printemps 2022

JOURNAL DES LIBERTÉS

Logement : pourquoi la détresse résidentielle des ménages modestes ne va pas diminuer

Pouvoir d'achat et *liberté d'acheter*

Système de *santé* français

Liberté de *pensée*

Identité et *immigration* françaises

journaldeslibertes.fr

Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT
Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON
Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoit RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolaï WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN †

Journal des libertés

© 2022, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969 (imprimé)
ISSN : 2804-8733 (en ligne)

www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique
Whims Media
Republicii 202
105700 Comarnic
Prahova, Roumanie
www.whimsmedia.com

Equipe technique
Christian NĂSULEA
Diana NĂSULEA
Beatrice CREȚU
Dragoș BECHERU
Constantin POPA

Sommaire

Avant-propos

5 Une boussole libérale *Pierre Garello*

Actualité

9 Logement : pourquoi la détresse résidentielle des ménages modestes ne va pas diminuer *Vincent Bénard*

31 L'écologisme, une mystification politique *Thierry Godefridi*

43 Identité et immigration françaises *Jean-Philippe Delsol*

55 Système de santé français : nécessité d'une réforme *Patrick de Casanove*

69 Pouvoir d'achat et liberté d'acheter *François Facchini*

Les fondements

75 Liberté de pensée 2022 *David Schmidtz*

89 Sur la renaissance du socialisme *Jörg Guido Hülsmann*

119 Un paradoxe français : le divorce entre la science économique et son enseignement universitaire *Jean-Yves Naudet*

133 Le libéralisme est le seul vrai humanisme *Pascal Salin*

145 Retour sur le phénomène bureaucratique de Michel Crozier *Erwan Queinnec*

Essais critiques

155 « Libéralisme caméléon » ou incompréhension du libéralisme ? *Jean-Philippe Feldman*

163 Les raisons de la défiance *de Luc Rouban* *François Facchini*

171 Dieu – La science, les preuves *de Michel-Yves Bolloré et Olivier Bonnassies* *Jean-Philippe Delsol*

179 Les limites épistémiques des choix publiques *selon Scott Scheall* *François Facchini*

Continuer

Notes de lecture

185	L'histoire oubliée du libéralisme *d'Helena Rosenblatt*	*Jean-Philippe Delsol*
187	NON, l'État ne nous protège plus ! *de Simone Wapler*	*Jacques Garello*

Avant-propos
Une boussole libérale

par

Pierre Garello

Directeur de la rédaction

La (courte) campagne qui nous est offerte en vue des présidentielles laisse la plupart d'entre nous songeurs, voire déçus. Nous regrettons plus particulièrement l'absence d'un débat sérieux: tous les sujets abordés le sont à travers des slogans – moi président, le pouvoir d'achat montera, moi président la planète sera plus verte, moi président le système éducatif sera plus performant, nous ne connaîtrons plus les déboires que notre système de santé a connu avec la Covid, les retraites seront revalorisées, l'ordre reviendra dans les banlieues, les incivilités cesseront, le prix de l'électricité et de l'essence seront maîtrisés, etc. – et cette accumulation de promesses rend tous ces candidats peu crédibles (bien qu'ils aient à cœur de nous répéter que « tout est chiffré »!)

Difficile de trouver une quelconque cohérence dans ces discours. Et l'on s'interroge : ces candidats ont-ils une colonne vertébrale ? Ont-ils des valeurs ? Pouvons-nous au moins compter sur leur sagesse et leur bon sens ? Autant d'attributs qui semblent leur faire cruellement défaut.

Aucune boussole ne semble guider leurs pas si ce n'est la boussole du socialisme et du plus d'État (ce qui est plus ou moins la même chose). A moins que ce ne soit, de façon plus prosaïque encore, celle des sondages eux-mêmes influencés par des opinions et discours tout aussi superficiels.

Le cas du pouvoir d'achat est un cas d'école. Tout le monde identifie un problème de perte de pouvoir d'achat (que le pouvoir en place s'empresse évidemment de nier) mais personne ne s'interroge sérieusement sur les raisons de cette détérioration. *Et si ce sentiment – et cette réalité – de perte de pouvoir d'achat étaient liés aux choix politiques passés ?*

Quand un employeur débourse 2500 euros à la fin du mois pour payer un employé, une partie seulement de cette somme finira sur le compte courant de son employé (1664 euros, soit les 2/3)[1]. Pourquoi ? Parce que depuis plus de 50 ans nous avons décidé qu'il est souhaitable que l'État gère notre argent. C'est pourquoi seront prélevés sur notre rémunération cotisations (salariales et patronales) et impôts. Nous n'avons plus la liberté de gérer notre argent comme nous l'entendons parce que nous avons renoncé à cette liberté.

Et ce n'est pas tout, ainsi que l'expliquent fort bien Vincent Bénard et François Facchini dans les pages de ce numéro. Avec la part de notre rémunération que nous pouvons dépenser ainsi que nous l'entendons, il faudra impérativement régler des dépenses incontournables telles que le loyer, l'électricité, le gaz ou l'essence : autant de secteurs dans lesquels une fois encore l'État ne cesse d'intervenir sans succès véritable et parfois même avec pour résultat final un échec patent (logement). Et, cerise sur le gâteau, une fois tout cela payé il faudra encore (pour la plupart de nos dépenses) payer à notre État protecteur-providence un tribut de 20% (la TVA). Drôle de définition de la Providence !

Il n'est pas surprenant que bon nombre de Français trouvent que leur pouvoir d'achat se détériore. Mais il est très surprenant qu'une

[1] D'après une simulation rapide réalisée le 21 mars 2022 sur le site de Pôle emploi à https://entreprise.pole-emploi.fr/cout-salarie/.

vaste majorité d'entre eux voit dans le « plus d'État » la solution à leurs maux.

Pour sortir de cette spirale dangereuse (que l'un des grands visionnaires des temps modernes, Friedrich Hayek, a baptisée « la route de la servitude ») nous devons nous écarter des slogans et analyser la situation avec bon sens et lucidité. C'est ce que nous proposons dans ce numéro de printemps avec des analyses des politiques de santé, du logement ou encore de l'environnement. Avec aussi une réflexion sur ce qui pourrait faire notre identité (un concept qu'aiment reprendre nos candidats). Mais nous abordons également, fidèles à nos habitudes, des réflexions plus générales, moins axées sur les débats de la campagne mais peut-être plus importantes encore : en quoi consiste la liberté de pensée ? Quelles limites placer à la liberté d'expression ? Pourquoi cet engouement sans cesse renouvelé pour le socialisme ? Pourquoi le bon sens économique est-il si peu répandu en France ? Pourquoi le libéralisme est le seul véritable humanisme ?

Bref, nous vous proposons un chemin cohérent, une boussole fiable vers ce qui pourrait être le printemps du libéralisme, le printemps des libertés ; le printemps d'une société plus prospère et apaisée.

Logement : pourquoi la détresse résidentielle des ménages modestes ne va pas diminuer

par
Vincent Bénard

Vincent Bénard est ingénieur en aménagement du territoire et économiste. Il est l'auteur du rapport *« La lutte contre l'étalement urbain, une obsession politique irrationnelle, économiquement ruineuse, socialement préjudiciable, et environnementalement inutile »* publié par l'IREF en 2021.

Le logement semble être le parent pauvre de la réflexion et du débat d'idées entre les différents candidats à l'élection présidentielle. Pourtant, le sujet mériterait sérieusement d'être pris en considération par nos politiques.

Quelle est la situation des Français par rapport au logement ? Comment évolue-t-elle ? Quel diagnostic peut être apporté aux problèmes identifiés ? Quelles politiques devraient être implémentées ? Lesquelles le sont effectivement et sont-elles porteuses d'effets pervers ?

La situation des ménages français face au logement en France

Les indicateurs officiels pointent tous vers une dégradation de la capacité des ménages les plus modestes à se loger décemment.

La Fondation Abbé Pierre publie chaque année un état du mal logement en France, sous une forme permettant de comparer les années entre elles. Le tableau ci-dessous reprend une très courte sélection des données qui y sont publiées pour les années 2006 et 2021[1].

	2006	2021
Personnes « privées de domicile personnel »	974 000	1 068 000
dont SDF[2]	≅ 100 000	≅ 300 000
Personnes vivant en logement dépourvu d'au moins un élément de confort « standard »	1 150 000	2 090 000
Personnes vivant en logement surpeuplé	1 037 000	934 000
Nombre de ménages locataires en situation d'impayés > 2 mois	289 000	493 000

1 Sources : https://bit.ly/3qnCMXF et https://bit.ly/3JxX8ow.

2 Le nombre de SDF mentionnés ici est à prendre avec précautions, leur dénombrement étant difficile.

La Fondation indique que le nombre de SDF, à moyens de mesure à peu près constants, a doublé depuis 2012, et que la demande non satisfaite de logement social s'élève désormais à 2,2 millions, alors qu'elle n'était « que » de 1,4 millions en 2005. De nombreux autres indicateurs diffusés par l'ONG pointent vers une dégradation de la situation des ménages les plus modestes par rapport soit à la capacité d'occuper un logement, soit de l'entretenir ou de le chauffer. Un pays considéré comme riche comme le nôtre ne peut en aucun cas considérer de tels chiffres et de telles tendances comme satisfaisants. Aujourd'hui, environ 9% de la population française est touchée par au moins un problème de mal-logement aigu.

A la source de cette dégradation, l'on observe une forte augmentation du poids du logement dans le budget des ménages[3], celui-ci comptant pour l'essentiel des dépenses dites « contraintes ».

Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut des ménages français entre 1960 et 2020

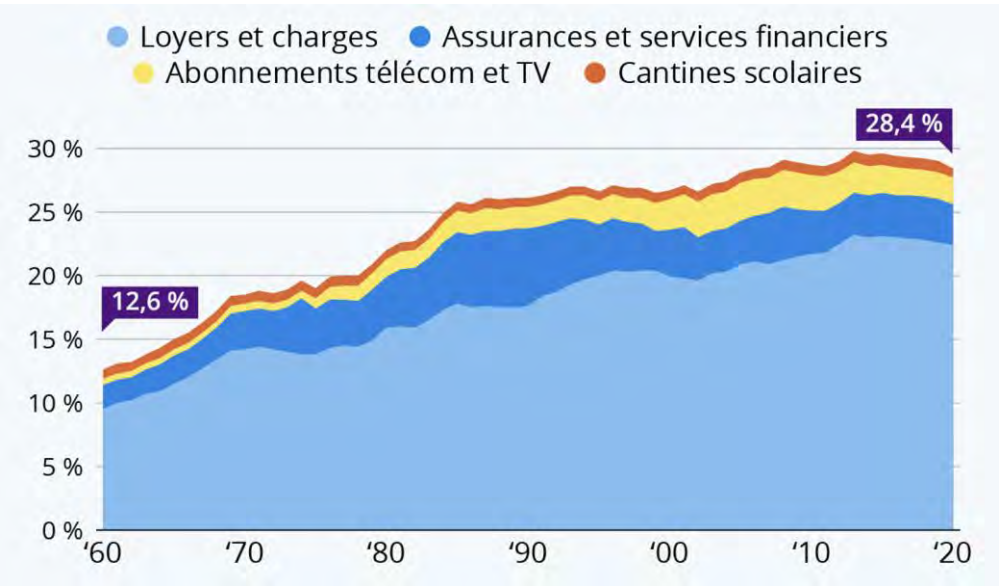

3 Statista, « Part des dépenses contraintes dans le budget des ménages, 1960-2020 », https://bit.ly/37BEpdF à partir de sources INSEE.

Cette hausse du poids du logement dans le budget des ménages n'est pas également répartie. Les 25% de ménages les plus modestes sont les plus touchés, comme en témoignent les statistiques de l'INSEE[4] :

Tableau d'effort des français en matière de logement (INSEE)			
	2002	**2013**	**Évolution en %**
Premier quartile de revenus	27,3	36,6	+34%
- dont locataires secteur privé	*38,3*	*47,0*	
Deuxième quartile	21,8	24,6	+13%
- dont locataires secteur privé	*29,0*	*34,0*	
Troisième quartile	19,4	20,9	+7%
Quatrième quartile	14,1	14,5	+3%

Les ménages modestes supportent, sans surprise, la charge de logement la plus importante, mais sont également ceux qui ont subi la plus forte hausse de cette charge dans la première décennie du présent millénaire.

Le ministère du logement note (figure ci-dessous) qu'en moyenne nationale, le logement a vu son prix augmenter 82% plus rapidement que les revenus des ménages depuis l'an 2000, avec de fortes disparités

4 INSEE, « Revenu et patrimoine des ménages, édition 2016 » https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=3203, page 147, extrait.

entre Paris, les grandes métropoles dynamiques, et les provinces moins peuplées[5].

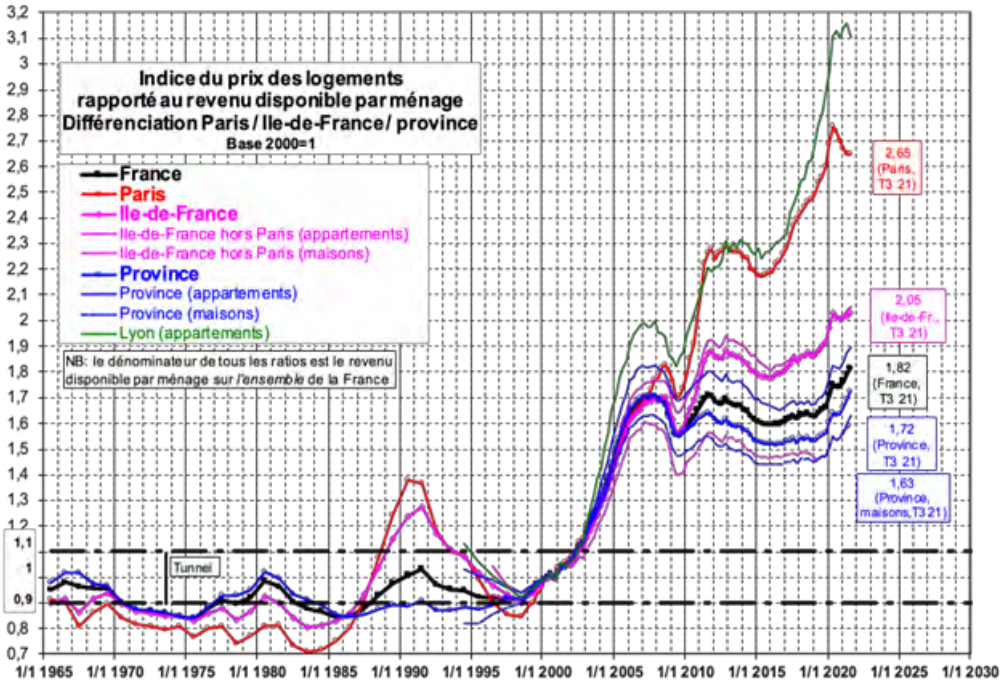

On peut remarquer que le logement est le seul bien de consommation courant dont le prix ait augmenté rapporté aux revenus des ménages. Le prix de tous les autres articles de grande consommation (automobiles, électroménager, meubles, vêtements, etc…) a baissé relativement aux revenus.

Pourquoi cette hausse : l'explication simpliste

L'explication la plus couramment lue est que la hausse du prix du logement serait mécaniquement liée à la baisse des taux d'intérêts immobiliers observées depuis la fin des années 90, entraînant un choc de solvabilité de la demande. Cette explication est pour le moins

5 https://bit.ly/3tt4Zyk.

incomplète. La théorie économique suggère que si la demande augmente, le signal-prix envoyé à l'offre devrait inciter les producteurs de logement à pourvoir à cette demande, sachant que produire des logements n'a rien de techniquement compliqué, les compétences ne sont pas rares, les entreprises en grand nombre et donc la constitution d'oligopoles impossible. Ce surcroît d'offre tendrait à rééquilibrer les prix à la baisse, et ainsi de suite.

Or l'offre de logement, en France, réagit peu au signal prix. C'est en 1973, alors que la population était 25% moins élevée que de nos jours, que l'on a construit le plus de logements en France, avec 553 000 unités. Depuis les années 80, la construction oscille entre 300 000 et 400 000 unités annuelles, et l'augmentation des chiffres du mal logement tend à montrer que cela n'est pas suffisant.

Il convient donc de se demander si, parallèlement à la hausse de la solvabilité de la demande liée au crédit bon marché, des facteurs autres n'ont pas contribué à empêcher l'offre de s'adapter

Le rationnement du foncier constructible en France

Le graphique précédent suggère qu'il s'est « passé quelque chose » entre 1998 et 2008, qui explique l'envolée des prix immobiliers généralement constatée sur le territoire. Un bien immobilier étant constitué d'une composante foncière et d'une composante bâtie, l'économiste Joseph Comby, à partir des données INSEE, s'est attaché à mesurer l'évolution comparée de ces deux composantes[6]. Il constate (voir les 2 figures ci-dessous) que la part du foncier dans la valeur d'un bien immobilier est passée de 15% à 50% en l'espace de 10 ans (1997-2007), et que la valeur totale de la composante foncière du patrimoine résidentiel des français a été multipliée par 6 dans la même période, alors que celle de la partie bâtie n'a augmenté que de 33%.

6 Joseph Comby, « Le logement malade du foncier », Fonciers en débat, 2015. En ligne à : https://fonciers-en-debat.com/le-logement-malade-du-foncier/

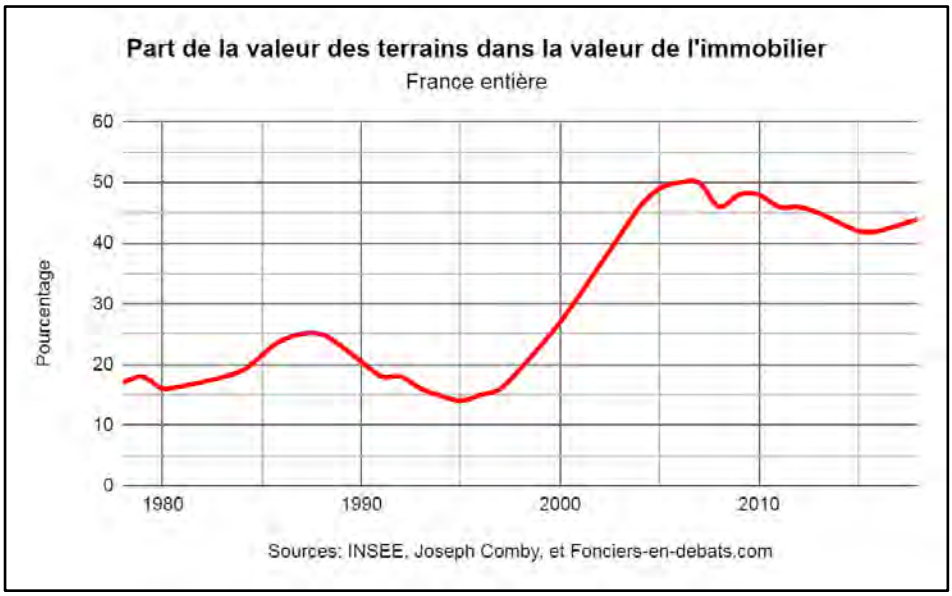
Part de la valeur des terrains dans la valeur de l'immobilier
France entière
Pourcentage
60
50
40
30
20
10
0
1980
1990
2000
2010
Sources: INSEE, Joseph Comby, et Fonciers-en-debats.com

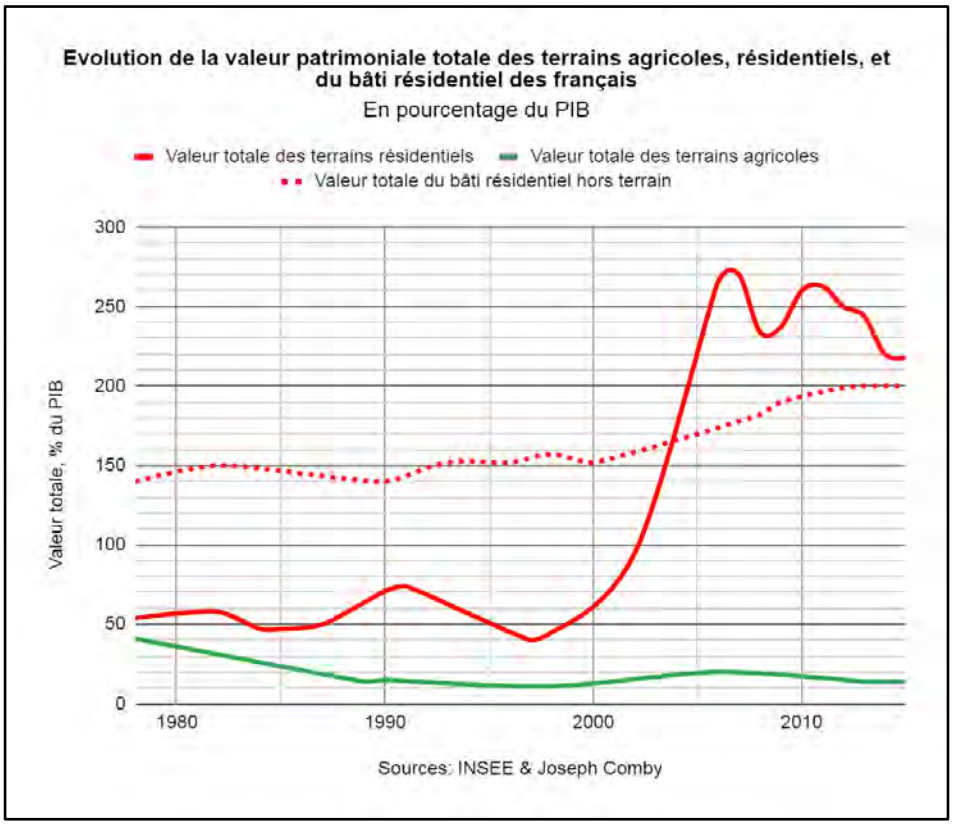
Evolution de la valeur patrimoniale totale des terrains agricoles, résidentiels, et du bâti résidentiel des français
En pourcentage du PIB
Valeur totale des terrains résidentiels
Valeur totale des terrains agricoles
Valeur totale du bâti résidentiel hors terrain
Valeur totale, % du PIB
300
250
200
150
100
50
0
1980
1990
2000
2010
Sources: INSEE & Joseph Comby

Si l'on rapporte toutes ces données au prix courant des logements et au revenu des ménages mesurés entre 1996 et 2007, on constate que la valeur de la construction n'a augmenté que de 7% une fois rapportée au revenu des ménages, mais que celle des terrains a été multipliée par 6 (cf. tableau ci-dessous)[7].

Contribution du foncier et de la construction à la hausse des prix du logement 1996 - 2007			
	Valeur 1996	**Valeur 2007**	**Écart**
Prix moyen des logements anciens en € courants	77 131	192 842	+ 150 %
Logement, indice des prix rapporté au revenu des ménages, base 100 en 1996	100	183	+ 83 %
Valeur du terrain en % du patrimoine bâti	15 %	50 %	
Valeur du terrain bâti moyen en € courants	11 569	96 421	**+ 733 %**
Valeur du terrain dans l'indice/revenu des ménages	15 *(15% de 100)*	91,5 (50% de 183)	**+ 510 %**
Valeur de la construction-viabilisation dans l'indice/revenu des ménages	85 (85% de 100)	91,5 (50% de 183)	+ 7,6 %
Valeur totale des terrains bâtis en % du PIB	40 %	270 %	**+ 575 %**

Si l'explication des hausses de prix du logement n'était que purement financière, alors il n'y aurait aucune raison que cette hausse se distribue aussi différemment entre le bâti et le foncier. Il y a donc fort

7 De l'auteur, « La lutte contre l'étalement urbain, une obsession irrationnelle », 2021, https://bit.ly/34ZSReL.

à parier que les contraintes règlementaires qui pèsent sur le foncier soient la « cause racine » de la hausse des prix du logement.

Du reste, de nombreuses études étrangères corroborent cette thèse. Plusieurs auteurs ont analysé l'évolution des prix immobiliers aux USA, pays à l'économie relativement homogène, mais où la réglementation foncière varie du plus permissif (exemple : Texas) au plus contraignant (Californie). Il apparaît clairement que les États où la contrainte foncière est faible, même lorsqu'ils ont connu un choc de demande incomparablement supérieur au nôtre, n'ont pas connu la même envolée des prix immobiliers. Ainsi, en Californie, il faut compter entre 6 et 10 années de PIB/habitant pour acheter un logement médian, alors qu'au Texas, entre 3,5 et 4,5 années suffisent, indépendamment de l'évolution des taux d'intérêt, et la volatilité des prix y est nettement moindre. Et les logements neufs sont 30% plus grands au Texas qu'en Californie…

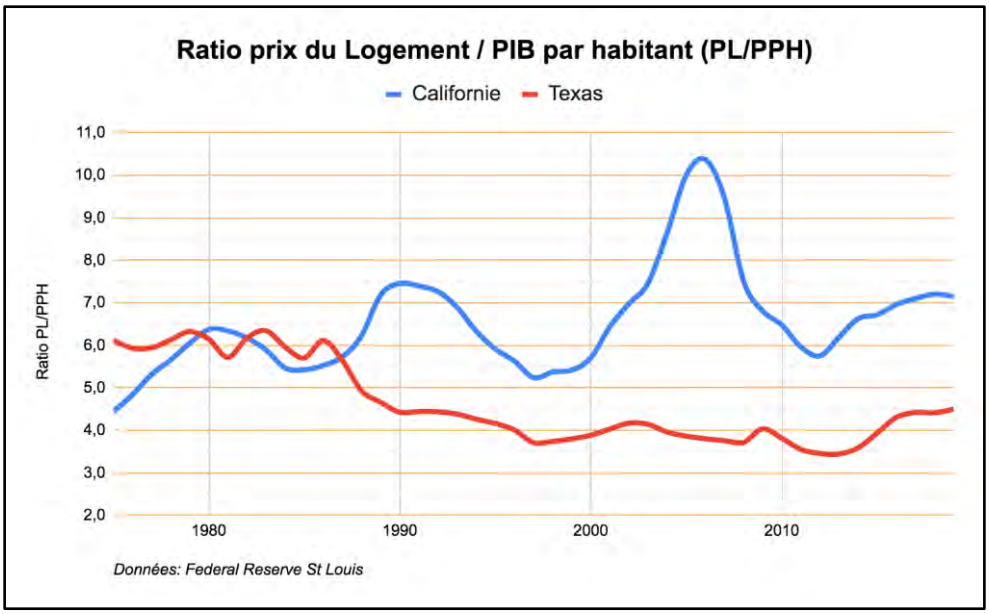

Il n'y a donc pas de fatalité du logement cher du fait d'une demande dynamique, le contre-exemple Texan en est la preuve.

Et en France ? En 1997, il fallait 4 années de PIB/habitant pour acheter un logement au prix médian. Aujourd'hui, 6 années sont nécessaires, et l'essentiel de la hausse s'est produite entre 1997 et 2007. Selon Joseph Comby, la réglementation foncière restrictive en France a empêché l'offre de logement de s'adapter au choc de demande provoqué par la chute des taux d'intérêt depuis la fin des années 90.

Mais qu'appelle-t-on une réglementation foncière restrictive ?

Zonages « réactifs » ou « restrictifs »

Avec de nombreuses variantes, il existe deux philosophies du zonage des sols. Dans la première, dite « réactive », qui est en vigueur dans la plus grande partie de la « Middle America », un propriétaire est libre de faire ce qu'il veut de son terrain, et les interdictions doivent faire l'objet d'un processus démocratique contradictoire et de compensations conformes à l'esprit du droit de propriété : si la collectivité empêche quelqu'un de construire, alors elle doit indemniser la perte de valeur du terrain née de cette interdictions.

Les zonages « restrictifs », a contrario, définissent par défaut un terrain comme devant être « naturel » ou « agricole », et c'est le droit à construire qui fait l'objet d'autorisations politiques, le plus souvent encadrées de réglementations environnementales tatillonnes soutenues par des groupes de pression environnementalistes minoritaires mais à fort pouvoir de nuisance. En zonage réactif, construire est facile, en zonage restrictif, cela devient difficile voire impossible.

La France a, hélas, une réglementation restrictive, dont les bases philosophiques ont été jetées dès l'adoption du code de l'urbanisme en 1967, mais par la suite considérablement renforcées par la loi SRU de 2000, les lois Borloo ("Grenelle de l'environnement") de 2007 et 2011, et d'autres textes qu'il serait fastidieux d'énumérer. Deux outils législatifs créés par la loi SRU rendent de plus en plus difficiles l'ouverture de terrains à la construction. Il s'agit des « SCOT », ou schémas de cohérence territoriale, où l'on planifie pour des années les surfaces ouvrables à la construction, dans un esprit « d'économie », et les

« PLU(i) », Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) , qui en sont la déclinaison « opérationnelle ». L'explosion des prix du foncier en France coïncide avec la montée en puissance de l'application de la loi SRU, à partir de 2001.

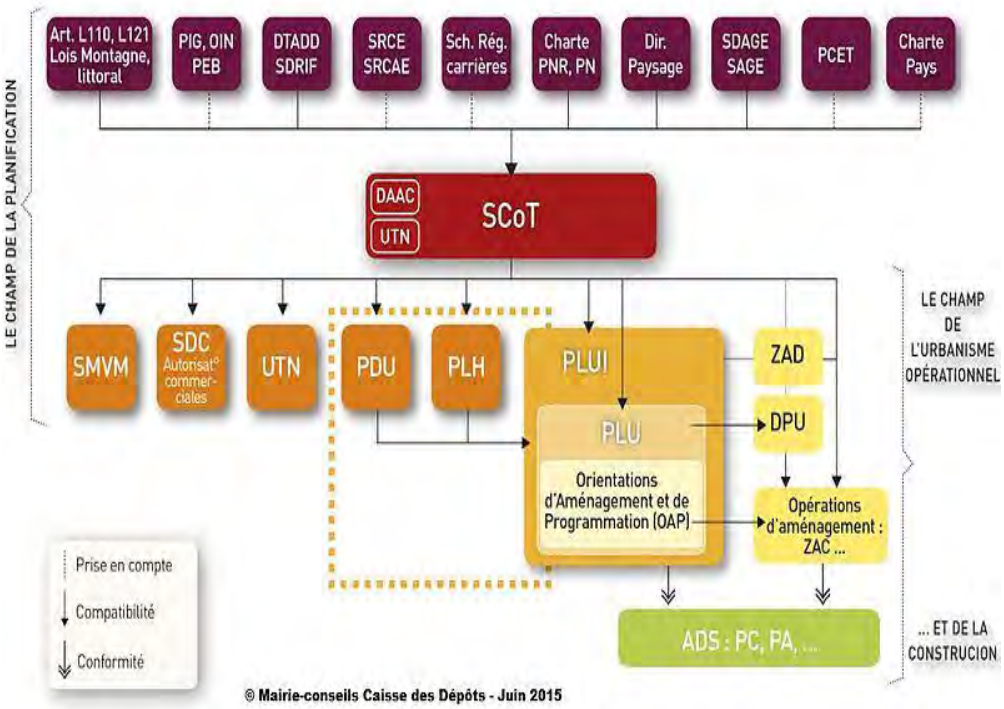

La fuite en avant dans l'hyper réglementation

Le schéma ci-dessous de 2015 montre l'ensemble des textes aux acronymes barbares auquel un PLU, qui est finalement le texte opposable juridiquement à celui qui veut construire, doit se soumettre. Tous ces textes sont de philosophie malthusienne, et introduisent quelques éléments d'interdiction d'ouverture à la construction.

Et encore ce schéma est-il incomplet, puisque le législateur ajoute régulièrement de nouveaux « outils » visant à protéger plus encore qu'il ne l'est déjà le territoire français de toute construction.

Ainsi ont été d'abord instaurés des « PEAN », périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains, qui retirent de toute discussion démocratique locale la possibilité de convertir les terres agricoles dudit périmètre en toute autre forme d'utilisation.

Mais c'est sans doute la loi Climat et Résilience d'Août 2021 qui va planter le dernier clou dans le cercueil des rêves de logement financièrement accessible. Cette loi, dictée par les lobbys verts, crée deux nouvelles obligations qui s'imposeront à tous les SCOT, et donc par extension à tous les PLU.

La première consiste à conférer à 40% du territoire français un statut de protection « forte », voire « extra forte », au titre de la préservation des biodiversités, via la création de « stratégies départementales des aires protégées » (SDAP). La seconde consiste à imposer à toutes les intercommunalités de diviser par deux le rythme « d'artificialisation » de leurs sols d'ici 2030, et de parvenir à « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, ce qui suppose que tout projet (urbanisation, entreprise, route, etc...) qui artificialise un sol soit compensé par une désartificialisation d'un autre équipement, et ce quelles que soient les projections démographiques considérées.

Il est donc peu probable que, même en cas de hausse importante de taux d'intérêts, l'on voit le prix du terrain constructible baisser fortement. Comme l'a exprimé Ed Glaeser (Harvard), sans doute le plus grand spécialiste actuel d'économie foncière, la composante la plus volatile des prix des terrains constructibles est « le prix de la rareté ». En France, on a dépassé le stade de la rareté, nous sommes entrés dans l'ère du rationnement du foncier constructible. Les tourments des ménages modestes et même de la classe dite moyenne pour trouver des logements adaptés à leurs besoins, tant en termes d'emplacement que de taille ou de niveau de confort souhaité, vont s'amplifier.

Des justifications environnementales fallacieuses

La justification de ces lois est principalement de nature environnementale. L'ennemi désigné par l'État, avec l'appui des lobbys écologistes et agricoles, est désigné sous le nom d'étalement urbain ou d'artificialisation des sols. Selon la presse ou le gouvernement, l'étalement urbain serait un grave problème de société et une menace pour notre avenir. Des titres tels que *L'espace naturel de la France perd un département tous les 10 ans* alimentent une crainte qui se mue en demande des électeurs en faveur de politiques de préservation de l'espace agricole et naturel, d'où législations foncières de plus en plus contraignantes.

L'étalement urbain est accusé de menacer l'existence de la terre agricole, de pénaliser la biodiversité, de coûter cher aux finances publiques, de favoriser les inondations, ou les émissions de gaz à effet de serre. N'en jetez plus, voilà qui justifie largement d'en faire l'ennemi public numéro un des politiciens, et qu'importe la détresse financière des ménages qui en résulte, non ? Les ménages modestes ne devraient-ils pas se sentir fiers d'être sacrifiés à l'aune de si nobles objectifs de sauvetage de la planète ?

Seul gros problème : l'analyse des données publiquement disponibles démontre que ces craintes sont au mieux injustifiées et au pire inventées.

Un rapport se voulant exhaustif sur le sujet a été publié en 2021[8], qui a analysé plus de 130 sources de données ou études académiques afin de déterminer si les craintes environnementales imputées à l'expansion des zones urbanisées relevaient de la crainte légitime ou de préjugés. Les résultats de cette analyse sont sans appel.

Ainsi, le chiffre fréquemment cité d'un département artificialisé tous les 10 ans est faux, il provient d'un système de mesure archaïque et inadapté. La réalité mesurée par satellite est plus proche d'un

8 Vincent Bénard, « La lutte contre l'étalement urbain, une obsession politique irrationnelle », 2021, Institut de Recherche Économique et Fiscale. https://bit.ly/3qKLVKf.

département artificialisé tous les 20 à 25 ans. D'ici 2100, l'artificialisation des sols ne dépassera pas 10% du territoire, contre 6% aujourd'hui, même sous le règne d'une politique foncière plus permissive. Un tel ordre de grandeur ne devrait pas constituer un sujet d'inquiétude chez toute personne rationnelle. De plus, la disponibilité de terres agricoles (54% du territoire) n'est en rien menacée par l'expansion urbaine. La diminution des surfaces agricoles depuis l'après-guerre a surtout profité aux espaces naturels et aux forêts, tout simplement parce que les progrès technologiques massifs de l'agriculture ont réduit les besoins de terre pour produire ce dont les consommateurs ont besoin.

Aucun des inconvénients imputés à l'étalement urbain ne résiste à une analyse en profondeur : les villes « étalées » ne coûtent pas plus cher aux budgets publics, puisque le logement moins cher réduit les besoins d'interventions sociales. Elles ne sont pas défavorables à la biodiversité : de nombreuses études ont montré que les banlieues pavillonnaires parsemées de jardins ou de parcs avaient servi de refuge à de nombreuses espèces chassées des centres-villes densifiés et des espaces agricoles en monocultures, et qui n'auraient pas pu cohabiter facilement avec les espèces plus à l'aise en forêt.

Les villes plus étalées ne sont pas moins armées que les villes denses pour faire face aux risques naturels, et notamment au risque inondation, car leur pourcentage de terrain non imperméabilisé y est plus élevé, ce qui, toute chose égale par ailleurs, retarde le moment où de fortes pluies vont créer des effets de ruissellement massif accéléré.

Enfin, et de façon contre intuitive, les villes densifiées au forceps n'émettent pas moins de gaz à effet de serre que les villes qui autorisent l'étalement urbain à leur immédiate périphérie. Tout d'abord, ces villes ne font qu'expulser leurs populations modestes dans les campagnes les plus lointaines, là où elles peuvent encore payer leur logement et, de ce fait, accroissent les émissions de ces ménages liées à leurs déplacements professionnels. On notera d'ailleurs que les lois censées limiter « l'étalement urbain » ont en fait accéléré « l'émigration rurale », ce qui est tout de même fort de café. Comme souvent, des politiques

irréfléchies produisent des effets secondaires inattendus et allant à l'encontre des objectifs affichés.

D'autre part, le renouvellement urbain est beaucoup plus difficile à financer dans les villes les plus chères où à la réglementation la plus défavorable aux constructions. Or l'âge du parc de logements est un déterminant beaucoup plus important des émissions du parc résidentiel que sa densité.

Aucun des prétextes invoqués pour justifier notre malthusianisme foncier ne résiste à un examen approfondi de la science disponible. Absolument aucun. Malheureusement, aucun des candidats à l'élection présidentielle de 2022 ne compte remettre en cause ces politiques folles.

Les « solutions » des politiques, toujours plus de ce qui n'a jamais marché

Pour lutter contre les effets de la détresse économique liée à la hausse des prix du logement, les politiciens ont recours à des recettes qui ont largement fait preuve de leur inefficacité, voire de leur nocivité, depuis plus d'un siècle : logement social, contrôle des loyers, niches fiscales et autres subventions, etc.

Le logement social

Tout d'abord, les politiciens promettent toujours plus de logements sociaux, au point d'infliger des amendes aux communes accusées de ne pas en construire suffisamment. Or, le logement subventionné ne peut en aucun cas être un moyen efficace de pourvoir au besoin en habitat bon marché. En effet, qu'un marché soit libre ou contrarié, le prix qui se forme sur le marché du logement reflète le point de rencontre entre l'offre et la demande de logements. Par conséquent, si, grâce à une subvention, vous proposez des logements nettement en dessous du prix du marché, alors la demande pour ces logements excédera mécaniquement l'offre. Comme nous l'avons vu au début de cet article, la demande non satisfaite de logement social est passée de 1,5 millions

en 2005 à 2,2 millions aujourd'hui, alors que le nombre de ces logements a augmenté de 500 000 unités. Ce ne sont pas les promesses des candidats de faire construire 100 000 ou même 200 000 logements sociaux annuels, contre 80 000 aujourd'hui, qui y changeront quoi que ce soit.

De toute façon, cet objectif est intenable. Initialement, l'investissement dans le logement social était aidé par des avantages fiscaux (pas de taxe foncière, exemptions diverses pour les organismes HLM) ainsi que grâce à des prêts en dessous du taux de marché octroyés par la Caisse des Dépôts. Ces aides étaient suffisantes pour calculer un loyer d'équilibre plus bas que celui du marché. Mais du fait des taux d'intérêt actuels, ce second avantage a disparu et le prix du foncier rend ces aides basiques insuffisantes pour permettre aux loyers des opérations locatives sociales d'équilibrer leur bilan sans subventions directes.

Or, les collectivités ne peuvent pas subventionner le paiement des loyers et ont peu de marge de manœuvre pour subventionner directement la construction de logement locatif social. Aussi utilisent-elles la loi SRU pour forcer tout promoteur à vendre à perte, lors de toute opération de logement collectif, une partie du parc ainsi construit (souvent 30%, parfois plus) à des bailleurs sociaux, à charge pour les promoteurs de répercuter la perte sur les logements vendus au secteur privé. Le résultat est que tout acheteur d'un bien en immeuble collectif paie aujourd'hui une « taxe discrète », impôt caché n'apparaissant dans aucune statistique fiscale, mais qui renchérit de 5 à 15% le coût de son logement. Par conséquent, la demande solvable privée, à ce niveau de prix artificiellement majoré, baisse fortement, ce qui tend à diminuer le nombre total de logements construits, puisque la capacité de les vendre au privé diminue, et donc avec elle celle de répercuter des recettes supplémentaires sur des logements sociaux fabriqués à perte.

Pire encore, les 5,2 millions de logements sociaux en France (15,6% des résidences principales) devraient, si leur vocation sociale était respectée, accueillir les 15 % des ménages les plus modestes. Or, c'est très loin d'être le cas, puisque même si un ménage est réellement

modeste lorsqu'il rentre dans un locatif social, ses revenus tendent souvent à évoluer à la hausse, mais si le logement n'est pas situé dans une « cité difficile », il va tout faire pour s'y maintenir, car il ne pourra pas retrouver un rapport surface/loyer aussi avantageux dans le secteur privé. De surcroît, les organismes de logement social ne sont pas pressés de faire partir ces locataires aisés qui paient mieux leur loyer que la moyenne et tendent à moins dégrader leurs copropriétés.

De fait, environ 30% du parc social est occupé par des ménages dont les revenus se situent… au-dessus du revenu médian. On peut donc pudiquement affirmer que le logement social ne remplit pas sa mission sociale de façon optimale.

Le contrôle des loyers

Un contrôle des loyers strict fut introduit en France de 1914 à 1948, et conduisit à créer la plus grande pénurie de notre histoire (2 millions de logements manquants avant la seconde guerre mondiale, soit 15% du nombre de ménages à l'époque). Pire encore, de nombreux ménages vivaient dans des logements surpeuplés et mal entretenus, les propriétaires n'ayant aucun intérêt à y effectuer la moindre réparation. La libéralisation très partielle permise par la loi de 1948 (qui permettait aux logements neufs de sortir du régime de loyers contrôlés) permit de redresser en partie la situation, la décennie 1965-1975 constituant l'âge d'or de la construction en France. Malheureusement, un contrôle des loyers certes moins contraignant a été réinstauré en 1982 (Loi Quillot), et affiné en 1989 (Loi Mermaz Malandain). A chaque promulgation de ces lois, une baisse de l'activité locative privée a été observée. Pire encore, la loi Duflot (2014) a permis aux communes qui le souhaitaient de rétablir une version beaucoup plus dure de ces contrôles depuis 2017. Les mairies de Paris et Lille s'y sont engouffrées. A ce jour, leur effet sur l'activité locative n'a pas fait l'objet d'évaluation approfondie, mais s'il est un sujet qui fait relativement consensus auprès de tous les économistes, y compris de gauche, c'est la propension du contrôle des loyers à réduire l'offre locative, voire à créer une véritable pénurie de logements s'il est trop sévère.

Le contrôle des loyers permet aux ménages qui ont eu la chance d'en bénéficier de disposer d'un fort complément de pouvoir d'achat. Mais la dissuasion qu'il exerce sur l'offre de nouveaux logements accroît fortement la détresse locative des ménages entrant nouvellement sur ce marché, ou ceux forcés de déménager par les circonstances de la vie.

Les niches fiscales

Le logement, en France, est lourdement taxé : TVA à la construction, taxes dites « de détention » (taxe foncière, voire impôt sur la fortune immobilière), et inclusion des revenus locatifs dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. Si les loyers sont bloqués, les taxes, elles, ne le sont pas ! Et bien sûr, la « taxe cachée » induite par la loi SRU (cf. *supra*) sur les logements collectifs alourdit la charge des investisseurs. Inutile de dire que, dans ces conditions, l'investissement locatif paraît peu rémunérateur.

Aussi chaque gouvernement se croit-il obligé de créer une « niche fiscale », portant généralement le nom de son ministre, permettant à l'acheteur de déduire une partie de son investissement de son revenu, à condition qu'il loue son bien en dessous d'un certain plafond défini par le législateur. Ces niches fiscales, dans un contexte de rareté foncière, ont surtout pour effets, d'une part, d'augmenter le coût des logements construits (le logement coûte finalement ce qu'il aurait coûté sans la niche...), d'autre part, de favoriser le mal-investissement, les acheteurs se concentrant trop sur l'avantage fiscal et pas assez sur les autres qualités intrinsèques du logement pour y attirer des locataires. Des milliers d'épargnants leurrés par ces carottes fiscales ont vu la valeur de leur investissement s'effondrer soit parce qu'il ne correspondait pas à une demande réelle, soit parce qu'il était très mal construit...

De plus, les seuils de revenus imposés aux locataires sont en général très bas par rapport au loyer autorisé, ce qui fait que l'exposition des investisseurs en logement défiscalisé aux loyers impayés est plutôt plus élevée que la moyenne.

Il en va du logement « défiscalisé » comme du logement social : le fait d'être proposé artificiellement en dessous du prix du marché fait que la demande est supérieure à l'offre, et tant les loueurs que les locataires ont intérêt à ce que le public qui y loge ne soit pas trop défavorisé, pour éviter le risque de loyers impayés et de dévalorisation des copropriétés.

Les aides à la personne

L'aide personnalisée au logement (APL) ou le prêt à taux zéro permettent à des ménages situés en dessous d'un certain seuil de revenu de bénéficier d'une subvention supposée leur permettre de louer ou d'acheter un bien malgré leur modestie. Ces mesures créent donc un « choc de solvabilité » auprès des bénéficiaires. Mais en régime de rareté foncière et de difficulté pour l'offre de suivre l'augmentation éventuelle de la demande, cette amélioration de la solvabilité aura le même effet que celle induite par la baisse des taux d'intérêt : elle contribuera à augmenter les prix du logement, une grande partie de l'allocation ne servant alors qu'à payer le surcoût qui n'existerait pas s'il n'y avait pas d'allocation.

Le « portage foncier »

Puisque le foncier est trop cher, certains politiciens ont eu une idée « géniale » : permettons à des établissements publics fonciers locaux (EPFL) d'amasser le rare foncier constructible, et permettons à des acheteurs de ne payer que la construction du bâtiment, contre le paiement d'un loyer subventionné pour le sol.

Ce système, présenté comme une innovation, n'est qu'une remise au goût du jour des baux emphytéotiques – appelés ici « portage foncier public », une version très encadrée et « normalisée à la française » empêchant la revente libre du bien – afin de permettre aux ménages ou aux bailleurs de ne supporter que le coût de la construction à l'achat. La loi « Lagleize » de novembre 2019, prétend « libérer le foncier » en le

plaçant sous une tutelle étatique croissante, et ainsi « mettre fin à la spéculation foncière ».

C'est méconnaître assez gravement aussi bien les mécanismes de base de l'économie que les contre-exemples étrangers qui abondent dans le sens contraire.

La loi Lagleize prévoit que ce « nouveau » régime de propriété coexistera avec les formes traditionnelles de propriété publique ou privée du sol. Mais dans un contexte où, nous l'avons vu, le mot d'ordre sera au rationnement quantitatif du foncier, « lutte contre l'étalement » et « ZAN » obligent, les préemptions et achats opérés par les agences foncières publiques vont encore plus réduire la ressource foncière accessible aux opérations privées et donc encore une fois augmenter leur coût !

Au reste, si l'emphytéose était le remède miracle contre l'explosion des coûts fonciers, cela se saurait. Or deux pays qui pratiquent largement l'emphytéose sur une grande échelle ont connu des bulles immobilières sévères : La Grande Bretagne et Israël, dont la réglementation foncière est également ultra-restrictive, comme la nôtre. Ces deux contre-exemples montrent que le problème de fond est celui de la disponibilité foncière, aucun « montage miracle » ne permettant de s'en affranchir.

Ce qu'il faudrait faire

Les gouvernements ont toujours prétendu traiter les dysfonctionnements du marché du logement par des mesures « curatives » (logement social, subventions, etc.) sans s'attaquer à la cause « racine » du mal : l'impact du rationnement foncier sur les prix. Une libéralisation foncière, une transformation de la philosophie de notre droit du sol pour le rendre « réactif », est absolument nécessaire. On pourrait par exemple imaginer, comme en Allemagne, que tout terrain contigu d'un terrain déjà construit serait par défaut constructible, et qu'une limitation de ce droit ne pourrait se faire sans un processus démocratique transparent et une juste indemnisation du

propriétaire lésé, comme le prévoyait l'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. Ainsi, interdire de bâtir redeviendrait plus difficile que bâtir.

Certains pourront se demander en quoi une libéralisation du foncier à la périphérie des métropoles les plus chères permettrait de faire baisser le prix des villes centres, telles que Paris, où les réserves foncières disponibles sont proches de zéro. La réponse tient dans la capacité accrue des ménages d'arbitrer entre la possibilité d'habiter dans un emplacement central, voire prestigieux, mais en supportant un coût au mètre carré plus élevé, ou de s'éloigner du centre et de profiter des transports disponibles (individuels ou collectifs) pour bénéficier du bassin d'emplois et de service de la ville centre. Plus la périphérie peut faire concurrence au centre-ville, plus le prix de ce dernier tend à baisser. Mais plus on interdit à la périphérie d'offrir aux ménages une opportunité d'arbitrage entre distance au centre et espace disponible, et plus on alimente les bulles de prix dans les métropoles dynamiques, dont le bassin d'emploi continue d'attirer malgré tout de nombreux ménages.

De combien cette libéralisation foncière permettrait-elle de faire baisser les prix ? Une comparaison de l'évolution des prix du logement entre la France et le Texas depuis 1996 (deux territoires très comparables tant en termes de taille, de population que de style de vie, même si l'économie Texane et sa démographie sont beaucoup plus dynamiques) montre qu'une législation réactive pourrait réduire le prix du logement en France de 25 à 40%[9]. Autrement dit, un logement médian, qui aujourd'hui coûte en France environ 220 000 Euros, verrait son prix chuter entre 130 000 et 170 000 euros, ce qui donnerait un formidable coup de fouet au pouvoir d'achat des ménages en diminuant fortement le poids des dépenses contraintes dans leur budget. Cela permettrait en outre de réduire considérablement le besoin en logements subventionnés, un bien plus grand nombre de ménages pouvant accéder au logement par leurs ressources propres. Il serait

9 *Ibidem,* « La lutte contre l'étalement urbain, une obsession politique irrationnelle », disponible à https://bit.ly/3qKLVKf

donc possible de réduire considérablement l'enveloppe d'argent public consacrée chaque année au logement en France (au bas mot, 40 milliards d'euros) dont tout démontre qu'elle n'obtient pas les résultats souhaités.

Mieux encore, cela augmenterait l'appétit des ménages pour des constructions économes en énergie (dont la construction est un peu plus chère que les techniques traditionnelles), cela leur permettrait de s'établir au plus près de leur bassin d'emploi, réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. Cela abaisserait également le coût de l'immobilier d'entreprise, car les effets du rationnement foncier ne se limitent pas au manque de logements.

Certains se demanderont si se montrer plus laxiste en termes de disponibilité foncière ne risque pas de conduire à un développement urbain anarchique. Il n'est pas du ressort de cet article déjà long de détailler comment réduire ce risque, mais nous noterons que, d'une part, jusqu'à la première moitié du XXe siècle cette liberté foncière était la règle en France et un peu partout dans le monde et que cela n'a en rien empêché nos anciens de construire, malgré les moyens limités de l'époque, des villes remarquables, dont la beauté semble beaucoup plus inspirante que nombre de nos banlieues banalisées actuelles. D'autre part, la réduction des besoins d'intervention sociale permet de consacrer plus de ressources collectives à l'amélioration du cadre de vie des habitants concernés.

Par conséquent, il ne faut pas avoir peur de la libéralisation foncière, dont les bienfaits seraient infiniment supérieurs aux quelques inévitables inconvénients naissant d'un tel changement de paradigme législatif, qui demandera quelques années d'adaptation à la société civile. Malheureusement, aucun des candidats qualifiés pour l'élection présidentielle n'évoque une telle réforme, et tous, jouant la carte du mieux-disant écologique, envisagent de renforcer encore l'arsenal législatif anti-construction. Nous ne sommes hélas pas prêts d'en finir avec la détresse résidentielle des ménages modestes.

L'écologisme, une mystification politique

par
Thierry Godefridi

Thierry Godefridi est juriste, économiste et philosophe de formation (Université Saint-Louis Bruxelles et Université Catholique de Louvain). Il a récemment publié *On vous trompe énormément – L'écologie politique est une mystification*, Palingénésie (2020). ISBN : 9782931095003.

Dans son troisième rapport (TAR), le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, IPCC en anglais, un organisme de l'ONU) aborda la question de la prédictibilité du climat dans les termes suivants :

> *"Predictability in a Chaotic System: The climate system is particularly challenging since it is known that components in the system are inherently chaotic; there are feedbacks that could potentially switch sign, and there are central processes that affect the system in a complicated, non-linear manner.*
>
> *These complex, chaotic, non-linear dynamics are an inherent aspect of the climate system. In climate research and modelling, we should recognise that we are dealing with a coupled non-linear chaotic system, and therefore that the long-term prediction of future climate states is not possible."*

En d'autres termes, la prévisibilité dans un système chaotique tel que le climat est particulièrement difficile, dès lors que des composants du système sont intrinsèquement chaotiques ; il y a des rétroactions qui pourraient potentiellement changer de signe et il y a des processus centraux qui affectent le système d'une manière compliquée et non linéaire.

Conclusion du GIEC, textuellement : « Ces dynamiques complexes, chaotiques et non linéaires sont un aspect inhérent du système climatique. Dans la recherche et la modélisation climatiques, nous devons reconnaître que nous avons affaire à un système chaotique non linéaire couplé, et donc que la prédiction à long terme des futurs états du climat n'est pas possible. »

Dans ses *Confessions of a Climate Scientist: The Global Warming Hypothesis is an Unproven Hypothesis*, Mototaka Nakamura (un docteur en météorologie du MIT, le Massachusetts Institute of Technology, et chercheur spécialisé dans la dynamique du climat) confirme le constat du GIEC sur l'impossibilité de prédire les futurs états climatiques :

> « Je tiens à souligner un fait simple : il est impossible de prédire correctement même le sens ou la direction du changement d'un système lorsque l'outil de prédiction n'a pas de représentation de processus non-

linéaires importants et/ou les déforme grossièrement, les rétroactions en particulier, qui sont présentes dans le système réel. »

Le troisième rapport d'évaluation du GIEC datant de 2001, à moins que le climat ne se soit découplé de sa nature intrinsèquement chaotique et ne soit devenu linéaire entre-temps, les choses n'auraient-elles pas pu et dû en rester là ?

Ceux dont le climat est devenu la raison d'être en auraient perdu leur gagne-pain et l'opportunité de polluer les airs avec leurs prophéties et leurs déplacements (que l'on songe à cette conférence de la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur une île de l'Océan indien) ; les médias auraient laissé passer une occasion de se faire valoir en profitant du catastrophisme autour du climat ; les politiciens, celle d'enfumer leur monde et de dépenser l'argent des autres ; et quelques opportunistes, de s'enrichir de manière obscène.

Mais, comment en sommes-nous arrivés là ?

Le mythe de Prométhée

Monique Mund-Dopchie est docteur en philologie classique et professeur émérite de l'Université catholique de Louvain où elle a enseigné la littérature grecque et l'histoire de l'humanisme. A une époque où la vision « prométhéenne » du monde fait l'enjeu en Occident d'un débat idéologique de dimension civilisationnelle, cette spécialiste de la Grèce antique en retrace les contours en rappelant les origines et la portée du mythe de Prométhée dans un opuscule publié aux éditions de l'Académie royale de Belgique.

Le mythe, enseignait-on à ceux qui aux temps glorieux accomplissaient des humanités classiques, servaient aux Anciens à expliquer l'inexplicable, à comprendre l'incompréhensible. L'interprétation du mythe était ancrée dans le doute (rappelez-vous Socrate). L'unidimensionnel n'était pas encore de mode. Comment l'exprimerait-on mieux que ne le fait Mme Mund-Dopchie en citant en exergue de son ouvrage Albert Camus dans *L'exil d'Hélène* :

« La pensée grecque s'est toujours retranchée sur l'idée de limite. Elle n'a rien poussé à bout, ni le sacré, ni la raison, parce qu'elle n'a rien nié, ni le sacré, ni la raison. Elle a fait la part de tout, équilibrant l'ombre par la lumière. »

Les textes à partir desquels les uns continuent à exprimer leur foi dans le progrès humain et d'autres développent une vision écologiste d'une interprétation qui leur est propre d'un monde prométhéen nous ont été transmis, rappelle Mme Mund-Dopchie, à plusieurs périodes et par quatre auteurs : Hésiode (VIIe s. avant J.-C., dans la *Théogonie* et *Les Travaux et les Jours*), Eschyle (Ve s. avant J.-C., dans la tragédie qui lui a été attribuée, *Prométhée enchaîné*), Platon (IVe s. avant J.-C., dans son dialogue *Protagoras*) et Lucien de Samosate (célèbre satiriste du IIe s. après J.-C., dans son dialogue *Prométhée ou le Caucase*).

De ce mythe aussi riche que l'est celui de l'âge d'or, inévitablement plein de rebondissements, l'auteur s'est bien entendu concentrée dans son essai, compte-tenu du contexte politique dans lequel elle situe son analyse, sur l'aspect du don du feu et des techniques qui y sont associées, don que son héros fit à l'Homme et qui valut à Prométhée, alors qu'il était lui aussi un dieu dans la mythologie grecque, la suprême colère et la cruelle vengeance de Zeus, le dieu suprême.

Monique Mund-Dopchie juge avec raison que l'emploi de l'adjectif « prométhéen » et du concept de « prométhéisme » ont un effet réducteur par rapport à la richesse du mythe et relève que l'image d'un Prométhée promoteur de la science en tant que connaissance s'est transformée en promoteur du progrès matériel et du perfectionnement technique, au point qu'un Maurice Thorez s'en est servi en faveur du communisme dans la fantasmagorie duquel science et progrès étaient censés apporter la richesse et le bonheur pour tous – sauf, bien sûr, pour ceux qu'il terrorisait, assassinait ou envoyait au goulag.

Mais, un autre événement acheva de dépoétiser l'image d'un Prométhée déchaîné, le bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki. Alors que le président américain Harry Truman et la presse de l'époque, américaine, anglaise et française, se répandirent en propos lyriques sur les mérites de cette horreur, Monique Mund-Dopchie laisse

ici aussi à fort bon escient la parole à Albert Camus qui le 8 août 1945, dans un éditorial dans la revue *Combat*, écrivit : « Nous nous résumerons en une phrase : la civilisation mécanique vient de parvenir à son dernier degré de sauvagerie. »

Le Principe responsabilité

Camus voudra néanmoins continuer à croire au message de Prométhée, « ce héros qui aima assez les hommes pour leur donner en même temps le feu et la liberté », « <qui> enchaîné maintient dans la foudre et le tonnerre divins sa foi tranquille en l'homme » et la peur de l'énergie atomique s'atténuera en fonction de son usage civil à l'égard duquel même un Hans Jonas – pourtant, nous le verrons, l'un des penseurs qui inspira l'écologisme contemporain – témoigna d'un a priori favorable dans une lettre adressée le 2 mai 1977 à son ami Günther Anders.

Günther Anders est né allemand le 12 juillet 1902 à Breslau en Silésie (l'actuelle Wroclaw) et mort autrichien à Vienne le 17 décembre 1992. Il fut le premier époux de Hannah Arendt. Philosophe de formation, il estime que la philosophie, plutôt que de s'intéresser à elle-même, devrait s'intéresser au monde et en particulier à ce qu'il considère comme les deux événements majeurs du XXe siècle : Auschwitz et Hiroshima. Son sujet de préoccupation est le risque d'une destruction de l'humanité.

L'usage de l'arme atomique lui fait considérer que l'humanité a atteint sa date de péremption en 1945 et, non sans prémonition par rapport à notre quotidien, que l'Homme, devenu « le bouffon de son propre parc de machines », est – c'est le titre de deux de ses ouvrages – en voie d'obsolescence. Critique de la technoscience et pionnier du mouvement antinucléaire, Günther Anders s'enorgueillit de ce qu'on le traitait de « semeur de panique » car pour lui la principale tâche morale consisterait à faire précisément comprendre aux hommes qu'ils doivent s'inquiéter et proclamer leur peur.

Hans Jonas emboîte le pas à son ami quand il réclame en 1979 dans *Le Principe responsabilité* une *éthique pour la civilisation technologique* afin que « le Prométhée définitivement déchaîné », auquel la science confère des forces jamais encore connues et à l’économie son impulsion effrénée, ne devienne une malédiction pour l'homme lui-même.

Une éthique de la sobriété librement consentie étant vouée à l’échec face à l'égoïsme à courte vue de l'Homme, Hans Jonas préconise d’y inciter ce dernier au moyen d'une heuristique de la peur, plus effective selon lui que la raison pour ébranler les foules, et il admet qu'elle sera plus facile à instiller dans un régime autoritaire que dans un régime libéral.

Avec Anders et Jonas, nous plongeons au cœur de l'idéologie mortifère, collectiviste et planiste de l'écologisme qui vise à affaiblir, voire anéantir, ce que nous sommes et nous rompons radicalement avec les vertus de connaissance, d'accomplissement et de dépassement de soi que suggérait le mythe de Prométhée.

Le précautionnisme

L'environnement et les questions relatives au génie génétique sont au centre des préoccupations d'Hans Jonas (1903-1993). *Le Principe responsabilité* et son heuristique de la peur lui valent d'être considéré comme l'inspirateur du principe de précaution. « Pour lui, commentent Gérald Bronner et Etienne Géhin dans leur essai sur *L'inquiétant principe de précaution*, il faut refuser de jouer à la roulette russe, même si le bénéfice escompté est immense, et même si le barillet du revolver comporte un million de chambres et une seule balle dans l'une d'entre elles. »

Or, la science ne peut atteindre ce degré de certitude, a fortiori en météorologie et en climatologie si on tient compte des travaux d'Edward N. Lorenz et de sa théorie du chaos, partant de sa découverte que certains phénomènes naturels sont hypersensibles aux conditions initiales. Quand nous agissons sur des systèmes multifactoriels et

complexes tels que l'écosystème, la démonstration du risque zéro est rigoureusement impossible : nous devons donc nous abstenir.

C'est là que réside le formidable levier que procurent aux écologistes la pensée d'Hans Jonas et le principe de précaution. La mise en œuvre de ce dernier, instauré en norme juridique et censé guider l'action politique, peut instituer une vision parcellaire de la réalité et entraîner des coûts faramineux pour la collectivité dès lors qu'il substitue à une éthique de responsabilité une éthique de conviction (de respect inconditionnel de la norme) et fait prévaloir l'opinion publique qui adhère spontanément au risque zéro par rapport à l'intérêt général.

Que les progrès de la science et des techniques dussent être passés au crible du risque zéro reflète, selon Gérald Bronner et Etienne Géhin, un sentiment anti-productiviste et ne serait qu'un moyen de combattre un système socio-économique jugé par trop injuste et dangereux pour l'humanité et la nature, supposée équilibrée et bienveillante. Il s'agit d'un nouvel avatar de la prégnance, au sens de la *Gestalttheorie*, de l'idéologie politique étatiste, anticapitaliste et anti-libérale chez des individus que Claude Allègre, évoquant les écologistes, qualifia de « pastèques, verts dehors, rouges dedans ».

« Pour ce qui est de leur projet de société, avertissent les deux auteurs, il y a bien lieu de craindre, fascisme pour fascisme, que ces bien intentionnés vigilants soient un jour, peut-être sans le vouloir, les promoteurs d'un écolo-fascisme. »

Rio 1992

Rio 1992. Tout part de là. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'une des trois conventions datant du Sommet de la Terre de Rio, déclare en son préambule que les parties au traité sont conscientes des changements du climat de la planète et de leurs effets néfastes.

Elle fait valoir que l'activité humaine a augmenté sensiblement les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, renforçant ainsi l'effet de serre naturel, et qu'il en résultera en moyenne un

réchauffement supplémentaire de la surface terrestre et de l'atmosphère, ce dont *risquent* de souffrir les écosystèmes naturels et l'humanité.

Voilà le thème bien encadré, c'est le cas de le dire. Chaque mot compte. Le verbe « risquent » a été mis en italiques par l'auteur de cet article. Ce risque n'est guère mieux évalué aujourd'hui qu'il ne l'était lors de la conclusion du traité et il n'est pas sans incidence sur le reste de la discussion. Que le principe de précaution a été entériné à ce Sommet de Rio de 1992 n'est pas une coïncidence.

La Convention-cadre poursuit en exposant que la majeure partie des gaz à effet de serre émis dans le monde « par le passé » et à l'heure actuelle (les guillemets ont été ajoutés ; notons au passage que cet extrait ne fait plus de distinction entre gaz à effet de serre d'origine humaine et d'origine naturelle) ont leur origine dans les pays développés et que les émissions par habitant dans les pays en développement sont encore relativement faibles mais iront en augmentant pour leur permettre de satisfaire leurs besoins de développement économique et social.

S'il faut relativiser la responsabilité « historique » des pays développés dans les émissions de gaz à effet de serre dès lors que les concentrations de CO_2 dans l'atmosphère ont déjà été beaucoup plus importantes « par le passé », bien avant qu'ils ne s'industrialisent, le fait que les émissions globales de gaz à effet de serre d'origine humaine iront en augmentant sous l'effet des pays en voie de développement est évident, à tel point qu'elles augmenteront quoi que fassent les pays développés.

Soit dit en passant, que l'Union européenne réduise sa part de 8 % dans les émissions globales de gaz à effet de serre à zéro et y dépense des milliers de milliards d'euros ne servira donc strictement à rien, si ce n'est à l'appauvrir et à l'affaiblir, à précipiter son déclin, ce dont ne peuvent se réjouir que ses seuls adversaires au niveau géopolitique. S'il est une urgence dont les citoyens européens ont à s'inquiéter, c'est bien de celle-là. Qu'ils y pensent en allant voter tant qu'ils en ont encore l'occasion.

Beaucoup d'incertitudes

Reste, en outre, à établir le rôle des réservoirs de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres et marins. La Convention-cadre en convient et reconnaît même que la prévision des changements climatiques recèle un grand nombre d'incertitudes, notamment en ce qui concerne leur déroulement dans le temps, leur ampleur et leurs caractéristiques régionales. Cela fait beaucoup d'incertitudes.

Nonobstant, la Convention-cadre définit les changements climatiques qui en font l'objet comme les « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables », excluant donc de son objet les changements qui sont précisément d'origine naturelle et dont nous sommes loin de tout savoir avec une précision suffisante pour juger de l'impact exact de l'activité humaine sur le climat.

Une simulation scientifique des conditions atmosphériques de la Terre et, par voie de conséquence, toute prédiction concernant leur évolution restent l'un des problèmes scientifiques les plus difficiles qui soient, bien que nous disposions de calculateurs dont les plus puissants sont susceptibles de stocker 10^{17} (cent millions de milliards) de données et de les manipuler à la vitesse hallucinante de 10^{18} (un milliard de milliards) d'opérations à la seconde.

Il ne faut certes pas confondre les deux phénomènes, mais l'impossibilité de prévoir la météo avec précision à plus de deux semaines témoigne de cette difficulté scientifique qui vaut aussi pour le climat (lequel est en quelque sorte une moyenne des conditions météorologiques sur des décennies), à savoir leur nature fondamentalement chaotique, d'ailleurs explicitement admise par le GIEC, sans oublier que les gaz à effet de serre (réchauffement) et les aérosols (refroidissement) interagissent en sens contraire.

Quelle que soit la précision avec laquelle nous pourrions caractériser l'état du climat à un moment donné, l'incertitude en ce qui concerne les prévisions augmente de manière exponentielle avec le

temps. La puissance de calcul n'y peut pas grand-chose. « Plus nous en apprenons sur le système climatique, écrit Steven E. Koonin, un physicien théoricien, professeur à l'Université de New York et ancien sous-secrétaire pour la science et l'énergie dans l'administration du président Obama, plus nous réalisons à quel point il est compliqué. »

Une modélisation problématique

Que la modélisation des évolutions du climat ne parvienne pas à reproduire les conditions du passé et souffre parfois d'écarts de température de trois fois la valeur de son élévation au cours du dernier siècle montre à suffisance que nous n'en comprenons pas les mécanismes à un niveau de spécificité qui, compte-tenu de ce que les influences humaines sur le climat sont somme toute faibles, permette de prédire les états futurs du climat d'une manière fiable.

« La variabilité interne [du climat] que le GIEC qualifie de contributeur difficile à quantifier comme s'il s'agissait d'un problème mineur, écrit Steven Koonin dans son essai *Unsettled* paru en 2021 sur l'état de la science du climat, en est en fait un gros. » Il y va ainsi des changements lents qui se répètent sur des décennies, voire des siècles (les oscillations multi-décennales des océans Atlantique et Pacifique, par exemple), et qui influencent les conditions météorologiques au niveau mondial. Ils expliquent notamment les pics d'anomalie des températures mondiales en 1998 et 2016. En outre, les données sur les océans sont limitées pour les périodes antérieures et restent encore partielles à ce jour.

Quant aux phénomènes météorologiques violents dont des « monsieur météo » qui se sont adjoint le climat comme spécialité accusent un dérèglement du climat, à grand renfort d'images dramatiques, il serait plus avisé de s'en tenir à ce qu'en dit l'Organisation météorologique mondiale, une agence de l'ONU : « Aucun événement unique, tel qu'un cyclone tropical sévère [ouragan ou typhon], ne peut être attribué au changement climatique induit par l'homme, étant donné l'état actuel des connaissances scientifiques. » Cela correspond

d'ailleurs à ce que dit le GIEC dans l'AR5 en ce qui concerne les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur.

Les médias, aussitôt suivis par l'opinion populaire et le monde politique, attribuent abusivement toutes sortes de catastrophes imminentes à l'influence humaine sur le climat, entraînant la maladie (la pandémie en a fourni des exemples), la mort, la destruction et la ruine.

Une image choc fut publiée en couverture du *National Geographic* montrant la statue de la Liberté à New York engloutie dans les eaux jusqu'au-dessus des genoux. Le marégraphe situé à la pointe de Manhattan révèle toutefois que si les eaux continuent de monter à leur rythme actuel de 30 cm par siècle comme elles le font depuis 1855, sans que l'on en ait déterminé la cause, il leur faudra 20.000 ans pour arriver au-dessus des genoux de *Liberty*.

Nous n'y serons plus pour vérifier. Par contre, l'actualité en témoigne cruellement, il paraît moins sûr que l'Homme n'ait entretemps commis une folie guerrière ou autre dont s'ensuivra la disparition d'une partie ou de la totalité de l'espèce.

Identité et immigration françaises

par
Jean-Philippe Delsol

Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier paru en 2019, *Éloge de l'inégalité*, chez Manitoba/Les Belles Lettres.

« Je suis le candidat de l'identité de la France, c'est ma spécificité » disait Eric Zemmour ce 7 janvier 2022. Peu après, dans *Le Monde* du 19 janvier, Jean-Luc Mélenchon entendait s'en rapporter à « l'identité française sur les droits de l'homme ». Dans un entretien à *L'Express* du mardi 22 décembre, M. Macron a promu l'idée d'une identité française. Pour sa part, Mme Pécresse a insisté sur la thématique de l'identité. Mais qu'est-ce que l'identité ? Celle-ci est souvent évoquée par rapport aux problèmes migratoires, mais l'immigration ne joue peut-être que comme le révélateur d'une identité française ou de son absence.

Ce qui identifie

L'identité se trouve en s'identifiant bien sût. Et à ce titre au moins, elle est d'abord individuelle. A l'origine, les premiers hommes se distinguent d'ailleurs sans doute de la nature végétale et animale par leur capacité à se reconnaître comme différents, c'est-à-dire s'identifier comme des êtres distincts de leur environnement. Alors l'homme devient une personne disposant d'une conscience de soi. Cette identité n'est pas statique. Elle se construit dans l'évolution de son être tout entier, mais aussi dans le rapport au monde et notamment aux autres, elle est façonnée par chacun en fonction de ce qu'il est, de ce qu'il fait, de ce qu'il devient. L'identité est le fruit de la liberté personnelle et de l'action humaine. A ce titre l'identité de chacun est unique et fragile. Certains aujourd'hui voudraient la faire disparaitre. Il y a ceux qui rêvent d'un monde de clones égaux, ceux qui voudraient trouver la vie dans le métaverse virtuel que cherchent à construire Facebook (Meta) et Google. Mais ces créatures n'auraient pas d'identité parce qu'elles ne seraient pas identifiables comme des personnes, parce qu'elles n'auraient pas d'esprit, elles n'auraient pas d'âme au sens où l'homme grec vit de l'éclat de son âme, comme au sens religieux de principe vital relié à Dieu ; elles ne seraient pas des personnes parce qu'elles n'auront

pas de libre arbitre au sens où Bergson dit que « C'est de l'âme entière, en effet, que la décision libre émane »[1].

Sans le passé préservé par la communauté dans laquelle il vient à vivre, l'homme serait resté, au mieux un homme préhistorique, sans le bénéfice de l'histoire accumulée, sans la tradition qui conserve la mémoire et enseigne ce que d'autres ont parfois mis très longtemps à découvrir, à assimiler, sans cette transmission qui permet de partir d'un acquis pour aller plus loin. Il lui faudrait tout réinventer par lui-même et il n'en aurait pas le temps. Voilà pourquoi beaucoup de philosophes et de juristes anciens ont résolument ordonné l'homme au monde plutôt que l'inverse. Aristote tient que la Cité est première et doit être préservée contre l'individu car celui-ci n'est rien sans elle sinon un animal. Cicéron demande que l'homme se souvienne « qu'il n'est pas né seulement pour lui, mais pour les siens et pour sa patrie, et qu'il ne lui reste qu'une petite portion de lui-même dont il soit le maître »[2]. L'empereur Marc Aurèle soutenait autrement que le bien de la cité surpassait celui du citoyen. « Souviens-toi donc toujours, écrivait-il, que le véritable et naturel citoyen ne souffre jamais de ce qui ne fait pas souffrir la cité [3]». Rousseau a puisé dans la tradition antique pour, à son tour, devenir l'avocat d'une subordination sans condition de l'individu aux finalités de la cité et en y ajoutant une mystification démocratique selon laquelle la volonté générale poursuivrait toujours le bien commun. Après que la terreur y a trouvé son excuse, l'Etat providence en a fait son terreau.

Certes, le rapport de l'homme à la cité est celui de l'œuf à la poule. Où est la cause et où est l'effet ? Il ne saurait y avoir d'homme né de nulle part. Robinson Crusoé ne s'est pas trouvé sur son île par génération spontanée. Mais à l'inverse, il n'y a pas de cité sans hommes qui la constituent. Il faut à la fois l'homme et la cité. Chacun se conçoit par

---

[1] Henri Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Félix Alcan, 1908, p. 128.

[2] *De finibus*, Livre II, chapitre XIV.

[3] *Pensées pour moi-même*, Livre X, 33.

l'existence de l'autre, les individus génèrent la cité qui permet aux individus de se multiplier. Les choses ne se sont pas faites pour autant dans un ordre établi. Ceux qui ont essayé de trouver l'origine de la société dans un contrat social initial ont reconstruit une humanité qui n'a jamais existé, ils ont retrouvé une rationalité qu'aucun homme réel n'a jamais développée. Rousseau ou Hobbes ou Rawls imaginent des situations idéales, une communauté première et parfaite, improbable autant qu'introuvable. Cette fiction philosophique d'un contrat social initial porte en elle le danger d'imaginer que les hommes sont entièrement maîtres de leur destin. L'histoire ne saurait être que celle que les hommes nouent progressivement et naturellement dans les heurs et malheurs de leur vie, dans les arcanes de leur vie sociale, dans les relations établies en fonction de leurs sentiments et de leur raison, de leurs intérêts réciproques, de leurs inévitables querelles. S'il demeure toujours vrai que la cité et les hommes qui la composent se développent ensemble, il s'impose toutefois que la cité n'a pas de raison d'être autre que les hommes qui vivent d'elle autant qu'ils la font vivre. La cité vide n'est plus une cité, tandis que l'homme peut se suffire de sa famille et une fois sorti de l'enfance, même seul, il reste un homme, sans doute amputé de sa capacité sociale, limité dans son épanouissement, mais toujours homme. L'individu est diminué quand il est réduit à son identité collective. L'identité de la cité n'a d'autre objet que de permettre que s'y façonnent et s'épanouissent les identités individuelles. La finalité de la cité, où elle trouve son identité, est l'homme. Mais cette vie commune n'est possible que si les identités individuelles sont compatibles. Uniques, les hommes sont tous différents et développent donc des perceptions et des visions diverses sur certains sujets. La cité a pour fonction de définir des lois et d'établir des institutions capables de réduire les conflits et de les gérer en entravant le moins possible les libres expression et réalisation de chacun qui façonnent l'évolution des identités personnelles et collectives. Chaque pays le fait à sa manière qui tient compte de son historique et des sensibilités de ses citoyens. Mais chaque pays ne peut le faire que pour autant que les identités des uns et des autres ne soient pas en totale antinomie, qu'il y ait des concordances possibles ou du moins des compromis acceptables.

Religion et immigration

A ce titre, la question ne peut pas ne pas être posée de savoir si l'éclatement des religions et l'importance de l'immigration sont susceptibles, en France notamment, de brouiller l'identité nationale au point de risquer de remettre en cause la capacité de vivre ensemble des populations rassemblées sur le territoire national et peut-être la paix sociale. Il faut d'ailleurs à cet égard reconnaître que dans la campagne électorale présidentielle de 2022, le mérite d'Eric Zemmour aura été de permettre que cette question soit exposée et discutée. Ce qui ne veut pas dire bien entendu que ça suffise pour faire un bon programme politique.

La France a été longtemps un pays presque entièrement chrétien et très majoritairement catholique. Elle était considérée comme la fille aînée de l'Église. Désormais le catholicisme est y devenu une religion très minoritaire. En 2018, notent Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely[4], seulement 27% des nouveaux nés ont reçu le baptême contre 52% en 2000. Il y a désormais moins de 2% de la population qui a une pratique religieuse catholique régulière. Les Français ont toujours besoin d'une sorte de spiritualité. Mais les marches blanches ont remplacé les processions. D'autre religions se développent, des sagesses orientales aux évangélistes et à l'islam bien sûr du fait notamment de l'augmentation massive de l'immigration d'origine musulmane.

Dans une publication du 23 juin 2020 l'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID) note qu'en 2018, 31,4 % des enfants nés en France ont au moins un parent né à l'étranger. Deux bons connaisseurs du phénomène migratoire, Patrick Stefanini[5] et Didier Leschi[6], observent que les immigrés résidant en France et nés étrangers à l'étranger représentent à peu près 10% de la population, en hausse de 20 à 25 % sur vingt ans et de 100% par rapport aux années 1930. La proportion des immigrés de première et deuxième génération représenterait 21% à 27% de la population, soit la proportion la plus

---

4 *La France sous nos yeux*, Seuil, 2021, p. 342.

5 *Immigration – Ces réalités qu'on nous cache*, Robert Laffont, 2020.

6 *Ce grand dérangement*, Gallimard, 2020.

élevée d'Europe. Ils constatent notamment la forte hausse des titres de séjour accordés (83% de plus en 2019 qu'en 2000) aux demandeurs d'asile. La France pratique volontiers une politique de regroupement familial doublée de la possibilité pour un Français issu de l'immigration de faire venir en France, sans condition de revenu, de logement ou d'emploi, un conjoint né et résidant à l'étranger. Le nombre de mineurs étrangers relevant de l'aide sociale à l'enfance est passé de 5 000 en 2014 à 40 000 fin 2018 et il ne cesse de s'accroître. Il faut y ajouter un nombre indéterminé de « clandestins », estimé à 900 000 sur le territoire français y compris les départements d'Outre-Mer. L'Aide Médicale d'Etat, créée en 1999 pour 75 000 bénéficiaires, a profité en 2018 à 320 000 migrants irréguliers. Bien entendu, l'immigration n'est pas la même partout et certaines villes ou certains quartiers montrent une concentration exorbitante d'immigrés. A La Courneuve, 75% des 0-18 ans sont nés de parents immigrés extra-européens. A Villetaneuse et Clichy-sous-Bois, ce sont respectivement 73 % et 72 % des enfants qui sont nés de parents extra-européens. Mais la région parisienne n'a pas le monopole de l'immigration non européenne. Dans l'aire urbaine de Limoges, les enfants de parents immigrés extra-européens représentent 27,5% des 0-18 ans, voire dans certains quartiers jusqu'à 61 % ! En 1990, ils n'étaient que 10,2%. Dans le quartier de Corgnac / Val de l'Aurance, la hausse est de 262 % pendant la même période 1990-2017. Dans la ville de Panazol, proche de Limoges, ils étaient 1% en 1990 ; en 2017, c'est 15%. A Rennes, les enfants de parents immigrés extra-européens représentent 22,8% des 0-18 ans vivant dans l'aire urbaine en 2017. Le taux monte à 51 % pour le quartier du Blosne, et à 50 % pour Villejean / Beauregard….

Le problème n'est d'ailleurs pas tant dans le fait qu'il s'agisse d'étrangers que dans leur difficulté à s'intégrer. Les immigrés d'origine musulmane n'ont pas nos mœurs ou nos habitudes vestimentaires, culturelles, alimentaires…, mais surtout, ils sont de plus en plus nombreux à revendiquer leur différence. Les kebabs et les bars à chicha se multiplient ; il y aurait eu déjà près de 10 000 établissements de kébabs en France en 2017[7]. Plus encore, ils tiennent à garder leur propre

[7] Ouvrage cité, p. 419.

identité : J. Fourquet et J.L. Cassely[8] soulignent que la proportion de nouveau-nés ayant reçu en 2015 un prénom d'origine arabo-musulmane se situait à 25% en Val de Marne, 35% dans le Val d'Oise, 40% en Seine Saint Denis. Il y a presque, pour nombre d'entre eux du moins, une volonté d'afficher leur propre identité liée notamment à leurs racines et préceptes religieux qui sont beaucoup plus inclusifs que ne le sont aujourd'hui ceux de la chrétienté française désormais très amoindrie.

Peut-on partager des identités opposées ?

Certes, lors de la Révolution, puis au XIXème siècle, la France a déjà connu une sorte de guerre civile larvée entre les partisans de l'ancienne monarchie associant le trône et le goupillon d'une part et les tenants d'une laïcité militante et exclusive. Ce qui conduisit le gouvernement Freycinet à interdire en 1880 les Jésuites, à les chasser et à menacer toutes les congrégations non autorisées, puis aux fermetures d'établissements religieux et aux expulsions, nombreuses, des congrégations requises en 1902 par le gouvernement de Combe. Mais les Français partageaient une histoire commune si ancienne qu'ils ne pouvaient pas se diviser fondamentalement sur ce seul sujet. D'autant plus que, d'une certaine manière, la notion même de laïcité trouve son fondement même dans le christianisme qui sépare le politique et le religieux : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Cette distinction avait ainsi déjà opéré en occident une transformation de la conception sociale par rapport à l'antiquité dont les dieux jouaient avec les hommes et enfantaient leurs héros tandis que le roi, chef des armées et de la justice, était aussi le grand prêtre comme Nestor, au temps de l'Iliade, en son palais qui était aussi son temple et son palais de justice. La Révolution française n'a peut-être été aussi violente que parce qu'elle achevait l'accouchement laborieux de la laïcité portée par l'occident chrétien. En distinguant le domaine civil du domaine religieux, le christianisme a permis leur cohabitation, même si ce fut une longue histoire pleine de soubresauts, en même temps qu'il a

[8] Ouvrage cité, p. 380.

institué en sanctuaire des libertés le domaine personnel de la conscience, mais aussi de son expression dans l'action humaine, la charité, au-delà de la loi civile. C'est sans doute ce qui fit que, malgré les invectives réciproques, les Français surent se réconcilier. Dans son article 2, la loi de Jules Ferry du 28 mars 1882 sur l'organisation de l'enseignement primaire prévoyait : « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires ». Jules Ferry insistait aussi sur la convergence des enseignements : « L'instituteur ne se substituera ni au prêtre ni au père de famille ; il joint ses efforts aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme »[9]. Puis le pape Léon XIII demanda aux catholiques français de rallier la République. Après avoir depuis 1884 souhaité la fin du conflit ouvert entre la République et l'Église de France, le 17 février 1892 est publiée une interview du souverain pontife dans *Le Petit Journal*, grand quotidien populaire, dont le propos ne saurait être plus clair : « Je suis d'avis que tous les citoyens doivent se réunir sur le terrain légal ; chacun peut garder ses préférences intimes ; mais dans le domaine de l'action il n'y a que le gouvernement que la France s'est donné. La République est une forme de gouvernement aussi légitime que les autres. »

Mais l'islam est né dans la confusion du politique, du religieux, du droit et du militaire et c'est pourquoi il ne peut pas réussir sa mue démocratique et peine à se confronter à la modernité, pourquoi aussi il ne peut être libéral qu'à titre utilitaire mais pas fondamentalement puisque Dieu y reste cause de tout. Les tentatives, comme celle de Kemal Atatürk, pour sortir l'islam de sa pensée totalisante et soumise ont dû se forger par la force et n'ont pas résisté longtemps aux mouvements islamistes qui ont repris partout de la vigueur depuis les années 1970. L'Islam est plus qu'une religion. Il a été fondé dans la soumission de la société au religieux. Mahomet incompris à La Mecque s'est enfui en 622 à Médine pour en devenir tout à la fois le chef religieux, politique et militaire. Il y a gouverné la Cité sous une loi unique, la sienne,

[9] Cité par Lucien Jaume dans la revue *Commentaire* n°155.

supposément dictée chaque nuit par l'ange Gabriel. Bientôt les tribus juives furent pourchassées et fréquemment exterminées ou déportées. Puis l'extension de l'Islam fut entreprise par la conquête plus que par la persuasion. Le pillage et le partage du butin, instaurés en règle, incitaient à élargir toujours les conquêtes de l'État islamique permettant aux arabes de vivre des tributs payés par les vaincus et les populations non converties qui n'appartenaient donc pas à l'Oumma, la communauté des croyants.

L'Islam est donc autant une religion qu'une nation. L'Iran de Khomeyni s'est appelé République islamique d'Iran en 1979 ; en 2014, le califat autoproclamé en Irak et en Syrie a pris le nom d'État islamique (Daech). L'Islam est un droit autant qu'une foi. Et il est un droit tatillon, exigeant, menaçant. Le Père Henri Boulad, jésuite égyptien, observe que l'islam est un tout, « il se veut à la fois religion, Etat et société [...]. Dans l'islam se mêlent indissolublement le sacré et le profane, le spirituel et le temporel, le religieux et le civil, le public et le privé »[10]. Mais dès lors qu'il est un droit et que ce droit est dicté par Dieu, l'islam ne peut pas céder le pas à un droit civil. Il se trouve intrinsèquement, par son essence même, incapable de respecter l'état de droit d'une nation laïque. Il y a donc un conflit évident et obligatoire d'identité.

La République française a encore essayé de concilier son identité laïque avec l'islam par la loi Séparatisme du 24 août 2021 qui répond à des objectifs louables de paix publique qu'une Charte de l'Islam de France établie par le Conseil français du culte musulman – CFCM – début 2021 vient conforter. Mais les engagements contenus dans cette Charte sont surprenants tant ils sont contraires aux enseignements mêmes du Coran qui subordonne le temporel au religieux et qui confond la communauté des croyants et la communauté politique. Cette charte précise notamment « qu'aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens ». Elle affirme : « Ni nos convictions religieuses ni toute autre raison ne sauraient supplanter les principes qui fondent le droit et la Constitution de la

[10] Christophe Geffroy et Annie Laurent, *L'islam, un danger pour l'Europe ?* Ed. La Nef, 2009, pp. 78-79.

République ». Sauf que seulement cinq des huit fédérations du CFCM ont approuvé ce projet de Charte et certaines d'entre elles ont annoncé que ça n'était encore qu'un projet à perfectionner ! Les deux fédérations de l'islam turc (CCMTF et Milli Gorus) et Foi et pratique (proche du mouvement piétiste conservateur Tabligh) n'ont pas voulu s'engager à signer le document en l'état. Et le CFCM ne représentait déjà lui-même que moins de la moitié des 2 500 mosquées de France et seules 400 d'entre elles ont participé à l'élection des membres du CFCM. Depuis, le CFCM a volé en éclat, seules les associations opposées à la Charte étant restées au sein de cette fédération. Ce qui oblige le gouvernement à repenser la représentation de l'islam en France. Mais ces conflits soulignent surtout qu'en effet, l'islam ne peut pas signer des engagements de se soumettre au droit français en tous ses éléments sauf à se renier en bien des domaines. On peut considérer ainsi que l'identité profonde de l'islam, ancrée dans un substrat religieux contraint et très juridique, dispose d'une identité en contradiction sur différents points majeurs avec l'identité de la France. La question de la compatibilité de ces deux identités est donc posée. Et à dire vrai leur incompatibilité semble en l'état avérée. Il ne s'agit pas de dire que tous les musulmans sont des terroristes, mais qu'ils s'identifient par une affirmation forte de choix religieux (l'islam) et juridiques (la charia), et accessoirement de choix comportementaux, alimentaires, vestimentaires… qui en découlent et rendent difficiles leur intégration au sein de la communauté nationale. On peut même penser qu'ils sont suffisamment nombreux dans suffisamment de quartiers urbains importants pour considérer qu'ils n'ont pas besoin de s'intégrer, voire pour penser qu'à terme ce sont les autres qui devront s'assimiler à eux. Leur choix de plus en plus marqué de continuer à utiliser l'arabe pour s'exprimer entre eux plutôt que le français en est le témoignage.

Une nouvelle identité ?

Faudrait-il alors reconstruire une nouvelle identité ? Surement, notre identité nationale évoluera. A terme, sans doute, elle restera marquée par l'inclusion d'une forte présence musulmane. Mais

aujourd'hui, le risque est celui que l'islam cherche, conformément à sa propre tradition, à dominer la société dans laquelle il s'insère. Ce qu'il pourra faire s'il y est suffisamment présent et fort de ses convictions.

En l'état, les Français conscients de tels débordements possibles sont interpellés sur des mesures qui limiteraient les flux migratoires. On peut en effet d'abord chercher à mieux connaître la situation en instaurant des statistiques ethniques, comme en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Il est possible de fixer des quotas d'immigration par pays et par métier, en collaboration avec les branches professionnelles comme au Canada, en Australie, en Suisse et, depuis le 1er janvier 2021, au Royaume-Uni. Il peut être envisagé de supprimer l'Aide médicale d'État, ou *a minima*, la limiter aux seuls cas d'urgence et de contagion, comme nos voisins européens, de n'accorder de prestations sociales qu'après cinq ans de résidence en France, de durcir les conditions du regroupement familial et d'obtention de titre de séjour, de plafonner les allocations familiales versées aux étrangers, de supprimer le droit du sol pour l'acquisition de la nationalité française, de remettre en cause les facilités d'accès au territoire français des ressortissants de certains pays du Maghreb, de refuser les ressortissants des pays à risque, d'exiger une très bonne compréhension de la langue française et la justification de revenus avant toute naturalisation, de limiter le nombre d'enfants d'origine étrangère dans les classes, de traiter rapidement les dossiers des immigrants irréguliers et les reconduites aux frontières et de mieux encadrer leurs recours… Il ne faut tolérer de la part des étrangers aucune violation délictuelle car comment les intégrer s'ils ne vivent pas en paix parmi nous. Il faut plus généralement mettre un terme à l'Etat-providence, véritable pompe aspirante de l'immigration.

Mais les solutions techniques ne seront rien si les Français eux-mêmes ne partagent plus une même identité et ne sont pas prêts à la défendre, à la protéger, à la promouvoir, à la partager. Dans un ouvrage courageux, la jeune journaliste Claire Koç[11] raconte ses difficultés à s'intégrer dans une France qui n'aime plus ni elle-même ni les étrangers. Arrivée très jeune en France avec ses parents turcs et alévis, elle

[11] *Claire, le prénom de la honte*, Albin Michel, 2021.

dénonce sans haine les politiques françaises qui ont abandonné l'école à la médiocrité en la nivelant par le bas et qui achètent, mal, la paix sociale à coups de subventions et de politiques de discrimination dite « positive » qui en fait sont des aveux « d'incompétence et d'assistanat » consistant à accorder sur des critères de race ou de situation sociale des diplômes ou des emplois au rabais pour ne pas avoir été capable de délivrer une instruction publique qui élève tous ceux qui le méritent. Elle décrit comment la société française fait tout pour ancrer les étrangers dans leurs propres traditions plutôt que de leur proposer les nôtres. Les programmes de langue et de culture d'origine dans les écoles françaises, avec des professeurs d'origine étrangère, dissuadent les enfants de s'assimiler. Si notre pays, la France, « est en voie de partition, … c'est moins à cause des immigrés que du fait de ces élites bien-pensantes qui dissuadent les filles et fils d'immigrés de deuxième, troisième ou dixième génération de s'intégrer ». Ce sont eux qui ont « pris la pelle pour creuser le trou de l'identité française », par exemple le député Aurélien Taché qui a comparé sur un plateau de télévision une jeune fille de 12 ans portant le voile à une jeune fille à qui on mettrait un serre tête : « le Degré zéro de l'absurdité bien-pensante » dit-elle.

Nous en sommes là sans doute parce que les Français eux-mêmes ne savent plus qui ils sont. Comment savoir qui on est quand on peut changer de genre, de nom ou de conjoint en un clic ? Les Français n'ont plus guère d'identité et la nation qu'ils forment n'en a donc plus non plus. Ce qui rend possible tout délitement social, toute rupture douce ou brutale, ce qui exacerbe les divisions à défaut de partager un récit commun, des références morales et historiques, des genres de vie, des aspirations… suffisamment proches pour pouvoir les réunir volontiers. Ils ont peu à peu vidé leur identité de son contenu. Nous ne savons plus faire partager notre culture et nos identités parce que nous ne les connaissons plus, parce que ne savons plus qui nous sommes. C'est aussi à nous de savoir convaincre ceux qui se réfugient chez nous de la valeur de notre civilisation.

Système de santé français : nécessité d'une réforme

par
Patrick de Casanove

Patrick de Casanove est diplômé de médecine, généraliste et médecin coordinateur en EHPAD. Il a été Maire d'Ondres de 1995 à 2001. Il contribue à divers médias et « think tanks » libéraux et est l'auteur d'un ouvrage *Sécu : comment faire mieux*, Éditions Tatamis (2012). Il préside le Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net).

Certains individus croient en l'incapacité des êtres humains à mener librement leur vie. Ils conçoivent leur monde idéal puis « ils réclament [pour eux] la Force, afin qu'elle les mette à même de substituer leurs propres tendances aux tendances du genre humain »[1]. En France le système de protection sociale procède de cette philosophie. Il est le pilier de l'État providence.

Pour l'État, les gens seraient incapables d'organiser leur prévoyance. À partir de là il se fait un devoir de piller légalement tout le monde. Par des réglementations étouffantes et intrusives, il détruit le projet de vie des individus ; avec plus de 483 prélèvements obligatoires[2], il les prive de ressources.

La Sécu

La Sécurité sociale a pour objectif de « protéger les individus des conséquences de divers événements ou situations, généralement qualifiés de risques sociaux »[3].

Elle a été créée par les Ordonnances de 1945[4]. Ces ordonnances s'inspiraient du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), qui réunissait Gaullistes et communistes ; programme intitulé « Les jours heureux »[5].

À la Libération tout était à reconstruire. Le CNR aurait pu choisir la responsabilité individuelle et le libre choix. Étatiste, il a décidé de « restaurer l'État » et de sacrifier la Personne. Ce furent donc l'imposition du monopole public de la Sécurité sociale et la déresponsabilisation des gens.

---

1 Frédéric Bastiat, *La Loi* (1850).

2 https://bit.ly/3IsZYKn.

3 https://bit.ly/3toHLJE.

4 https://bit.ly/3u6Lv1u.

5 http://les-jours-heureux.fr/cnr1944/

Quand l'État, ou une organisation quelconque, veut asseoir son pouvoir et soumettre sans violence physique les populations, il prend le contrôle de la protection sociale. Il les prive des moyens de choisir librement, d'être indépendantes, de s'opposer à lui. L'alibi est parfait : la solidarité. L'outil de contrainte est puissant : la peur. L'État effraie les gens en leur faisant croire que sans lui ils ne seraient pas soignés, n'auraient pas de ressources pour leurs vieux jours, seraient abandonnés.

« Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir.[6] » L'objectif de l'État est d'augmenter le nombre de gens sous sa dépendance pour rendre tout retour en arrière difficile. Les personnes dépendant de ses prestations, de ses aides, s'ajoutent à celles dont les revenus dépendent directement de lui.

Cet objectif de soumission est atteint : bien des Français ont intériorisé leur infantilisation. Ils pensent que seul l'État est capable de leur porter assistance en cas de détresse. Ils ne peuvent pas imaginer une autre organisation de protection sociale.

Les ordonnances de 1945 ont ainsi sorti le « risque social » (santé, retraite, chômage…) du marché et l'ont mis dans le domaine public. Aujourd'hui tous les soucis de notre système de protection sociale sont donc liés à sa gestion publique, plus précisément politique. Les recettes sont déconnectées des dépenses ; les personnes qui engendrent une dépense ne sont pas celles qui la règlent.

La réalité du « modèle social » français

Voici, résumés en quelques points, la réalité de notre modèle social.

– *Pyramide de Ponzi* **:** La protection sociale fonctionne comme une pyramide de Ponzi. Il faut des entrants pour financer les prestations, d'où l'obligation d'y entrer et l'impossibilité d'en sortir sous peine de provoquer l'effondrement du système. Il n'y a pas d'épargne. Les

[6] Frédéric Bastiat, *Profession de foi électorale de 1846*.

sommes encaissées sont immédiatement dépensées.

- *Insécurité législative* : Les cotisations sont obligatoires mais la protection sociale n'est garantie aux Français par aucun contrat. Elle ne dépend que des caprices des politiciens.
- *Injustice* :
  - La solidarité forcée est une perversion de la Loi. « La fraternité est spontanée, ou n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir[7]. »
  - Il est impossible de fonder une société juste sur le vol, fut-il légal. L'État ne crée aucune richesse. Il confisque la richesse produite par les individus. La Sécu soigne les uns aux dépens des autres, l'un sera dé-remboursé pour que l'autre soit remboursé, l'un se verra confisquer ses ressources pour les affecter à un autre etc. Grâce à quoi l'État achète des voix. C'est flagrant avec la contraception « gratuite » jusqu'à 25 ans[8], et l'IVG « gratuite », autant d'actes qui ne sont pas des soins.
  - La « spoliation légale » crée l'inégalité devant la loi. Les régimes de protection sociale varient en fonction des catégories socioprofessionnelles. Les régimes spéciaux sont autant de lois privées. Certaines catégories sociales ont obtenu des politiciens des lois en leur faveur au détriment d'autrui.
- *Fin du « colloque singulier »* : Le colloque singulier est cette relation particulière qui unit le patient à son médecin. La création de la Sécurité sociale a introduit un tiers parasite, actif, dans cette relation.
- *Destruction économique* :
  - L'information des prix n'existe plus (d'où inadéquation de l'offre et de la demande) ; les prix sont remplacés par des tarifs administratifs qui sont des marqueurs politiques. Cela induit du mal investissement qui est source, d'un côté, de gaspillages, de l'autre de pénurie.

---

[7] Frédéric Bastiat, *Justice et Fraternité* (1848).

[8] https://www.aide-sociale.fr/pilule-contraceptive-gratuite/

  - Gaspillages accentués par le fait que les Français paient deux organismes pour le même service, la Sécu et la mutuelle.
  - Les entraves réglementaires et financières induites par notre protection sociale détruisent par ailleurs notre compétitivité face à la « mondialisation ».
  - Il n'y a plus d'épargne pour financer l'économie qui est financée par la planche à billets, la spoliation des générations futures (dette, déficit.) Ces dettes immenses pèsent sur notre économie et nous rendent dépendants de nos créanciers.
- *Destruction sociale* : Ce monopole d'État coercitif modèle la société en profondeur. Les conflits sont exacerbés, c'est la guerre de tous contre tous pour obtenir la plus grosse part de la spoliation légale, ou s'y soustraire. L'État se mêle de tout, c'est du totalitarisme.
- *Fraude* : La fraude est d'autant plus importante que la spoliation légale l'est. L'État providence crée des Droits sociaux et des critères pour en bénéficier ; il incite à la fraude. La fraude arrange beaucoup de monde : L'État providence qui devrait disparaître s'il y mettait fin, les politiciens qui achètent la paix sociale et des voix, les partisans du système par répartition qui peuvent affirmer, chiffres à l'appui, que leur système est structurellement bon et que s'il est en difficulté c'est uniquement à cause de la fraude.
- *Fausse gratuité* :
  - Les soins ont été prépayés (cotisations sociales, contributions et taxes diverses). Ladite « gratuité » signifie « tiers payant » ou « remboursement ».
  - La « gratuité » est une chose, « la culture de soins » en est une autre. Cette dernière concerne le soin, l'attention, que chacun peut apporter à sa personne. Soins médicaux gratuits ou non, certains ne se feront que peu ou pas soigner, ne prendront que peu, ou mal, soin de leur personne. C'est la défaillance de la prévention. La Sécu intervient essentiellement quand la santé est altérée.

  - La gratuité est une chose, la qualité de la prestation en est une autre. En médecine de ville une consultation est un faux paiement à l'acte. C'est un forfait qui sera remboursé de manière identique, quels que soient son contenu et sa qualité. Les ROSP[9] créées en 2011 n'ont rien changé quant à la qualité des prestations.

- *« Gratuité » et pénurie*
  - *Soit le soin n'existe pas…* La Sécu reposait à sa création sur « un contrat implicite qui lie tous les citoyens : chacun y contribue selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins »[10]. Ce contrat n'a pas été respecté. Les besoins ne peuvent être satisfaits, il y a pénurie : files d'attente, fermetures de sites, de lits, de services, déserts médicaux, même dans les grandes villes, spécialités désertées, manque de soignants… S'y sont ajoutés plan blanc, confinement, etc. La pénurie est gratuite ! Cette « gratuité » ne fabrique pas l'offre. La pénurie persiste malgré la fuite dans le déficit, l'endettement et l'immixtion de plus en plus profonde de l'État dans la vie des Français. Lors des COVIDs, le manque de matériel, de lits d'hôpitaux, de lits de réanimation a été le fil rouge et le justificatif des mesures de coercition sociale. Le gouvernement a pris soin de ne pas corriger ce manque mais de l'accentuer, en continuant les fermetures de lits, puis en excluant du circuit de soins les soignants non vaccinés[11].
  - *Soit le soin est rendu inaccessible…* Au début de la crise dite « sanitaire » le gouvernement a limité très strictement l'accès à la consultation médicale. Il y eut aussi le report des soins dits « non urgents » et pour finir le « pass » sanitaire pour accéder, hors urgence, aux soins hospitaliers.
- *Qui dit pénurie dit rationnement.* L'objet de la Sécu est de gérer la

---

[9] Rémunération sur objectifs de santé publique : https://bit.ly/352G3Es.

[10] https://bit.ly/3wohexK.

[11] https://bit.ly/3iovTRq.

pénurie, c'est-à-dire, rationner. Tout soin est une dépense. Qui dit rationnement dit tri. La Sécurité sociale rembourse ou dé-rembourse ce qu'elle veut. Elle se concentre de plus en plus sur le gros risque laissant le petit risque à la charge de l'assujetti ou des mutuelles. Les prestations diminuent mais les prélèvements augmentent toujours. Le tri fut flagrant lors des COVIDs.

– *L'humanisme le grand oublié*

  – L'humanité, la compassion, l'empathie sont les grands absents de la conception du système et des « réformes » proposées. Les étatistes n'abordent le problème de la santé que de manière comptable. La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), créée par la révision de la Constitution du 22 février 1996, « vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé »[12], pas à mieux soigner les gens.

  – D'où les débats sur l'euthanasie : toute personne fragile est une source accrue de dépense et les derniers jours de la vie sont ceux qui coûtent le plus cher en soins.

  – La notion de service à autrui est perdue. La notion d'Humanité est perdue.

  – Les solutions sont attendues des technocrates, et de la technique, en particulier du numérique. Dans un pays étatiste son rôle est dévoyé en outil de contrôle des populations. Vous avez aimé le « pass » vaccinal, vous adorerez *Mon espace santé* et son *Data hub*. Il faut lire le très inquiétant rapport du Sénat, « Crises sanitaires et outils numériques : répondre avec efficacité pour retrouver nos libertés »[13].

  – L'humanisme est également oublié dans la formation médicale. Elle produit d'excellents techniciens du soin, par forcément de bons médecins.

---

12 https://bit.ly/3uctU8k.

13 https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-673-notice.html

La bonne réponse, la protection sociale libérale

La Sécurité sociale mélange « l'aide sociale » qui est assistance à son prochain et « l'assurance maladie » qui est remboursement de soins et prévoyance. Il faut définir qui fait quoi : l'État ou la société, le service public ou les services privés[14]. Il faut des réformes systémiques qui rendront la liberté aux acteurs du système de santé, professionnels comme patients. Cela fera tomber la clé de voûte de la « spoliation légale » et aura un effet sur l'ensemble de la vie du pays.

Éthique et Droits Naturels

Le libéralisme est une éthique de vie qui a pour base les Droits Naturels individuels universels. « Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.[15] » Il entraîne la fondation d'une société juste parce que non basée sur la spoliation. Une société juste est une société harmonieuse. La liberté en est la pierre d'angle. Pour cela il n'est pas suffisant que personne ne soit conduit à renoncer à des soins pour des raisons financières, ou que personne ne reste sur le carreau.

L'objectif d'une Sécurité sociale est que chaque Français puisse bénéficier des meilleurs soins, en toute circonstance, tout le temps, qu'il prenne soin de sa personne pour éviter les accidents, les maladies et être « bien dans sa peau ». Ce n'est un outil ni de pouvoir, ni de coercition.

La santé qui « est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »[16] ne peut exister que dans une société libre. Chacun choisit son projet de vie, lequel intègre les risques qu'il accepte ou non, donc la valeur qu'il donne à sa santé.

Pour Frédéric Bastiat les Hommes sont des créatures sociales et

---

[14] http://bastiat.org/fr/services.html.

[15] Frédéric Bastiat, *La Loi* (1850).

[16] https://www.who.int/fr/about/governance/constitution.

interdépendantes[17]. Chacun, pour améliorer son sort, doit améliorer celui des autres, donc leur rendre service. Dans un système libre chaque être humain est le serviteur de ses semblables. Cette entraide spontanée et profitable à tous a été détruite par la spoliation légale. L'État détruit légalement les Droits Naturels des gens pour distribuer à ses clients le fruit de ses rapines.

La société libre est une société de confiance. Elle rend à chacun sa liberté de choix et sa responsabilité. La responsabilité fait peur, mais si les personnes ne s'impliquent pas dans leur santé, cela ne peut pas fonctionner.

L'intégralité des revenus

Toute vraie réforme nécessite que chaque personne puisse disposer de la quasi-intégralité de ses revenus pour avoir les moyens de choisir librement.

Pour un salarié c'est le salaire complet – c'est-à-dire, le salaire net, plus les charges dites salariales et celles dites patronales. Sans oublier tous les prélèvements salariaux qui grèvent la rémunération des travailleurs. Pour un non salarié c'est l'intégralité du chiffre d'affaires diminué des frais nécessaires à l'exercice de sa profession. Pour les pensionnés, c'est l'intégralité des pensions. Pour les rentiers, l'intégralité de leurs rentes.

Ceci implique des prélèvements minimes. Dans cette perspective, passer à un seul impôt, faible et proportionnel, reposant sur « la propriété réalisée », comme l'écrit Bastiat, serait un énorme progrès. À défaut d'un impôt unique il existe une très belle marge d'amélioration[18].

Intégralité des revenus et responsabilité personnelle sont incompatibles avec le prélèvement à la source. Ce dernier n'arrange pas

---

[17] http://bastiat.org/fr/echange.html

[18] https://www.ifrap.org/budget-et-fiscalite/la-liste-des-483-taxes-impots-contributions-et-cotisations-en-france

la compréhension de l'impôt, ni le consentement à l'impôt. Si l'État organise cette opacité c'est pour être le seul à être informé de la totalité des revenus de chaque Français afin de prélever dans l'ombre la quantité maximale d'argent possible.

Disposer de l'intégralité des revenus incite à la prévoyance et à préserver sa santé. Les Français auront un grand « pouvoir d'achat ». Ils pourront acheter des services aujourd'hui soustraits à leur libre arbitre.

Cette disposition permettra à toutes les entreprises, et aux individus, de ne plus vivre dans un enfer fiscal et réglementaire. Cela ouvrira la porte à un rééquipement sanitaire soucieux des besoins et des moyens, de l'offre et de la demande, à une véritable réindustrialisation et à un développement du secteur marchand seul créateur de richesses.

Les trois piliers d'un nouveau système de santé

1. Le binôme compte épargne santé/assureur unique

Le compte épargne santé sera individuel, ouvert à tous. Les fonds pourront être transmis au décès. Il couvrira les dépenses de santé de la personne ou de sa famille, jusqu'à un certain niveau. Au-delà, l'assurance santé interviendra. On obtient de la sorte une motivation importante à prendre soin de sa santé : celui qui génère la dépense est aussi celui qui paie ; il est responsable.

L'assureur unique sera choisi librement et il sera possible d'en changer à son gré. La Sécu a plus de 75 ans d'expérience et dispose d'un réseau, d'un savoir-faire et d'une image favorable. Il faut la sortir du domaine politique et la concentrer sur son métier qui est l'assurance maladie. Elle sera en concurrence avec des sociétés d'assurance qui auront délégation pour la prise en charge de l'ensemble des dépenses santé. Toutes auront le même « panier de soins » à rembourser. Chacune pourra aller au-delà, jamais en deçà. Aucune condition de santé ne sera exigée pour souscrire. Le contrat remplace ainsi la loi. Passer un contrat avec une assurance est une garantie. Le contrat doit être respecté et ne peut être modifié unilatéralement. Ce seront des contrats individuels.

C'est le retour de l'épargne et de la prévoyance.

2. La solidarité nationale

« L'aide sociale » sera distincte de « l'assurance maladie ». Cette solidarité financée par le budget de l'État, ou mieux par une caisse dédiée[19], prendra la forme d'un « chèque couverture santé ». Les plus démunis pourront choisir leur prestataire. Hormis les enfants, qui sont sous la responsabilité de leurs parents, et les incapables majeurs, chaque Français est parfaitement capable de choisir sa protection santé, d'organiser sa prévoyance et d'en assumer la responsabilité. Être pauvre n'implique pas d'être incapable de choisir. Être libre et pouvoir choisir fait partie de la dignité de l'Homme [20]. Dans un pays libre économiquement la « pauvreté » est souvent transitoire. Au cas où quelqu'un se retrouverait malgré tout « sans rien » il y aura un « filet de sécurité » type tiers payant. Cela pourra parfois être considéré comme avance de frais.

3. L'adhésion obligatoire

Il devra exister une obligation d'adhérer au couple compte épargne santé/assurance santé pour toute personne vivant sur le territoire français. L'adhésion pourra être financée (« offerte ») par un tiers.

Liberté des prix

Dans un système libre, grâce à l'information des prix (offre, demande, qualité du service), il n'y a pas de pénurie ni de mal investissement. Cette liberté est primordiale pour mettre fin aux « déserts médicaux ». Si le prix proposé correspond au service rendu il sera accepté. Satisfaisant, il attirera d'autres professionnels, ouvrant la concurrence. Si le prix ne correspond pas au service rendu le

[19] Comme à Singapour où le système de couverture sociale est construit sur le modèle présenté ici. https://uk.april-international.com/fr/sante-des-expatries/la-sante-singapour

[20] https://bit.ly/3irtBBb.

professionnel devra baisser son prix, ou améliorer ses prestations, ou un concurrent plus performant arrivera pour rendre le bon service au bon prix.

Liberté de travail pour les professionnels

Chacun est libre de s'installer où il veut, de s'organiser pour fournir le meilleur service. Un médecin généraliste pourra s'entourer d'un secrétariat et d'assistants médicaux, disposer de matériel de diagnostic biologique ou d'imagerie, de locaux adaptés à ses activités et pourquoi pas d'une pharmacie réduite. Le prix des prestations sera libre et différencié. Un pharmacien pourra élargir sa mission. Il en sera de même pour les infirmières, les sages-femmes et d'autres professions de santé. Le principal est la compétence professionnelle et que le service soit rendu à un prix qui satisfasse toutes les parties.

Les hôpitaux et les cliniques doivent retrouver leur autonomie tarifaire et organisationnelle centrée sur les soins. Ils doivent bénéficier de la liberté des prix et d'une comptabilité adaptée, type entreprise, différente de la T2A[21].

Il n'est nul besoin d'une organisation territoriale administrative.

Les études de médecine doivent se baser sur le très bon professionnalisme, l'humanisme, la vocation médicale et non sur la sélection des plus aptes à réussir à un concours. Il ne doit pas y avoir de numerus clausus. Il doit exister des passerelles entre les spécialités.

Conclusion

La sécurité sociale est présentée comme le « modèle social français », acquis social intouchable. Politiciens et conformistes, prétendant parler à leur place, affirment que les Français y sont très attachés. Mais ils se gardent bien de leur rendre leur libre arbitre en leur laissant le choix dans ce domaine. Sans réelle alternative, les Français se

[21] Tarification à l'activité. Voir : https://bit.ly/3N1jCRb.

contentent de changer de maître à chaque élection et abandonnent des pans entiers de leur vie à l'arbitraire étatique.

Beaucoup se satisfont de la situation très dégradée, et qui continue à se détériorer, du système de santé. Son indigence a sauté aux yeux pendant les COVIDs et a servi de prétexte au gouvernement pour mettre en place des mesures totalitaires d'enfermement et de contrôle des populations.

On ne compte plus les réformes paramétriques du système de santé. Il faut une réforme systémique.

Dans une société libre, s'il doit y avoir un État,

- celui-ci doit garantir les Droits Naturels, assurer les fonctions régaliennes et prévoir un « filet de sécurité ». En foi de quoi le système de santé ouvert au libre choix, et accessible à tous, sans conditions, est abondant, performant, résilient, capable d'encaisser les chocs.
- il doit aussi se charger de la préparation aux catastrophes en assurant une marge de manœuvre aux établissements de santé publics ou privés. Il prépare l'improbable avec une Sécurité civile, des SDIS[22] et un Service de Santé des Armées « velus ».

Un tel système de santé est un excellent moyen de lutter contre la peur, en faisant confiance aux Français pour choisir leur vie, sans qu'une Autorité centrale ne leur en impose une.

[22] Service Départemental d'Incendie et de Secours. Voir : https://bit.ly/3ilI9ST.

Pouvoir d'achat et liberté d'acheter

par
François Facchini

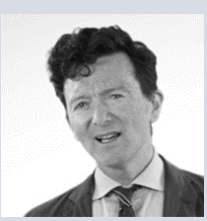

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).

Un débat s'est engagé à l'occasion de la campagne présidentielle de 2022 autour de la question du pouvoir d'achat, Les sondages d'opinion font de ce problème une priorité des Français. Les français souhaitent du pouvoir d'achat.

Une première raison de ce regain d'intérêt pour cette question est le retour de l'inflation. Une seconde raison est la faiblesse de la croissance économique depuis quatre ans, qui nuit à l'emploi (Loi d'Okun) et à la dynamique des revenus dans notre pays. La troisième raison est l'impôt et les cotisations sociales qui rognent largement la liberté économique des agents. C'est cette idée que nous souhaiterions développer autour de la notion avancée par les statisticiens de l'INSEE de dépenses pré-engagées.

Pour l'INSEE la crise du pouvoir d'achat est la conséquence de la hausse des prix sur de nombreux biens, mais en particulier des prix des dépenses pré-engagées.

Le montant de ces dépenses pré-engagées est disponible dans la série « Portrait Social de la France » depuis 2003. Si on rapporte ces dépenses au revenu disponible brut on constate que pour l'ensemble des ménages la part de ces dépenses ne cesse d'augmenter.

Ces dépenses pré-engagées correspondent aux dépenses difficilement renégociables à court terme comme les dépenses liées au logement (y compris les loyers fictifs que les propriétaires verseraient s'ils devaient louer leur logement), l'eau, le gaz, l'électricité, les combustibles, les télécommunications, les frais de cantines pour les enfants, la redevance TV, les abonnements de toutes sortes et notamment à la télévision, les assurances et les services financiers.

La DRESS avait publié un dossier complet sur le poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages (Lelièvre et Rémila 2018[1]). L'un des principaux résultats de cette étude était que les dépenses pré-engagées des ménages pauvres représentaient 61% de leur revenu

[1] Lelièvre, M., et N., Rémila 2018. *Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ?* Les Dossiers de la DRESS. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 25, mars.

disponible brut alors que ces dépenses correspondaient à environ 23% du Revenu Disponible Brut d'un haut revenu. Les ménages pauvres par convention sont les ménages dont les membres ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60% du niveau de vie médian, soit dans l'enquête budget des familles un niveau de vie inférieur à 930 euros par mois. Les ménages à hauts revenus correspondent de leur côté aux ménages dont les membres ont un niveau de vie supérieur au dernier quartile de niveau de vie, soit un niveau de vie supérieur à 2100 euros par mois.

Le premier commentaire qu'inspire ce résultat est que ce que l'INSEE nomme les dépenses pré-engagées sont toutes des dépenses réglementées ou obligatoires. Il est frappant, tout d'abord, de constater que la plupart des prix des consommations pré-engagées ne sont pas libres. Ils font soit l'objet de subventions comme le prix de l'électricité ou du gaz soit ils sont fortement taxés comme le prix de l'essence à la pompe soit il s'agit de marchés très réglementés comme le marché du logement[2]. Si on garde à l'esprit la loi de l'offre et de la demande, la hausse du prix des logements, qui n'est d'ailleurs pas intégrée au calcul de l'inflation, est en grande partie la conséquence de la politique publique du logement. L'État réglemente le marché du logement à tous les niveaux. Il réglemente le prix en mettant en œuvre des prix plafonds, ce qui provoque classiquement une sous production de logement et finalement une augmentation des prix. Il impose aussi des quotas de logements sociaux au promoteur. Sur une surface de 1000 mètres carrés il est réglementaire de prévoir 30% de logements sociaux, la conséquence est une hausse des prix des logements neufs, car les promoteurs répercutent le manque à gagner qu'ils ont sur les surfaces affectées aux logements sociaux sur le prix des logements mis sur le marché. Cette hausse des prix du neuf favorise une plus forte demande sur les logements anciens et une hausse en chaîne des prix. Les assurances, enfin, sont généralement obligatoires. Elles rendent les clients captifs. Ils ne peuvent pas prendre le risque de ne pas s'assurer. La multiplication du recours au e-gouvernement sans baisse des

[2] Voir l'article de Vincent Bénard dans ce même numéro.

dépenses de gestion des administrations publiques crée, enfin, une obligation pour les ménages d'avoir un abonnement internet chez eux. Là encore la loi contraint la dépense.

Le second commentaire que peut susciter ce type de débats et de statistiques porte sur la place que les statisticiens donnent aux impôts et aux cotisations sociales.

Curieusement, les statistiques ne traitent pas les dépenses publiques comme des dépenses pré-engagées. Lorsque l'INSEE calcule le revenu disponible brut (RDB) il propose la formule suivante :

> *RDB = revenu primaire (salaire) – impôt sur le revenu et le patrimoine – cotisations salariés et non-salariés versées – cotisations sociales employeurs versées + les prestations sociales reçues en espèces + le solde des autres transferts courants*

Il ne serait pas illogique, pourtant, de traiter l'impôt sur le revenu et le patrimoine ainsi que les cotisations sociales comme des dépenses pré-engagées. Elles correspondent bien à cette idée que le ménage à court terme n'a pas les moyens d'en réduire le montant. Comme il s'agit de dépenses publiques il peut s'engager politiquement pour les réduire, mais son bulletin n'étant probablement pas décisif puisqu'il ne s'agit que d'un bulletin parmi des millions, il est probable qu'il soit obligé de consommer les services publics et surtout de les payer. Cela explique pourquoi la figure 1 présente deux types de ratio : l'un est traditionnel et montre l'évolution du ratio dépenses pré-engagées sur RDB, l'autre propose un calcul de la part des dépenses pré-engagées étendu à l'impôt et aux cotisations sociales salariés et non-salariés. Cela permet d'affirmer que les marges de manœuvre budgétaire des ménages sont encore plus faibles. Les dépenses pré-engagées au sens large représentent pour l'ensemble des ménages plus de 60% de leur revenu primaire. Ce chiffre est de plus probablement en dessous de la réalité puisqu'il ne tient pas compte de la TVA qui touche l'intégralité des biens consommés par les ménages.

Figure 1

La réduction des marges budgétaires des ménages Français (2003-2020)

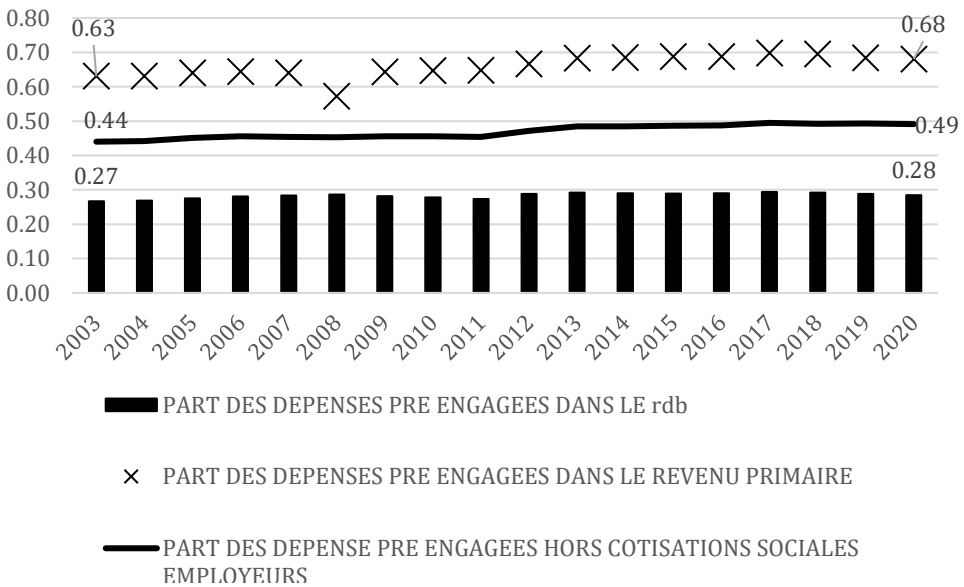

Sources : années 2002-2006. Portrait social de la France. 2007. Fiches Thématiques. Revenus, transferts et Prélèvements Obligatoires. (2007-2008). Portrait sociale de la France 2009. Fiches Thématiques, Revenues disponibles et pouvoirs d'achats des ménages, Fiche 15. 2010. Portrait social de la France 2010. Fiches Thématiques. Salaires, niveaux de vie Tableau 4.3. 2011. PSF 2012 Fiches thématiques Revenus, niveaux de vie. 2012 PSF 2013. 2013 PSF 2014. 2014 PSF 2015 Cadrage économique 1.2 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages. 2015 PSF 2016. Cadrage économique. 2016. PSF 2017. 2017. PSF 2018. 2018 PSF 2019 et 2019 PSF 2020. 2020. PSF 2021 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat.

Il est tout à fait normal dans ces conditions réglementaires et fiscales que cette question du pouvoir d'achat et des dépenses pré-engagées traversent les débats politiques et sociaux en ces temps d'élection.

La baisse des marges de manœuvre budgétaires des ménages est l'expression la plus évidente de leur absence de libertés. Ils n'ont pas le choix de s'assurer ou de ne pas s'assurer. Ils sont victimes des politiques publiques du logement qui sont pourtant censées les protéger. Ils n'ont pas non plus le choix de payer ou non l'impôt. A long terme ils feront tout pour l'éviter, ce qui conduira à des effets d'inactivités qui enferment les Français dans des trappes à pauvreté et à chômage qui renforcent le sentiment de perte de pouvoir d'achat.

L'absence de marge de manœuvre budgétaire des ménages est donc aussi et probablement principalement la conséquence du déclin des libertés économiques qui caractérise l'histoire institutionnelle de la France depuis au moins la libération en 1945.

Liberté de pensée 2022

par
David Schmidtz

David Schmidtz (http://davidschmidtz.com) est Kendrick-professeur de philosophie, titulaire de la chaire Eller de « Service-dominant Logic » et directeur du *Center for Philosophy of Freedom* à l'Université d'Arizona. Il est l'auteur de *Living Together: Reinventing Moral Science* (Oxford, 2022).

1. Le marché des idées[1]

Dans une affaire portée devant la Cour suprême, *Abrams v. États-Unis* (1919) [2], l'opinion dissidente d'Oliver Wendell Holmes a explicitement formulé pour la première fois le concept de « marché des idées ».

> [D]ès lors que les hommes ont réalisé que le temps a bouleversé de nombreuses croyances qui étaient en conflit, ils peuvent en venir à croire, plus encore qu'ils ne croient aux fondements mêmes de leur propre conduite, que le bien ultime souhaité sera mieux servi en permettant le libre-échange des idées ; que le meilleur test de la vérité d'une pensée est sa capacité à se faire accepter dans la concurrence du marché, et que cette vérité est le seul terrain sur lequel leurs souhaits peuvent être réalisés en toute sécurité. C'est en tout cas la théorie de notre Constitution. C'est une expérience, comme toute vie est une expérience. Chaque année, sinon chaque jour, nous devons risquer notre salut sur une prophétie basée sur une connaissance imparfaite. Bien que cette expérience fasse partie de notre système, je pense que nous devrions être éternellement vigilants contre les tentatives visant à contrôler l'expression d'opinions que nous estimons détestables et fatales, à moins qu'elles ne représentent la menace imminente d'une ingérence immédiate dans les objectifs légitimes et urgents de la loi qu'un contrôle immédiat est nécessaire pour sauver le pays.

Pour libérer nos esprits, aurait convenu John Stuart Mill, nous avons besoin d'un climat d'opinion où l'unanimité est ostensiblement absente. Sur les campus universitaires, nous voulons que les étudiants soient confrontés à un front *non* uni. Nous savons, par la recherche sur les phénomènes d'ancrage et d'ajustement, que si un professeur demande implicitement à des étudiants de justifier un écart par rapport à une norme, il faut souhaiter que d'autres professeurs demandent aux étudiants de justifier d'autres écarts relatifs à des normes assez différentes de la première. Nous tirons à nous nos étudiants ; pour un enseignant, c'est ainsi qu'il marque son territoire. Ce pouvoir

---

[1] Cet article est adapté de *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021), 249-256.

[2] *Abrams v. United States*, 250 U.S. 616 (1919).

d'attraction peut, lui aussi, être sain, tant que les professeurs tirent dans des directions différentes.

Nous devons en même temps résister à toute tentation que nous (ou nos étudiants) pourrions avoir de réagir à des opinions contraires en bottant en touche : en concluant que toutes les opinions sont de simples opinions, et qu'il n'y a pas de vérité. Comme Mill l'aurait souligné, nous devons assumer la responsabilité de mettre les idées sous une forme testable du mieux que nous le pouvons, et accepter la simple leçon de l'expérience que toutes les opinions ne se valent pas. Une société libre permet à Copernic d'être en désaccord avec Ptolémée, mais une société libre ne s'arrête pas là. Cela laisse également le reste d'entre nous libres de déterminer – ou plutôt, responsable de déterminer – qui a raison.

Pour assumer correctement cette responsabilité il nous faut étreindre non pas le relativisme mais l'humilité. Dans la vie intellectuelle et personnelle, ne pas avoir *besoin* de gagner est une liberté massivement sous-estimée. Les gens qui ne traitent pas les discussions comme des combats de gladiateurs dont ils sortiront gagnants ou perdants sont des gens qui grandissent encore. Nous parlons trop de concurrence implicite sur le marché et trop peu de la coopération sous-jacente. L'espoir que nous portons en nous tournant vers le marché n'est pas tant l'espoir de gagner que celui de pouvoir échanger. Il est fondamental pour le marché des idées que nous nous y rendions dans l'espoir de partager.

Mill aurait peut-être convenu qu'à trop vouloir être innovant et provocateur ont fini bien souvent par produire de la camelote. Les penseurs véritablement originaux sont ceux qui essaient de dire la vérité, pas ceux qui essaient d'être originaux. Certaines idées sont meilleures que d'autres pour nous orienter vers la vérité. Et, parfois, la meilleure idée est aussi une idée originale. C'est pourquoi nous avons cette devise selon laquelle notre travail n'est pas d'enseigner *quoi* penser, mais *comment* penser. Implicitement, il y a des façons de penser et certaines sont meilleures que d'autres. Et quelque part dans notre

classe se trouve assis un élève qui peut nous dépasser. Cela fait partie de la raison d'être de l'enseignant.

Que recouvre l'idée de la liberté de pensée ? Cela implique-t-il la liberté de parler ? Cela implique-t-il un droit d'être écouté ? Selon l'interprétation qu'en propose Dan Jacobson, John Stuart Mill estimait qu'aucune opinion ne peut légitimement être censurée en raison de sa fausseté, de son immoralité, voire de sa nocivité[3]. Un droit à la liberté de pensée ne peut être qu'absolu.

Une réponse générale : Mill était un utilitariste, il a donc sûrement dû considérer les droits de l'homme comme des règles de base, c'est-à-dire, comme des stratégies généralement efficaces pour promouvoir le plus grand bonheur du plus grand nombre. Mais cette réplique recèle deux affirmations empiriques. Premièrement, que le droit à la liberté de pensée est, après tout, utile. Mais, deuxièmement, que considérer ce droit comme moins qu'absolu ne serait pas utile. La liberté de pensée a son utilité précisément parce qu'elle est une question de droit absolu et un fondement de la dignité humaine individuelle. Cette dignité fondamentale ne peut être sacrifiée sous peine d'être considérée comme quelque chose de dangereusement inférieure à une dignité fondamentale. Nous pouvons, bien sûr, nous lancer dans des exercices de pensée philosophique et nous demander si nous pourrions accepter une journée de censure afin d'éviter que l'univers n'explose. Cependant, nous ne pouvons pas considérer de telles exercices de réflexion comme pouvant justifier de confier le pouvoir de censure à un gouvernement qui en viendrait inévitablement à considérer les journalistes d'investigation comme un risque pour la sécurité. Si nous considérons le droit comme quelque chose à sacrifier en cas de crise, nous confondons la proposition que *x* est utile avec la proposition que nous pouvons mettre *x* de côté chaque fois qu'autre chose offre plus. La première n'implique pas la seconde – c'est un euphémisme. L'exemple aujourd'hui classique consiste à imaginer un chirurgien qui songerait à

[3] Daniel Jacobson, "A defense of Mill's argument for the 'practical inseparability' of the liberties of conscience (and the absolutism it entails)," *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 257-278.

sacrifier un patient pour en sauver cinq. Mill a bien compris que dans le monde réel, il ne sert à rien de penser que les chirurgiens puissent avoir le droit de sacrifier ce patient. Certes, vous pouvez stipuler que les chirurgiens sont certains que leurs actions n'ont aucune conséquence imprévue mais, dans le monde réel, ce que les chirurgiens savent réellement est exactement le contraire. Or, Mill voulait théoriser sur la moralité dans le monde réel. Ainsi, Mill savait que les conséquences pèsent éventuellement en faveur de simples absolus qui nous permettent de savoir à quoi nous attendre de la part des uns et des autres, et en particulier, nous permettent de faire confiance à notre chirurgien pour être à nos côtés lorsqu'il ou elle prend son scalpel.

La liberté d'expression et la liberté de pensée ne sont pas la même chose, et la liberté d'expression pourrait mieux être considérée comme un moyen d'encourager la libre de pensée. Pour Andy Koppelman, être obligé de garder ses pensées pour soi entraîne l'atrophie de la pensée[4]. Considérez la solitude du personnage de Winston Smith telle qu'elle est décrite dans le *1984* de Orwell. Dans ce roman, même les expressions faciales pouvaient être punies comme preuve de pensées non conformes ; les gens devaient donc apprendre à éviter les pensées qui pourraient être trahies par des expressions faciales. Pour survivre, Winston Smith a dû apprendre à n'avoir aucune perspective propre. La situation de Smith était bien pire que l'isolement cellulaire. Il n'avait aucune compagnie humaine pour se consoler, *pas même la sienne*.

Faire taire et « dé-plateformer » sont des façons d'étouffer la pensée en étouffant la parole. Mais bien entendu, cela ne nous dit pas comment savoir s'il faut dire tout ce qui nous vient à l'esprit. L'argument de Mill contre la censure n'est en aucun cas un argument pour laisser échapper tout ce qui vous passe par la tête dans un flux de conscience incontrôlé. La liberté présuppose la confiance que les gens l'utiliseront de manière responsable et pratiqueront les vertus de la dignité, de la diplomatie, de la compassion et de la discrétion. Des mots irréfléchis peuvent blesser, c'est pourquoi être un peu lent à parler est une

[4] Andrew Koppelman, "In Praise of Evil Thoughts," *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 300-319.

caractéristique de l'âge adulte. Bien que nous puissions célébrer la liberté d'exprimer des pensées dérangeantes, le fait demeure que le mauvais discours au mauvais moment peut être effrayant ; pas juste dérangeant. Si nous accordons de la valeur à la conversation et ne voulons pas l'arrêter par inadvertance, l'autocensure fait partie du tableau lorsque nous évaluons la valeur et la vertu de la libre pensée. Pourtant, ce n'est pas ce qui se passe dans des conditions semblables à celles décrites dans *1984*. Mill le savait bien : même la tyrannie du sourcil levé est un danger. On peut soutenir que l'autodiscipline n'est pas quelque chose dont une communauté peut être fière, à moins que ce ne soit d'abord quelque chose dont *les individus* peuvent être fiers. Elle doit commencer « à l'intérieur ». L'autodiscipline ne sera pas un accomplissement politique à moins qu'il ne s'agisse d'abord d'un accomplissement moral. Si, intimidés par la pression sociale, nous nous forçons à ne rien dire pour un temps suffisamment long, viendra inéluctablement le moment où nous n'aurons plus rien à dire. Tant que nous ne nous sentirons pas libres de parler de ce que nous pensons, nous ne nous sentirons finalement pas libres de *penser* ce que nous pensons non plus. Nous nous serons transformés en Winston Smith.

Ainsi, l'autocensure motivée par la pression plutôt que par la dignité et la grâce diplomatique peut être un terrible maître. Considérons ce casse-tête de base : publier un travail c'est écrire dans un vocabulaire qui n'est plus conforme à la dernière mode (car les modes de vocabulaire peuvent changer dans le temps qui sépare la rédaction d'un article de sa parution sur papier -- du moins lorsqu'il s'agit d'une publication académique car les délais de publication y sont très longs). Imaginez utiliser aujourd'hui l'adjectif « coloré » plutôt que l'expression actuellement correcte de « personne de couleur ». Vous savez bien qu'il ne faut pas utiliser l'adjectif obsolète, sauf dans le contexte accepté de référence à la NAACP[5]. Pourtant, vous n'avez probablement aucune idée de la raison pour laquelle un terme serait plus correct qu'un autre, mis à part le fait qu'un terme a une histoire dont l'autre est dépourvu. Pour être honnête, je peux moi aussi sentir

[5] The National Association for the Advancement of Colored People.

qu'il y a en quelque sorte une réelle différence entre ces deux expressions, et j'ai l'impression que nous envoyons des signaux différents en utilisant l'un plutôt que l'autre. Je veux simplement souligner ici que, même lorsqu'il n'y a rien à redire sur l'utilisation d'un terme plutôt qu'un autre, nous sommes toujours confrontés au fait que les termes exigés par les personnes sensibles aujourd'hui peuvent être rejetés par eux demain. Nous ne verrons pas la transition venir, et nous ne sommes pas censés la voir venir.

Dans une certaine mesure, la dérive de la mode est intrinsèquement imprévisible. Cependant, il est aussi vrai que l'arbitraire peut devenir une arme, utilisée comme outil d'ostracisme capricieux qui laisse tout écrivain sans défense fiable autre que de se recroqueviller. Le seul fait de mentionner un mot tel que je viens de le mentionner, sans même l'utiliser réellement, est risqué. De nombreux lecteurs auront marqué une pause pour se demander si ma référence à ce qui est maintenant un mot démodé sera utilisée contre moi.

C'est l'idée Orwellienne d'un changement de vocabulaire mis en place afin que les gens soient intimidés de manière chronique, sachant que s'ils s'avèrent de parler, ils utiliseront sans doute un vocabulaire qui peut être utilisé pour les ranger parmi les étrangers et donc faire d'eux des cibles faciles pour l'intimidation. (J'ai choisi d'utiliser des pronoms pluriels dans la phrase précédente parce que les pronoms pluriels ne sont pas sexués et sont donc de nos jours politiquement corrects. L'inconvénient est que les pronoms pluriels obscurcissent la nature solitaire de la terreur. Il arrive, bien sûr, que tout un groupe soit intimidé, mais il n'y a pas de plus grande solitude que celle d'être personnellement marqué comme une cible facile.)

Certes, il y a différentes saveurs d'autocensure. Certaines sont des aboutissements et font partie d'un processus de maturation. En revanche, une autocensure de la peur peut dégrader le moi ; elle peut représenter la capitulation plutôt que la maturation. Une partie de la raison pour laquelle nous sommes réticents à politiser la censure, et à utiliser un État policier pour la faire respecter, est que nous croyons en nos concitoyens. Lorsque nous cessons de croire, que nous arrêtons de

faire confiance en la capacité de nos concitoyens de faire montre de diplomatie et de décence, notre résolution à atteindre nous-mêmes des normes élevées de diplomatie et de décence s'émousse ; et nous sommes en conséquence moins horrifiés – ou plus soucieux de cacher que nous sommes horrifiés – par le fait que l'on utilise la « diversité » comme un arme au service d'une orthodoxie qui, elle, est tout sauf intellectuellement diverse.

Est-ce qu'au prétexte de faire du campus un espace sûr, nous ne transformons pas ce campus en un lieu qui est tout sauf un lieu sûr pour quiconque aspire à dire la vérité ? Existe-t-il un moyen efficace et proactif de rétablir le campus en tant qu'espace sécurisé pour l'expression de pensées inconfortablement nouvelles ? Mill aurait pu dire que ces questions ne sont pas juste d'un ordre rhétorique. Dans la mesure où nous embrassons ces aspirations libérales implicites, nous nous engageons en conséquence à vouloir des réponses empiriques sur l'efficacité des différentes manières de les promouvoir. Nous devons apprendre par l'expérience ce qui encourage les étudiants à ne pas avoir peur de parler, à ne pas avoir peur d'écouter.

Theresa Bejan propose un équilibre de bon sens lorsqu'elle identifie une raison importante pour « rejeter les plateformes » et explique pourquoi la controverse n'est pas juste une affaire de préférence entre la liberté réelle et une liberté purement formelle[6]. Elle interroge : les campus sont-ils censés être des « espaces sûrs » ou sont-ils censés être des lieux d'apprentissage perturbateurs et parfois inconfortables ? Quelle est exactement la différence ? Sommes-nous obligés de protéger les élèves des idées qui représentent un défi pour eux ? Bien sûr que non. Pour autant, nous voulons en quelque sorte reconnaître que les espaces sûrs sont des espaces où les idées ne sont pas prises trop personnellement. Les gens ne sont pas prompts à s'offusquer, mais ils sont en même temps attentifs à ne pas offenser autrui. Koppelman et Fred Schauer notent que l'intimidation

[6] Theresa M. Bejan, "Free Expression or Equal Speech?", *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 401-417.

préoccupe[7]. Le point de Bejan est que pour combattre efficacement les efforts d'intimidation il faut savoir être nuancé. Si vous défendez un camp contre un autre, vous pouvez être certain que l'autre camp pensera que vous défendez le camp qui a tiré le premier coup, et il vous sera difficile de prouver qu'il n'y a pas un grain de vérité dans leur ressentiment. Le point troublant demeure : tout engagement en faveur de la liberté d'expression qui ne reconnaît pas que la liberté d'expression de certains a le potentiel de faire taire d'autres n'est pas sérieux dans son désir de garantir la liberté d'expression[8].

McGrath observe que les personnes qui souffrent peuvent être durablement affectées par leur expérience. La souffrance n'est pas toujours un pas vers la maturité. Cela peut nous amener à développer l'empathie et la compassion. A l'inverse, cela peut aussi conduire à penser que l'autre n'a aucune idée de ce que c'est que souffrir. Bien entendu, cette dernière hypothèse sera factuellement incorrecte. Vous avez peut-être été visé personnellement, mais ce n'était pas seulement vous qui étiez visé, et penser le contraire serait nier notre humanité commune. Nous sortons tous de l'utérus avec la peur d'être « ostracisé ». Puis nous passons notre enfance à être réellement traité comme un cas à part. Ainsi, quiconque a déjà été un enfant sait à quoi ressemble la marginalisation. En même temps, l'âge adulte consiste à accepter gracieusement une sorte de marginalisation, car comprendre que les autres ont leur propre vécu est un processus qui revient à voir le monde d'un point de vue qui n'est plus centré sur notre lutte personnelle.

Selon Molly McGrath, quand (ce qu'elle appelle) une personne « polluée » viole le sacré en prononçant des mots interdits ou en soutenant une politique ou un politicien interdit, elle s'expose à tout une série de répercussions : condamnation publique, perte d'opportunités professionnelles, ostracisme social, démission forcée, licenciement,

---

[7] Frederick Schauer, "Freedom of Thought?", *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 320-337.

[8] Je remercie Adam Kissel pour cette pensée. Voir Catherine MacKinnon, *Only Words* (Cambridge, MA : Harvard University Press, 1993) pour une discussion sur la pornographie d'où émerge l'idée générale.

suppression de l'accès aux plateformes, calomnie, exposition de données personnelles ou refus de service[9]. C'est ainsi que quelqu'un comme Charles Murray finit par être classé dans le rang des profanes, voire des blasphémateurs, et donc quelqu'un à chasser des plateformes ; car sa réponse au sacré est clinique plutôt que révérencieuse. Même lorsque Murray a raison, le fait même *d'essayer* de corriger les faits fait de lui un blasphémateur[10].

Il est normal et sain, voire mature, de vouloir éviter d'être offensant. Comment devons-nous gérer le spectacle qui se produit lorsqu'un collègue offense les personnes les plus avides de l'être sur le campus ? Murmurons-nous à l'oreille de notre collègue que nous sommes du côté des offenseurs, avouant par là-même que nous aimerions avoir le courage de prendre position ? Justin Tosi et Brandon Warmke s'inquiètent du caractère intrinsèquement offensant de ceux qui consciemment font leur autopromotion en se présentant comme champions des opprimés[11]. Ils s'inquiètent de (et sont peut-être offensés par) l'attitude de ceux qui se lèvent pour défendre une cause tout en regardant par-dessus leur épaule pour s'assurer que leur discours recueille l'approbation. « Idéologie » est le nom que l'on donne à ce phénomène par lequel des idées deviennent une source de notre sentiment d'identité. Et bien sûr, lorsque notre sens de l'identité est enveloppé dans les couleurs de l'équipe que nous portons, alors débattre des idées devient un sport d'équipe où nous huons les idées portées par les visiteurs et encourageons les idées portées par les locaux ; et évaluer

---

[9] Molly Brigid McGrath, "The Authority of the Sacred Victim," *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 380-400.

[10] Dans son livre *Losing Ground* (New York : Basic Books, 1984) Charles Murray cherchait à évaluer l'efficacité de plusieurs politiques sociales. Les critiques l'ont diabolisé pour le simple fait d'avoir osé remettre en question ces politiques.

[11] Justin Tosi et Brandon Warmke, "Moral Grandstanding as a Threat to Free Expression," *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 418-437.

les mérites respectifs de ces positions est une chose quasiment impensable.

2. Quand le marché adopte le e-commerce

Internet a-t-il transformé le marché des idées ? Si l'on peut dire que les idées sont concurrentes, alors la transformation de l'arène a-t-elle également transformé ce qu'il faut pour être une idée gagnante ?

Richard Sorabji s'inquiète de la façon dont l'essor des médias sur Internet conduit à réinventer et exacerber les inquiétudes concernant une influence subliminale[12]. Nous sommes corrompus par des flux d'actualités qui sont conçus pour se conformer à nos biais de confirmation ; biais qui se manifestent à travers les données que nous avons accumulées par le passé parce qu'elles ont su attirer et retenir notre attention de surfeur. Les algorithmes de recherche renforcent des préférences que nous n'avons pas approuvées et que nous ne sommes pas en mesure d'approuver.

Y a-t-il une quelconque responsabilité dans une société libre à laquelle il nous faut être sensible lorsqu'une source n'est pas vraiment une source, même si cette source dit précisément ce que nous voulons entendre ? Vraisemblablement, mais la psychologie contemporaine suggère que la tâche est plus difficile qu'il n'y paraît. Le processus par lequel nous explorons l'espace surabondant des signaux disponibles est ciblé plutôt qu'aléatoire, guidé par le biais de confirmation bien normal chez les humains, c'est-à-dire, le fait que nous nous intéressons davantage aux informations qui correspondent à ce que nous recherchons. (Nous n'aimons la surprise qu'à la marge. Nous aimons les informations qui prolongent ou ajoutent du crédit à ce que nous voulons croire, mais nous n'aimons pas les informations porteuses de confusion.)

---

[12] Richard Sorabji, "Free speech on social media: how to protect our freedoms from those social media that are funded by trade in our personal data," *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 457-484.

Jane Bambauer, Saura Masconale et Simone Sepe soupçonnent que, si les moteurs de recherche sur Internet aggravent ce problème, ils ne l'ont pas inventé[13]. Le problème est plus ancien. En fait, il est ancré dans notre nature d'animaux sociaux dont l'épanouissement a toujours été tributaire de notre capacité à nous construire une place dans des communautés d'accord mutuel. Lorsque nous sommes d'accord les uns avec les autres, c'est peut-être en partie parce que nous comprenons le poids des preuves présentées, mais c'est également, au moins en partie, parce que nous voulons être d'accord, de peur que nous ne devenions « l'autre », celui qui est à l'extérieur de la communauté.

Comme le notent encore Bambauer, Masconale et Sepe, de nos jours même les médias traditionnels ont pris l'habitude de présenter des points de vue sous la forme d'un panel, où un point de vue à contre-courant est toujours proposé, que ce dernier ait ou non un quelconque mérite. Et, le plus souvent, le panel se substitue de la sorte à une enquête approfondie plus qu'il n'y invite. Si Bambauer, Masconale et Sepe ont raison, la conclusion décourageante serait que nous avons pris le grand conflit d'opinions ouvert dans lequel Mill voyait le moteur du progrès libéral et l'avons réduit à un simple exercice d'info-divertissement.

Ajoutons qu'un trait élémentaire de notre nature est que, quel que soit notre degré de sophistication, nous verrons dans les découvertes sur les biais cognitifs un soutien en faveur de notre scepticisme à l'égard des personnes qui voient le monde différemment de nous. Nous ne pouvons nous empêcher de le voir ainsi -- c'est du moins ce que prédit la théorie. Nous ne saurons pas nous regarder dans le miroir. Et même si nous prenons le temps d'un instant la leçon à cœur, nous aurons tôt fait de l'oublier.

La dépendance de sentier des informations entrantes signifie que l'ordre dans lequel nous recevons des informations affectera nos conclusions. Pour apprécier à quel point cela devrait être dérangeant, imaginez que deux clones identiques reçoivent une même série

[13] Jane R. Bambauer, Saura Masconale, et Simone M. Sepe, "The Nonrandom Walk of Knowledge," *Social Philosophy & Policy*, 37 (2021) 497-512.

d'informations. Le biais de confirmation implique que ces clones atteindraient des conclusions différentes si ces informations identiques leurs sont présentées dans des ordres différents. Les premières informations, provisoirement acceptées comme vraies, deviennent des obstacles à notre acceptation d'informations nouvelles qui contrebalanceraient des informations déjà acceptées. Mais ces informations nouvelles, que nous rejetons maintenant au motif que les preuves ne sont pas suffisamment convaincantes pour justifier le rejet d'éléments d'information déjà acceptés, auraient été acceptées si elles avaient été reçues en premier. Aucun des clones ne fait d'erreur évidente, mais les deux clones parviennent néanmoins à des conclusions différentes. Le problème est qu'ils ne sont que des humains, et être humain implique d'être localisé dans le temps, c'est-à-dire, de traiter l'information au fur et à mesure qu'elle nous parvient. Leur seule erreur évidente se produit lorsque, constatant que certains tirent des conclusions différentes à partir des mêmes informations qu'ils ont eux aussi reçues, ils en concluent, pleins de frustration, que seule une personne trompée ou malhonnête pourrait tirer de telles conclusions.

Si nous prenons la liste de nos amis sur Facebook comme principale source d'information, alors le reste du monde sera forcément suffisamment différent de ce cercle étroit pour créer un écart flagrant. Nous protestons contre l'émergence de chambres d'écho rivales. Mais nous ne pouvons pas espérer que cela suffira à nous donner envie de nous regarder dans le miroir, de saisir l'allusion et de chercher quelque chose de mieux que la chambre d'écho que constitue notre propre équipe.

3. Conclusion

Ces réflexions sur la liberté de pensée s'inscrivent dans un travail plus large qui porte sur ce que sont devenues les sciences morales sous l'influence des Lumières écossaises : étudier, en s'appuyant sur l'observation, ce que les membres d'une communauté trouvent utile et

agréable[14]. L'observation suggère que nous sommes une sorte d'animal social qui a besoin de coopérer pour survivre, et une sorte d'animal politique qui a d'abord besoin de négocier les termes de la coopération pour pouvoir coopérer. C'est dans cette mesure que nous devons être capables d'être sur la même longueur d'onde, ni plus, ni moins. Ainsi, la théorie politique contemporaine semble souvent surestimer le consensus (sans parler des silences recroquevillés que les intimidateurs *appellent* consensus).

La diversité des opinions est ancrée dans la condition humaine. Négocier, s'adapter et apprendre des gens qui voient les choses différemment est un mécanisme de survie propre à l'humain. La diversité est un trait de la condition humaine, pas une anomalie. Accepter cette réalité est un idéal politique, pas un compromis moral.

[14] David Schmidtz, *Living Together: Reinventing Moral Science* (New York: Oxford University Press, 2022).

Sur la renaissance du socialisme

par
Jörg Guido Hülsmann

Jörg Guido Hülsmann est professeur de sciences économiques à l'Université d'Angers (GRANEM) et Senior Fellow du Mises Institute. Cet article a été publié en version anglaise dans la revue *Procesos de Mercado*, vol. XVIII (2021), no. 2, pp. 13-37.

1. Introduction

Début octobre 2021, les Allemands ont célébré le 31ème anniversaire de la réunification de leurs deux États. En 1990, le socialisme semblait mort une bonne fois pour toutes. Au cours des décennies passées, il avait accumulé du retard sur le plan économique et ses citoyens frustrés avaient tenté de fuir vers l'Ouest par milliers ou avaient choisi « l'émigration intérieure ». Finalement, ses dirigeants finirent par réaliser qu'ils étaient dans une impasse. Gorbatchev, Honecker & Compagnie ont déclaré faillite. A partir de 1990, les soviets et les kolkhozes sont liquidés. Le fantôme n'était plus.

En Occident aussi, l'heure était désormais à la réforme de l'administration publique sous le signe de l'Etat allégé. En effet, l'ère du socialisme avait laissé sa marque distincte sur l'Occident. Ici aussi, il y avait toutes sortes d'éléments économiques planifiés au niveau central, tels que le système monétaire, le système d'éducation, le système de retraite, le système de santé, l'urbanisme, etc. L'Occident était sorti victorieux de sa lutte contre le communisme soviétique, *mais ce n'était pas parce qu'il avait cultivé une forme particulièrement pure de libertarianisme ou de capitalisme, mais parce qu'il avait évité le totalitarisme*. L'interventionnisme occidental n'était pas aussi complet que celui du national-socialisme. Les systèmes à planification centralisée de l'Occident étaient des systèmes *partiels*, et des alternatives étaient toujours présentes. Il était possible (et dans une certaine mesure heureusement cela est toujours vrai) d'échanger, d'apprendre, de se faire soigner et de préparer sa retraite en dehors des systèmes étatiques.

Depuis, les temps ont changé. Les plans socialistes ont toujours su traverser l'histoire du monde. Mais au cours des vingt dernières années, ils ont fait un retour remarqué dans les discutions, même en dehors des milieux académiques. De nombreux politiciens de premier plan dans le monde occidental ont caressé les idées socialistes. Certains ont fait campagne pour une transformation complète du paysage social, politique et économique actuel. Ce flirt avec le socialisme est on ne peut plus visible dans l'esquisse proposée par Schwab et Malleret (2020)

d'une grande réinitialisation, comme dans le plan directeur de Rahmstorf et Schellnhuber (2006) pour les politiques environnementales mondiales ou encore dans le plan « Build Back Better » de l'administration Biden (Maison Blanche 2021). Bien qu'il s'agisse d'esquisses assez approximatives, elles tiennent pour acquis qu'une planification centralisée « top-down » de l'économie est faisable et souhaitable. Cela peut certainement être tenté. La crise actuelle du Covid-19 n'a-t'elle pas démontré à quelle vitesse et à quel point les sociétés traditionnellement libres de l'Occident peuvent être transformées par de petits groupes de décideurs déterminés et bien coordonnés ? Une planification centralisée « top-down » de tous les aspects de la vie humaine n'est plus aujourd'hui une simple possibilité théorique. Elle semble être juste au coin de la rue.

Dans la présente contribution, nous soutiendrons que la renaissance de la planification centrale est une impasse intellectuelle et pratique, pour les raisons que Ludwig von Mises (1922) avait présentées il y a cent ans et qui, à ce jour, n'ont pas été réfutées. Mais si Mises avait raison, alors comment expliquer la renaissance actuelle du socialisme en tant qu'idéal politique ? Dans une certaine mesure, cela pourrait s'expliquer par le fait que les nouvelles générations sont susceptibles d'oublier les leçons apprises, souvent dans la douleur, par leurs ancêtres. Cependant, dans le cas présent, d'autres causes sont également en jeu, qui sont de nature institutionnelle et culturelle.

Ainsi, dans ce qui suit, nous résumerons d'abord les arguments de Mises contre le socialisme, puis nous discuterons de cinq facteurs qui expliquent selon nous cette renaissance actuelle du socialisme, bien que celui-ci est échoué si lamentablement et clairement dans un passé récent.

2. La réfutation du socialisme

2.1. La nature du socialisme

L'essence du socialisme dans toutes ses nuances est l'opposition à la propriété privée, en particulier à la propriété privée des moyens de

production. Cela vient de l'objectif particulier qui est commun à toutes les variétés socialistes. *Chaque fois, le but est d'organiser les gens selon un plan uniforme et sous une direction uniforme, si nécessaire, contre leur volonté*. Que cet objectif soit atteint au niveau régional, national ou international est relativement secondaire. Tout aussi indifférente est la justification concrète de la transformation socialiste, qu'elle soit morale, scientifique, médicale, juridique ou économique. Le point décisif est uniquement la formation et le formatage *coercitifs* des relations sociales – la formation de communautés, d'organisations et de sociétés *décrétées*. Tout et tout le monde devrait être subordonné à un seul grand objectif. *Tel* est l'esprit du socialisme.

C'est un esprit totalitaire. D'où l'inévitable opposition des socialistes de tous bords à la propriété privée. Après tout, le but même de la propriété privée est de permettre à différentes personnes de poursuivre simultanément et pacifiquement *différents* objectifs. Plus particulièrement, cela concerne également des objectifs *contradictoires* – courtiser la même femme, rechercher la nomination au même poste, la même commande client, la même récompense.

La poursuite simultanée et pacifique de différents objectifs est généralement appelée compétition. La concurrence dans toutes ses nuances n'est pas le but premier du système de droit privé, mais c'est bien une conséquence secondaire voulue et souhaitable. La propriété privée définit les limites à l'intérieur desquelles chacun peut poursuivre ses propres projets personnels de façon autonome et aussi rivaliser avec les autres s'il le souhaite. Bien sûr, cela n'entraîne pas une contradiction fondamentale avec la vie en communauté et en société. Les propriétaires privés peuvent librement partager leur propriété avec d'autres. Ils peuvent faire équipe avec d'autres à des fins caritatives, pour des jeux et des divertissements, ou pour gagner de l'argent. Mais le fait est que ce rassemblement et cette adhésion sont volontaires et peuvent donc être refusés à tout moment.

2.2. La situation politique après la Première Guerre Mondiale

L'œuvre décisive pour réfuter le socialisme vient de la plume de Ludwig von Mises. Le grand économiste autrichien a publié son livre *Le socialisme* (*Gemeinwirtschaft*, 1922) dans un contexte historique particulier. L'Europe avait été sous l'emprise de l'agitation socialiste en Europe même depuis les bouleversements révolutionnaires de 1848-49. Dès le début, cette agitation a été menée en particulier par les marxistes et par les syndicats infiltrés par les marxistes. Bientôt cette agitation se répandit dans les universités, surtout dans les écoles prussiennes de philosophie et de science d'État. En Prusse, les soi-disant « socialistes de la chaise » donnent le ton. Ces professeurs abhorrent la politique économique sous le signe du laisser-faire et prônent un interventionnisme étatique extensif (Raico 1999). Leurs étudiants d'Amérique du Nord ont propagé cet état d'esprit outre-Atlantique, créant le mouvement progressiste.

Toutes ces nuances du socialisme sont unies par une idée centrale : que le contrôle de l'État central est nécessaire pour résoudre tous les problèmes vraiment importants. Le principe descendant de l'État central est considéré comme fondamentalement supérieur au principe ascendant de la liberté individuelle. Cette conviction fondamentale s'est affirmée pendant la Première Guerre mondiale dans la soi-disant « économie de guerre », alias socialisme de guerre. Elle n'était pas seulement voulue par le commandement militaire, mais aussi promue par des industriels comme Walter Rathenau. À partir de 1916, le haut commandement militaire est passé à la prise centralisée de toutes les grandes décisions économiques. Les gains d'efficacité potentiels étaient considérés comme décisifs pour la guerre (voir Briefs 1923). Quiconque s'opposait à la centralisation forcée était dans le meilleur des cas un ignorant, dans le pire des cas un dangereux traître. Il est vrai que la guerre a finalement été perdue, mais aux yeux des socialistes de la chaire, cette défaite est venue bien sûr *non pas à cause, mais en dépit* de la planification centrale.

La révolution en Russie doit également être vue dans ce contexte. C'était aussi finalement une expression du nouveau *zeitgeist*. Et ce

zeitgeist a par conséquent conduit à de nouveaux bouleversements bolcheviques (bien que de courte durée) en Hongrie et à Munich dans l'immédiat après-guerre. Des coups d'État similaires ont été commis en Italie et en Autriche.

En Autriche, le coup d'État a échoué, notamment à cause de Mises (voir Hülsmann 2007, pp. 331-334).

2.3. Recherches sur le socialisme et l'interventionnisme

Mises n'était pas un chef de parti. Il n'avait aucun pouvoir politique. Mais il attaqua les socialistes là où ils s'y attendaient le moins : dans le domaine des idées. Dans les jours sombres du début de l'après-guerre, lorsque le charbon était rare et que les gens gelaient en Autriche, Mises a ébranlé la confiance en soi de la direction socialiste et de ses partisans.

Il a réfuté l'idée que l'économie planifiée était favorable en temps de guerre. Dans son livre *Nation, Etat et Economie* (1919), il a montré que la concurrence du marché libre est la meilleure forme d'économie non seulement dans des conditions de paix, mais aussi en temps de guerre. Mises a fait valoir que, *surtout* en temps de guerre, il est nécessaire d'éviter le gaspillage et de produire rapidement et efficacement. Mais la libre concurrence le fait bien mieux qu'une lourde planification centrale. Mises le savait non seulement par des considérations théoriques, mais aussi par sa propre expérience en tant qu'officier du front.

Un an plus tard, il reprenait et approfondissait sa réflexion. Dans un essai sur « Le calcul économique en régime socialiste », Mises a soutenu que les planificateurs centraux ne pourraient pas tenir les promesses qu'ils font. La planification de projets de production globaux, la conception systématique d'une division du travail entre des millions de personnes, exige que les moyens et les fins puissent être rationnellement mis en relation. Cela suppose qu'il est possible de *comparer* différentes options en termes économiques pertinents. Mais de telles comparaisons supposent une unité arithmétique commune et

pertinente. Dans l'économie de marché, les prix monétaires sont utilisés à cette fin. Dans le socialisme, cependant, il ne peut y avoir de prix monétaires. En particulier, il ne peut y avoir de prix monétaires pour les facteurs de production.

En effet, le système économique socialiste *se définit* par l'absence de propriété privée des facteurs de production. Toutes les machines, véhicules, routes, rails, matières premières, etc. appartiennent au collectif et sont gérés de manière centralisée par des organes de l'État. Mais s'il n'y a pas de propriété privée de ces biens, ils ne peuvent pas non plus être échangés contre de l'argent sur le marché. Il n'y a donc pas de prix monétaires pour les facteurs de production.

Dans le socialisme, il n'y a pas non plus d'autre unité de compte pertinente qui pourrait remplacer les unités monétaires. Il est par exemple impossible de faire des calculs pertinents en termes d'heures de travail. En effet, le « travail humain » n'est pas un bien homogène (comme l'argent), et la valeur des produits dépend non seulement du travail mais aussi des matières premières.

Il s'avère donc que le socialisme rationnel est un mirage. L'économie centralisée *semble* plus efficace que le marché décentralisé, mais en réalité c'est exactement l'inverse. L'activité économique socialiste s'apparente à une navigation sans boussole ou à une communication sans langage. Les planificateurs centraux ont grandi dans une économie de marché et supposent donc imprudemment que tous les avantages de l'économie de marché continueraient à exister « d'une manière ou d'une autre », même sous le socialisme. Mais, précisément, cette idée est fausse.

Deux ans plus tard, Mises portait un troisième coup décisif aux illusions socialistes. Dans les quelques 500 pages de son traité sur le socialisme, il abordait tous les problèmes majeurs de la théorie socialiste. Il montrait que les socialistes n'avaient pas seulement complètement ignoré le problème de la comptabilité économique. Ils ont également négligé les problèmes des relations économiques internationales, en particulier la migration et l'allocation des capitaux, et ils ont également passé sous silence le problème central de la

pénibilité du travail. Dans une économie de marché, les gens vont travailler notamment parce qu'ils sont incités par les salaires et la concurrence à surmonter chaque jour leur réticence. Mais en régime socialiste, il n'y a ni salaire ni concurrence. Alors, comment le problème est-il résolu ? Par vœu pieux ! Sous le socialisme, tous les ouvriers travailleraient « pour eux-mêmes » et marcheraient donc heureux et joyeux vers l'atelier et la chaîne de montage jour après jour.

Mises souligne également que c'est à tort que les socialistes supposent que le capitalisme tendait nécessairement vers le monopole et que l'économie de marché libre se transformerait automatiquement (« par une loi naturelle ») en socialisme.

Mais il ne discute pas seulement des conséquences économiques du socialisme. Il traite également de ses conséquences pour le développement de la société dans son ensemble, pour les relations entre hommes et femmes, pour l'art et la science. Il dissèque aussi les revendications morales des socialistes et leurs objections morales à l'économie de marché.

Les contraintes d'espace nous obligent à nous référer ici à des travaux antérieurs, dans lesquels nous avons détaillé les travaux de Mises (Hülsmann 2007, notamment chap. 11). Nous voulons simplement souligner que, dès les années 1920, Mises avait traité en détail la question de savoir si et dans quelle mesure une troisième voie serait possible. Existe-t-il une alternative au capitalisme et au socialisme ? L'État peut-il se limiter à intervenir sélectivement dans l'économie pour éviter tous les inconvénients du socialisme ?

2.4. A la recherche d'une troisième voie

La position de Mises (1929) sur l'interventionnisme peut être résumée en trois propositions étroitement liées :

(1) Tout comme le socialisme, l'interventionnisme ne peut tenir ses promesses. Par son essence même, il est inapte à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. En fin de compte, cela est dû au fait que l'interventionnisme n'impose pas un contrôle global des propriétaires

privés, mais laisse à ces derniers un certain degré de liberté. Les propriétaires utilisent alors cette liberté pour échapper à l'ingérence de l'État. Ils quittent les industries réglementées et, si nécessaire, ils quittent également le pays. Les règles et interdits de l'État sont ainsi inefficaces et n'atteignent pas leur but.

(2) Il est donc nécessaire que l'État « s'améliore » encore et encore en entravant les manœuvres évasives des propriétaires privés par des mesures encore plus ambitieuses ; ou, au contraire, en les payant (corrompant) pour qu'ils ne se soustraient pas au harcèlement antérieur. Mais, pour les mêmes raisons, ces interventions ne peuvent pas non plus apporter une solution satisfaisante. Le contrôle croissant finit par stopper tout investissement en capital privé. La subornation des entrepreneurs conduit à la corruption, à l'irresponsabilité et au gaspillage. Chaque intervention de l'État appelle donc toujours une nouvelle intervention de l'État. Une spirale d'intervention prend forme qui fait boule de neige.

(3) À long terme, il n'y a pas de voie médiane, pas de « troisième voie ». Tôt ou tard l'interventionnisme conduit au socialisme. Les citoyens doivent donc choisir entre le capitalisme et le socialisme. Quiconque veut éviter ou reporter ce choix, quiconque veut éviter cette décision en ayant recours à des interventions étatiques sélectives, opte finalement pour le socialisme. Parce que sa décision signifie seulement qu'il n'y aura pas d'introduction *explicite et souhaitée* du système économique socialiste. Mais le socialisme est néanmoins introduit, pour ainsi dire par la petite porte, comme la conséquence indésirable d'interventions ponctuelles toujours plus nombreuses.

Cette compréhension des conséquences dynamiques des interventions de l'État revêt une grande importance aujourd'hui encore. Car nous sommes en train de vivre les conséquences de long terme de l'interventionnisme occidental. Et dans un même temps, le socialisme est à nouveau considéré par de nombreux jeunes comme un idéal à atteindre. Les politiques socialistes sont à nouveau pratiquées, même si elles ne le sont pas directement sous le drapeau du socialisme. La politique Covid concertée au niveau international nous a clairement

montré à quel point les efforts pour mettre en œuvre un contrôle politique central et totalitaire au niveau mondial ont commencé à aboutir. Comment expliquer cette dynamique ?

3. Les forces motrices du socialisme d'aujourd'hui

Tout d'abord, nous devons souligner à nouveau que le socialisme soviétique a également laissé sa marque en Occident. En tant que conception globale alternative pour la conception de l'économie et de la société, il a existé jusqu'à son dernier souffle, c'est-à-dire jusqu'au tournant dramatique de 1989-1991. En Occident aussi, il y eut toujours de nombreux partisans du socialisme. Les luttes politiques entre citoyens épris de liberté et citoyens socialistes ont conduit à des compromis toujours nouveaux, qui se sont traduits par de nombreux socialismes *partiels*. De plus en plus de « systèmes » ont été créés, à travers lesquels l'économie planifiée a été introduite à petite échelle et l'introduction future d'un grand plan global a été préparée. Les principaux exemples sont le système monétaire, le système éducatif, le système de retraite et le système de santé.

Mais comment et pourquoi le socialisme a-t-il encore pu s'affirmer *après* 1991 ? Comment a-t-il survécu à l'effondrement de l'Union soviétique ? Comment a-t-il pu renaître de ses cendres tel un phénix trente ans plus tard ? Comment se fait-il, par exemple, que les deux tiers de tous les jeunes britanniques d'aujourd'hui expriment (voir Niemitz 2021) qu'ils aimeraient vivre dans un système socialiste ?

En théorie, cette renaissance pourrait être propulsée par de nouvelles idées. Mises et d'autres avaient réfuté le socialisme, mais aucune théorie scientifique n'est gravée dans la pierre. De nouvelles preuves auraient pu apparaître et de nouveaux théoriciens auraient pu démontrer les failles logiques ou empiriques de l'argument Misesien contre le socialisme. Cependant, rien de ce genre ne s'est produit. Les arguments de Mises n'ont pas été réfutés. Ils sont aussi solides qu'en 1922. Et les socialistes d'aujourd'hui ne défendent pas leur cause avec de nouveaux arguments. Ils professent plus ou moins exactement les

mêmes idées et slogans que leurs ancêtres, il y a cent ans (voir Niemitz 2019).

Les racines de la renaissance actuelle du socialisme doivent donc être ailleurs. Dans ce qui suit, nous aborderons cinq facteurs qui ont eu une certaine importance dans ce développement : les organisations étatiques, les fondations privées, l'accumulation d'interventions étatiques, les idées fausses et le déclin du christianisme.

3.1. Les appareils d'État

Une force motrice importante de la renaissance socialiste a été la croissance constante des organisations d'État. Cela inclut toutes les organisations largement financées par l'État ou qui doivent leur existence à la violence de l'État. Par exemple, les médias dits de service public sont des organisations étatiques à notre sens. En revanche, les réseaux dits « sociaux » sont des formes mixtes. S'il est vrai qu'ils ont reçu d'importantes aides de l'État (pour leur implantation et pour l'expansion de l'infrastructure Internet), ils sont aussi financés par la publicité et ne sont pas encore de caractère coercitif.

Le socialisme se développe à partir des organisations étatiques déjà existantes. L'importance cruciale de cette connexion a été soulignée à maintes reprises par les théoriciens libéraux et conservateurs. Peu de temps après l'effondrement de l'Union soviétique, il a de nouveau été exprimé par David Frum (1994) lorsqu'il a modifié un bon mot du président Clinton alors en exercice : « It's Big Government, Stupid ! ». De nombreux autres économistes, historiens, sociologues et politologues sont du même avis (voir notamment Murray Rothbard 1974, Dennis O'Keeffe 1999, Robert Higgs 1987, 2004, 2012, Sean Gabb 2007, Hans-Hermann Hoppe 2012 et Paul Gottfried 2016).

Un ministère, une autorité ou une chaîne de télévision subventionnée par l'État n'appartient pas pleinement à la vie compétitive de la société ordinaire. Des règles spéciales s'appliquent à son cas. Il est financé par les impôts et autres cotisations obligatoires,

vivant ainsi littéralement aux dépens des autres. Cela a deux conséquences importantes pour la renaissance du socialisme.

D'une part, les organisations étatiques sont constamment obligées de justifier leur existence privilégiée et ont donc un besoin particulier d'apport intellectuel. Les bons cordonniers et les bons boulangers n'ont pas besoin de convaincre leurs clients avec des théories verbeuses. Leurs services parlent d'eux-mêmes. Mais créer et maintenir un système monétaire gouvernemental ou un système de retraite gouvernemental nécessite un torrent constant de mots pour apaiser les contribuables grincheux, les retraités et les détenteurs de monnaie.

D'autre part, ces fournisseurs intellectuels ont généralement un agenda personnel. Les organisations étatiques sont des points d'attraction irrésistibles pour les bienfaiteurs *idéologiques* de tous bords. Cela devient clair dès que nous réalisons ce que signifie *vraiment* faire de bonnes choses.

Tous les jours, des entreprises privées et des organisations privées à but non lucratif créent de nouveaux produits et de nouveaux services – des milliers de petites améliorations. Mais ces réalisations s'inscrivent dans le réseau social existant. Ce sont des *contributions* qui tiennent compte des objectifs et des sensibilités individuelles de toutes les autres personnes. Ils s'épanouissent à travers la compétition. En revanche, le bienfaiteur idéologique *ne veut pas* se soucier des sensibilités des autres, et cela n'est possible que si ses propres revenus ne dépendent pas de ceux des autres et si ses plans peuvent également être réalisés contre la volonté des autres. Or c'est bien ce que l'Etat, surtout l'Etat *républicain*, lui permet de faire.

Du point de vue libéral classique, l'État républicain ne devrait pas poursuivre son propre programme. Il ne devrait pas être privé, mais public, ne devrait fournir que le cadre d'une interaction sociale libre. Mais cette théorie se heurte à l'*horror vacui*. Les biens sans propriétaire seront tôt ou tard possédés par quelqu'un. Même un État « public » abandonné sera tôt ou tard pris en possession. L'histoire des deux cents dernières années montre que cette privatisation de l'État public ne doit pas nécessairement se produire par coup d'État ou conquête. Elle peut

aussi provenir du sein de l'État lui-même. Le personnel domestique, serviteur de l'État, peut s'en faire le maître (Benda 1927, Lasch 1994).

Les biens abandonnés sont une attraction magique pour les gens. Un État abandonné attire comme par magie des bienfaiteurs idéologiques dans la fonction publique. Ils essaient de privatiser l'espace public, de le transformer en instrument de leur agenda. Au début, il se peut qu'il n'y ait pas de consensus entre eux, mais à un moment donné, les groupes les mieux organisés et les mieux connectés prennent le dessus. Le sociologue Robert Michels (1910) appela ce mécanisme *la loi d'airain de l'oligarchie*.

L'oligarchie bureaucratique peut influencer les décisions du personnel en fonction de son idéologie. Leur ministère devient « leur » ministère (ou leur école, université, service de radiodiffusion, etc.). Elle devient un appareil idéologique d'État au sens de Louis Althusser (1976), car par des commandes publicitaires au secteur privé, par des commandements et des interdictions aux entreprises et aux ménages, elle peut désormais aussi véhiculer son idéologie vers le monde extérieur.

Notons que l'oligarchie bureaucratique n'est composée que d'une petite minorité. *Cela explique pourquoi l'idéologie de l'oligarque est typiquement une idéologie socialiste*. Ce n'est que là où il y a appropriation qu'une minorité peut entreprendre quoi que ce soit qui déplaise ou pourrait déplaire à d'autres. Mais les oligarques d'un État républicain ne peuvent pas faire valoir de droits de propriété. L'État ne leur appartient pas, ils le contrôlent simplement. Mais pour pouvoir le *diriger à peu de frais*, ils doivent éviter que la majorité leur résiste. Le moyen le plus simple d'y parvenir est d'adopter une idéologie socialiste. Des slogans comme « nous nous gouvernons » masquent les véritables relations de pouvoir.

Un cas classique est celui du ministère français de l'Éducation qui a été approprié par une coalition de communistes et de démocrates-chrétiens après la Seconde Guerre mondiale. Dans ces années-là, les professeurs Paul Langevin et Henri Wallon (tous deux membres du parti communiste) poursuivent une stratégie de centralisation et

d'homogénéisation de l'ensemble des lycées et s'attachent à démanteler les conditions d'accès (voir Girault 2002, Clavel 2012, Viguerie 2016). Avec l'aide de leurs alliés, ils ont lentement, mais sûrement occupé tous les postes clés du ministère avec leurs gens tout en l'étendant considérablement. Ainsi, ils ont rendu « leur » ministère résistant à la réforme. Aucun ministre bourgeois n'a jamais osé le rendre « public » à nouveau. Il est donc resté dans l'héritage communiste jusqu'à ce jour. Les supposés serviteurs de la république devinrent les véritables gouvernants face auxquels les élus n'avaient plus qu'à se mordre les dents.

Cela ne s'applique pas seulement au ministère français de l'Éducation. La même tendance est à l'œuvre dans toutes les institutions publiques de tous les pays. Le président Trump ne l'avait pas compris avant son élection en 2016. Il est probablement plus sage maintenant, mais le problème demeure.

Un appareil d'État est souvent le premier lieu où les réformes socialistes sont mises en œuvre. Par le passé, les organisations étatiques ont servi de laboratoire pour des réformes socialistes coûteuses du droit du travail (quotas pour les fonctionnaires, réglementation des congés, etc.), pour le contrôle typiquement socialiste de la langue (politiquement correct) et pour harmoniser la pensée et l'action.

Au cours des trente dernières années, les bureaucraties *internationales* ont joué un rôle croissant pour faire du monde un endroit meilleur pour le socialisme. Les organisations intergouvernementales telles que l'UE, l'ONU, l'OMS, le FMI, etc. ont toujours servi de réservoirs pour les radicaux intelligents qui n'ont trouvé aucune place dans la politique nationale. Mais l'influence de ces personnes s'est considérablement accrue ces dernières années car elles ont joué un rôle clé dans la dissimulation des échecs interventionnistes.

Cela peut s'expliquer comme suit : L'État, qui règne sur les médias et l'éducation, peut chercher à dissimuler ou justifier son échec. Mais parler ne sert à rien quand les gens voient de leurs propres yeux comment les choses se passent à l'étranger. La concurrence des alternatives politiques offre une comparaison impitoyable, et a montré

à maintes reprises que le socialisme et l'interventionnisme ne fonctionnent pas. D'où l'insistance de tous les socialistes à exclure autant que possible toutes les alternatives dès le départ. La soi-disant « coopération internationale » et l'abolition de l'État-nation au profit des organisations internationales servent le même objectif. En procédant de la manière la plus uniforme possible, on peut éviter que la population pense qu'il existe des alternatives politiques et peut-être même de *meilleures* alternatives.

L'importance des services secrets ne peut pas non plus être surestimée (voir par exemple Arkin 2021). Pour les raisons déjà évoquées, ils ont les mêmes tendances socialistes que l'on retrouve dans toutes les bureaucraties. A cela s'ajoute le manteau du secret, particulièrement favorable à l'agitation socialiste, surtout tant que les socialistes restent une minorité sociale. De plus, les services secrets disposent, dans certains cas, de fonds très conséquents qui ne sont pratiquement soumis à aucun contrôle public.

3.2. Fondations sans propriétaires

Il en va de même pour les grandes Fondations de droit privé (Rockefeller, Ford, Bertelsmann, Gates, etc.). Bien que ces organisations ne soient généralement pas elles-mêmes financées par l'argent des contribuables, les Fondations américaines en particulier ont apporté des contributions décisives à la renaissance du socialisme, pour trois raisons principales.

Premièrement, les cadres de ces institutions sont en constante recherche d'affirmation et de justification de soi, et sont donc enclins à l'activisme.

L'auto-justification d'une Fondation est particulièrement nécessaire si les statuts ne prévoient pas un but clair. Les grandes Fondations américaines servent des objectifs généraux comme le « progrès » ou « l'humanité ». Les mots de ce genre doivent bien sûr être remplis d'un contenu concret, et c'est là que les fournisseurs

idéologiques entrent à nouveau en jeu, tout comme dans le cas des bureaucraties d'État.

Les bienfaiteurs idéologiques trouvent un terrain de jeu idéal dans les grandes Fondations privées, surtout lorsque les fondateurs laissent libre cours aux supposés « experts » et leur confient la gestion de leur patrimoine sans aucune condition. Les dirigeants de ces Fondations sans propriétaire sont alors soumis à encore *moins* de restrictions que leurs collègues des bureaux gouvernementaux. Alors que les hauts fonctionnaires sont toujours responsables devant la direction politique élue (même si cette responsabilité est faible pour les raisons évoquées ci-dessus), les administrateurs et conseils de surveillance des Fondations privées sont entre eux. Personne ne se met en travers de leur chemin – personne qu'ils n'aient eux-mêmes accepté dans leur illustre cercle. Les Fondations privées sans propriétaire serviront donc tôt ou tard ces idéologies très prisées par les plus grands experts. Comme pour les institutions étatiques, il peut y avoir des rivalités temporaires entre les forces dirigeantes. En fin de compte, cependant, les groupes les mieux organisés et les mieux connectés l'emportent régulièrement. Désormais, *leurs* idées déterminent le comportement de la Fondation.

Ces idées sont souvent diamétralement opposées à celles des fondateurs (Ferguson 2021). A mon avis, la raison la plus importante de ce contraste est à voir dans le fait que les fondateurs n'ont plus à faire leurs preuves. Ils connaissent l'importance de la libre concurrence. Ils savent que des dons excessifs provenant de l'argent de la Fondation peuvent entraîner les bénéficiaires dans la paresse et la frivolité. Ils veulent aider les autres ; mais ils veulent surtout que ces autres sachent s'aider eux-mêmes.

Il en va tout autrement dans le cas des supposés experts qui dirigent les Fondations. Contrairement aux donateurs, ils n'ont pas encore pu montrer qu'ils pouvaient eux-mêmes réaliser de grandes choses. Le pouvoir de décision sur la Fondation leur donne désormais la possibilité d'imprimer leur empreinte sur le monde. Cette tentation est tout simplement trop grande pour la plupart. Ceux qui ont de grandes

ressources à leur disposition peuvent se faire un devoir d'améliorer le monde selon leurs goûts.

L'histoire du système des Fondations aux États-Unis fournit de nombreux cas bien documentés qui confirment cette tendance (Nielsen 2017). Les plus grandes Fondations américaines du 20ème siècle (Ford et Rockefeller) se sont notamment engagées à *modifier* la société américaine dans les années 1950 et 1960 (Mac Donald 1996, Finn 1998). Un tel activisme est plus ou moins inévitable si vous laissez le champ libre aux bienfaiteurs idéologiques et des coffres bien remplis.

Deuxièmement, la coopération entre les Fondations privées et les organisations étatiques a un effet très similaire. Une telle coopération signifie concrètement la poursuite conjointe des mêmes objectifs, la mise en commun de fonds privés et publics et l'échange de personnel. Les Fondations privées entrent ainsi dans l'orbite idéologique des institutions étatiques (Mises 1997 [1944]) ; et les institutions étatiques sont captées par l'esprit « managérial » (Gottfried 2001) des Fondations privées.

Les Fondations privées apprécient le partenariat de l'État pour des raisons de prestige et pour « démultiplier » leurs propres activités. Un exemple parmi tant d'autres : la Fondation Ford avait déjà développé les principes de base de ce qui allait devenir l'État-providence américain dans les années 1950 et les finançait à petite échelle. Mais les moyens manquaient pour une application à grande échelle. Les choses ont changé lorsque le président américain Johnson a repris le modèle Ford et a utilisé l'argent des contribuables pour l'introduire dans tout le pays.

Ce partenariat est également très bien venu pour l'État, car ses bureaucrates se sentent également confirmés par la réponse amicale et le soutien actif d'une « société civile composée de milliers d'ONG financée par les fonds de Fondations.

Troisièmement, la combinaison d'objectifs grandioses et d'énormes ressources financières encourage la tendance à poursuivre de grands projets très visibles. (La même tendance existe pour des raisons de coût : pour une fondation privée, il est généralement moins onéreux de financer quelques grands projets que des milliers de petites

initiatives.) Dans tous les cas, ces grands projets doivent être planifiés à long terme et gérés de manière centralisée. La gestion des grandes Fondations est donc typiquement associée à une perspective sur l'économie et la société très similaire à celle d'un comité central de planification. Le cas des autres grandes entreprises est très similaire.

C'est ainsi que les cadres des grandes organisations peuvent succomber à une sorte d'illusion que nous proposons d'appeler l'*Illusion de Rathenau*, en l'honneur du grand industriel allemand qui a flirté avec l'économie planifiée socialiste au début du 20ème siècle. Cette illusion consiste à ne voir qu'une différence *de degré* entre la planification privée des très grandes entreprises et celle d'une économie centralisée appliquée à des économies nationales entières. En fait, il y a ici une différence *de catégorie*. La planification économique rationnelle *s'inscrit* toujours dans un ordre basé sur la propriété privée et l'échange monétaire. C'est cet ordre qui oriente les nombreux plans individuels et les coordonne entre eux. Ludwig von Mises nous a enseigné que la rationalité de l'activité économique s'enracine toujours et partout dans une perspective *microéconomique* et *présuppose* l'ordre social de droit privé. Au contraire, l'idée socialiste de base consiste précisément à abolir cet ordre supérieur et à le remplacer par une pure création intellectuelle. Mais celui qui fait cela scie la branche sur laquelle il est assis. Au lieu de faciliter l'activité économique rationnelle, il la rend impossible. C'est exactement ce que Mises a prouvé il y a cent ans.

Au cours des soixante-dix dernières années, les grandes Fondations privées américaines ont été les principaux moteurs du socialisme, plus encore que les bureaucraties étatiques. Quelque chose de similaire peut être dit de ce côté-ci de l'Atlantique à propos de la Fondation Bertelsmann et d'autres fondations allemandes. Ils scient eux aussi avec beaucoup de délectation la branche capitaliste qui nous porte tous.

3.3. Le socialisme comme conséquence involontaire des interventions étatiques cumulatives

Nous avons souligné plus haut que Ludwig von Mises avait déjà disséqué la logique interne de l'intervention étatique dans les années 1920. Il a démontré que chaque intervention a des conséquences imprévues, de sorte que l'État se sent obligé de continuer à « s'améliorer » jusqu'à ce que l'ensemble de l'économie soit finalement soumis à un réseau étroit de choses à faire et à ne pas faire. C'est le socialisme par la petite porte interventionniste.

Nous ne voulons citer ici que l'exemple le plus important : les interventions dans l'ordre monétaire. Depuis les premiers temps de l'humanité, les autorités ont essayé de trouver une source fiable de financement en plaçant la production monétaire sous leur contrôle. Grâce à l'expansion artificielle de la masse monétaire (« inflation »), ils souhaitaient obtenir de plus grandes ressources. Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, la politique d'inflation était menée par la dépréciation des pièces faites de métaux précieux. Dans les temps modernes, elle a été réalisée avec l'aide des banques (Hülsmann 2008). Aujourd'hui, tous les États ont une banque centrale qui produit de l'argent immatériel. Cet argent peut en principe être produit en quantités illimitées. Certes, la loi fixe certaines limites, mais ces exigences légales peuvent facilement être modifiées ou supprimées si nécessaire. Une politique d'inflation n'est possible que si les citoyens n'ont pas la possibilité d'utiliser des types de monnaie alternatifs et plus stables. En conséquence, l'État doit intervenir de plus en plus pour s'assurer qu'aucun concurrent ne mette en danger le monopole d'État. Mais une intervention supplémentaire est également essentielle parce que la politique inflationniste fait tomber ceux qui en bénéficient dans l'insouciance. Cela affecte principalement les banques commerciales et leurs gros clients. Grâce à la planche à billets, ils peuvent obtenir des prêts bonifiés en quantités presque illimités et, en temps de crise, ils peuvent vendre leurs mauvais titres aux banques centrales. Tous les bénéfices finissent sur leur propre compte, tandis que les coûts de la politique de crise sont répercutés sur les autres utilisateurs de la monnaie.

Cela incite les banques à faire des investissements particulièrement risqués et donc rentables. Cela place à son tour les banques centrales dans une position de plus en plus difficile, sauvant les banques commerciales par la création de plus de monnaie encore. Ce processus conduirait sans doute à une baisse de plus en plus rapide de la valeur de la monnaie, pouvant aller jusqu'à l'hyperinflation. Pour prévenir ce risque, d'autres interventions sont donc nécessaires. L'État prescrit aux banques quand et comment et à qui et sous quelles conditions elles ne sont *pas* autorisées à accorder des prêts. Mais les banques trouvent des moyens de contourner ces interdictions. L'État introduit des « améliorations », les banques cèdent à nouveau, etc. etc. Ce jeu du chat et de la souris se termine avec toute l'industrie bancaire prise dans un amas dense de règles.

Mais le jeu ne s'arrête pas là. *D'autres* participants au marché peuvent effectuer des transactions de type bancaire (*shadow banking*) et d'autres investisseurs peuvent également s'endetter lourdement en supposant qu'ils sont eux-aussi « systémiquement importants », c'est-à-dire si importants que leur insolvabilité obligerait les banques centrales à agir. Donc, une fois encore, il faut améliorer la réglementation, et c'est la même tendance déjà décrite par Ludwig von Mises qui est à l'œuvre : le socialisme entre par la petite porte.

Les interventions monétaires sont également d'une importance primordiale parce qu'elles conduisent à une formidable redistribution des revenus et de la richesse (Hülsmann 2013, 2014 ; Dorobat 2015). La planche à billets ouvre toutes les portes aux jongleurs financiers, tandis que les économies des travailleurs ordinaires seront détruites par l'inflation constante des prix. Rien n'a plus contribué au rejet du « capitalisme » potentiel que ces remue-ménages tout-à-fait absurdes de revenus et de richesses.

Aujourd'hui, aux États-Unis en particulier, de nombreuses personnes riches donnent une grande partie de leur argent à des fondations philanthropiques. Mais, comme nous l'avons déjà vu, cela revient le plus souvent à ménager la chèvre et le chou. Ces fortunes

démesurées ont tôt ou tard alimenté la campagne de la « Gauche caviar ».

L'interventionnisme des banques centrales est donc un fossoyeur du capitalisme à trois égards : en affaiblissant le processus de marché concurrentiel ; en induisant des inégalités arbitraires ; et en créant artificiellement de grandes fortunes qui finissent entre les mains des socialistes.

3.4. Le socialisme comme conséquence de fausses idées

Jusqu'ici, nous avons mis en évidence les raisons institutionnelles du retour du socialisme. Le socialisme ne doit pas nécessairement être introduit d'un seul coup par un grand mouvement politique. Il peut spontanément tracer son chemin sans être expressément sollicité. Il peut résulter de la privatisation cachée des institutions de l'État. Il peut être promue à travers les campagnes de Fondations financièrement solides. Et cela peut aussi être le point final d'une spirale interventionniste.

En lien avec ces raisons institutionnelles, l'influence des idées fausses ne doit pas être sous-estimée. Nous avons déjà vu que les institutions étatiques et les Fondations privées sans propriétaire ont besoin de « fournisseurs idéologiques » pour justifier leur existence et leurs actions. En effet, les idées sont les forces motrices ultimes de l'action humaine. Pour agir, une personne a besoin d'une idée de ce qui est, ainsi que de ce qui devrait être.

Or, qu'entend-on par « fausse idée » ? Il faut distinguer deux types d'erreurs.

Le premier est l'auto-contradiction logique. On le retrouve dans l'idée d'un cercle carré, d'un crime juste, d'une belle laideur, d'un gaspillage enrichissant, etc. Dans la littérature économique, il y a un certain nombre d'idées qui sont ainsi fausses. Il suffit de penser à l'idée populaire selon laquelle la production économique totale à long terme dépend du montant des dépenses de consommation ! La thèse de la rationalité du socialisme est aussi logiquement erronée en ce sens. Ce

n'est pas *évidemment* faux, bien sûr, mais ça s'avère être une erreur logique si on prend le temps de la réflexion.

Mais il existe aussi une seconde façon pour une idée d'être fausse, qui consiste à méconnaître les *conditions* dans lesquelles cette idée est juste ou peut être juste. Bon nombre des idées qui ont alimenté le retour du socialisme au cours des trente dernières années sont des idées fausses dans ce second sens. Elles ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, mais le deviennent lorsqu'elles sont recommandées sans modération, sans mesure et sans centre. Le meilleur exemple est le socialisme lui-même. Il existe de nombreuses associations humaines qui sont ou peuvent être fondées sur la propriété commune ou communale. Pensez aux communautés conjugales qui ont la forme juridique d'une communauté de gains. Pensez aux monastères ou aux kibboutzim. Aucun véritable libéral ne s'opposera au socialisme dans ce sens. Après tout, les communautés volontaires sont des éléments légitimes de l'ordre social libre et concurrentiel. Mais le socialisme coercitif (le socialisme au sens propre du terme) est un tout autre animal, comme l'a déjà souligné Ludwig von Mises. Un tel socialisme ne tolère pas la déviation. Il exige pour lui-même la priorité absolue sur tous les autres objectifs, et il veut affirmer cette priorité avec l'aide de l'autorité de l'État.

L'erreur ici est *d'exagérer une seule idée et de la poser comme un but absolu* auquel tous les autres buts devraient être subordonnés *par la force*. C'est ce qu'on appelle communément une idéologie. Maintenant, fait intéressant, presque tous les idéologues minimisent cet usage de la force. Ils le rejettent généralement comme une simple question de technique administrative. À leurs yeux, la différence entre leur solution et les solutions concurrentes n'est qu'une question de degré, pas de catégorie. Nous avons trouvé exactement cette erreur dans le cas de l'Illusion de Rathenau, qui est de fait un type particulier d'illusion idéologique.

Toute erreur se transforme tôt ou tard en échec. Pour les raisons déjà évoquées par Mises, les interventions de l'État provoquent encore et toujours le contraire de ce qu'elles étaient censées réaliser. Le socialisme forcé ne fait pas exception. Il n'est justement pas une

technique de socialisation. Il éloigne les gens les uns des autres et crée une bande d'égoïstes qui, à la fin, ne sont plus liés que par la jointure de l'État.

Une fois qu'on aura compris le principe qui est ici en jeu, on n'a aucune peine à reconnaître des erreurs analogues. Qu'il s'agisse d'égalitarisme ou de centralisation, de démocratie ou de féminisme, de « société ouverte » ou d'eugénisme, de protection de la santé ou de l'environnement, une idée qui contient une part de vérité devient toujours fausse lorsqu'elle est utilisée à mauvais escient pour justifier le pouvoir de l'État. Ainsi dénaturée, elle va à l'encontre de l'ordre libéral et devient incontrôlable.

Le grand Chesterton (1909, p. 51) est souvent cité avec ces mots étonnants, qui s'inscrivent parfaitement dans notre thème actuel : « Le monde moderne est plein de vieilles vertus chrétiennes qui sont devenues folles. Les vertus sont devenues folles parce qu'elles ont été isolées les unes des autres et errent maintenant seules ». Cela appelle un commentaire : Le monde moderne est le monde de l'interventionnisme. C'est cet interventionnisme qui aliène non seulement toutes les vertus mais aussi toutes les bonnes idées les unes des autres. C'est cet interventionnisme qui met en opposition ces idées à l'ordre libéral ; leur faisant perdre ainsi mesure et centre. Chaque vertu et chaque bonne idée a besoin précisément de cet ordre qui seul peut la mettre en harmonie avec toutes les autres vertus et idées.

Remarquons également que la diffusion d'idées fausses n'est pas nécessairement due à l'ignorance ou à la bêtise. La malveillance et la tromperie peuvent également être de la partie. Marx, Engels et leurs disciples savaient très bien que l'interventionnisme était inapproprié. Mais dans le *Manifeste communiste* ainsi que dans de nombreux autres écrits, ils ont appelé à plusieurs reprises à l'intervention de l'État. Ils l'ont fait *non pas malgré, mais précisément parce qu'*ils étaient inappropriés. Puisque l'échec était inévitable, de plus en plus d'interventions sembleraient probablement nécessaires – jusqu'au socialisme complet.

3.5. Le socialisme comme rejet de Dieu

En conclusion, signalons une autre raison importante de la renaissance du socialisme, à savoir, le déclin de la foi chrétienne. La religion est une chose très pratique après tout. L'idée que nous avons de l'origine de l'homme, de son être et de sa destinée ultime est de la plus haute importance pour nos efforts et nos actions quotidiennes. Elle nous oriente ici et maintenant. Elle nous conduit maintenant et nous paralyse ensuite. Et elle est religieuse. Elle *ne peut pas* être tirée de la science, du moins pas de la science véritable qui connaît ses propres limites.

Il est manifeste que toute foi dans les Écritures de l'Ancien Testament façonne de manière décisive notre attitude envers la nature et les autres. C'est une chose de percevoir dans une montagne ou une prairie ou un mouton des créatures de Dieu ; et une autre chose d'y voir d'intéressants tas de molécules qui sont légèrement défectueux et ont besoin d'être améliorés. C'est une chose de reconnaître dans son prochain une image de Dieu ; et une autre chose de soupçonner qu'il n'est rien de plus qu'un mammifère hautement développé.

Et tout aussi pratique est notre foi en la Bonne Nouvelle du Nouveau Testament. Car c'est une nouvelle du Dieu qui nous crie encore et encore à travers tous les temps : « N'ayez pas peur ! » (Ésaïe 10 :24 ; Jér. 10 :5 ; Jér. 46 :28 ; Mt 10 :26 ; Mt 17 :7 ; Mt 28 :10 ; Mc 6 :50). Quel contraste avec l'État moderne qui est basé sur la peur de part en part et règne avec la peur ! (Higgs 2005)

Le Dieu chrétien est le Dieu qui a choisi une crèche comme premier trône terrestre et à partir de là commence à sauver le monde. Mais comment poursuit-il cet objectif colossal ? Pas avec une secousse, pas avec une puissance écrasante, pas avec une lueur aveuglante, sans écraser toute résistance, sans alliés puissants. Le Christ avance lentement, quoique d'un pas régulier. Il renonce à tout pouvoir économique et politique. Cela passe par la rencontre personnelle, par l'attention, l'écoute, la confiance et le pardon. Il conduit les destinées de l'humanité, mais conduit en bon berger. Il s'humilie, prend lui-même la forme de la créature, nous tend la main, nous sert et se sacrifie avec

corps et vie. Il est le Dieu trinitaire qui tient devant nos yeux l'idéal même d'une communauté d'amour sans dirigeants.

Se détourner de ce Dieu implique diverses réorientations. Celui qui ne peut pas faire confiance à Dieu tout-puissant, celui qui ne veut voir qu'une évolution aveugle au lieu d'une création voulue, traitera les autres et le monde différemment du chrétien croyant. Puisqu'il ne croit pas que le monde soit bien planifié et bien établi par une intelligence supérieure, puisqu'il ne connaît et ne reconnaît que sa propre intelligence, il verra partout des problèmes qui ne peuvent être résolus que par l'intervention humaine. Il s'efforcera de mettre sous son contrôle tous les facteurs qui peuvent déterminer le succès de ses actions. Son idéal est la technologie mécanique qui lui donne les résultats souhaités sur simple pression d'un bouton.

Il aspire à la même mécanique dans ses rapports aux autres hommes. Ici aussi, il conçoit des machines, qu'il appelle des systèmes. Les autres ne sont pour lui que des moyens pour ses propres fins. Il cherche à diriger ces autres, mais pas par l'exemple, le service et le sacrifice ; mais par l'injonction, la coercition et la terreur. Il cherche le pouvoir politique. Il s'intéresse aux sciences humaines et sociales dans la mesure où elles permettent et facilitent le calcul et la manipulation d'autrui. Des mots comme amour, sacrifice, justice, honneur, dignité et loisir ne font que des bavardages à ses oreilles.

L'état d'esprit que nous percevons ici est connu depuis l'Antiquité. Dans la littérature théologique et philosophique, on l'appelle chiliasme ou gnose. Mises (1922), Chafarevitch (1975) et d'autres spécialistes ont signalé les affinités entre la gnose et les mouvements socialistes. Le politologue germano-américain Eric Voegelin (1999) a soutenu dans de nombreux écrits que tous les mouvements politiques des temps modernes sont au cœur des mouvements néo-gnostiques (voir Burfeind 2014 pour le cas des États-Unis). Les ressorts du socialisme dont nous avons parlé plus haut reçoivent de cette source une bonne partie de leur force et de leur orientation.

4. Conclusions

Le socialisme dans toutes ses nuances est une impasse politique, économique, sociétale et culturelle. Elle ne construit rien, mais détruit ce qui a été créé par les cultures plus anciennes et, en Occident, par la culture chrétienne. La renaissance actuelle du socialisme ne fait pas exception. Elle non plus n'émane d'aucun acte créatif ou de nouvelles connaissances. C'est en partie une conséquence tardive des systèmes socialistes totalitaires du XXe siècle. Mais c'est surtout le fruit de ces cinq forces que nous venons de décrire plus en détail : croissance des organisations étatiques, Fondations privées sans propriétaires, spirales d'intervention, idées fausses et déclin du christianisme.

Que peut-on faire pour l'arrêter ? Deux stratégies semblent particulièrement opportunes.

Premièrement, tous les donateurs doivent reconsidérer et réfléchir soigneusement à qui ils confient leur argent et à quelles fins. Ils ne doivent pas simplement abandonner leurs économies, mais les utiliser de manière responsable au mieux de leurs capacités. Nous n'avons pas encore atteint le socialisme totalitaire. Utilisons donc la liberté restante pour réformer partout où c'est possible et pour construire des offres compétitives dans les domaines de l'éducation, de la monnaie et de la politique.

Deuxièmement, les politiciens libéraux et conservateurs doivent enfin assécher la source du socialisme. Ils ne doivent plus gaspiller leur énergie dans de prétendues réformes des organisations idéologiques de l'État, mais les réduire drastiquement et, si nécessaire, les abolir. Celui qui veut vraiment se débarrasser du socialisme doit lui fermer le robinet. Sean Gabb (2007) a fait quelques propositions intéressantes à ce sujet il y a quelques années. L'idée de base est très simple. Mais cela ne réussira pas sans force intérieure, sans réelle conviction et sans amour des autres.

Références

ALTHUSSER, L. (1976): *Positions (1964-1975)* (Paris: Éditions sociales).

ARKIN, W.M. (2021): "Exclusive: Inside the Military's Secret Undercover Army" *Newsweek* (17 May 2021; https://www.newsweek.com/exclusive-inside-militarys-secret-undercover-army-1591881; consulté le 30 Novembre 2021).

BENDA, J. (1927): *The Betrayal of the Intellectuals* (Boston: Beacon Press, 1955).

BRIEFS, G. (1923): "Kriegswirtschaftslehre und Kriegswirtschaftspolitik" *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 4th ed., vol. 5.

BURFEIND, P.M. (2014): *Gnostic America: A Reading of Contemporary American Culture and Religion According to Christianity's Oldest Heresy* (Toledo, Ohio: Pax Domini Press).

CHAFAREVICH, I. (1977 [1975]) : *Le phénomène socialiste* (Paris : Seuil).

CHESTERTON, G.K. (1909): *Orthodoxy* (London: John Lane).

CLAVEL, I. (2012): "Réformer l'École après 1944 : du consensus au dissensus entre la SFIO et le MRP" *Histoire politique*, vol. 18, no. 3, pp. 129-143.

DOROBAT, C. (2015): *L'effet Cantillon dans la théorie du commerce international : L'impact de la monnaie fiduciaire sur le commerce, la finance et la distribution internationale des patrimoines* (Université d'Angers: Thèse doctorale).

FERGUSON, N. (2021): "I'm Helping to Start a New College Because Higher Ed Is Broken" *Bloomberg Opinion* (8. November).

FINN, C.E. (1998): "Giving It Away: An Open Letter to Bill Gates" *Commentary* (Janvier).

FRUM, D. (1994): "It's Big Government, Stupid!" *Commentary* (June).

GABB, S. (2007): *Cultural Revolution, Culture War: How Conservatives Lost England, and How to Get It Back* (CreateSpace, 2018).

GIRAULT, J. (2002) : "Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960)" Jacques Girault (ed.), *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)* (Paris : Éditions de la Sorbonne).

GOTTFRIED, P.E. (2016): "Why Political Correctness is Political" *Lew Church Lecture* (Auburn, Ala.: MISES Institute).

——— (2001) *After Liberalism: Mass Democracy in the Managerial State* (Princeton, NJ: Princeton University Press).

HIGGS, R. (1987): *Crisis and Leviathan* (Oakland, Cal.: Independent Institute, 2013).

——— (2012) *Delusions of Power* (Oakland, Cal.: Independent Institute).

——— (2005) “Fear: The Foundation of Every Government’s Power” *Independent Review*, vol. 10, no. 3 (Winter 2005-06), S. 447-466

——— (2004) *Against Leviathan* (Oakland, Cal.: Independent Institute).

HOPPE, H.-H. (2021): *The Great Fiction* (2nd ed., Auburn, Ala.: MISES Institute).

HÜLSMANN, J.G. (2014): “Fiat Money and the Distribution of Incomes and Wealth” D Howden und JT Salerno (Hg.), *The Fed at One Hundred – A Critical View on the Federal Reserve System* (Berlin: Springer-Verlag), S. 127-138.

——— (2013) *Krise der Inflationskultur* (Munich: Finanzbuch-Verlag).

——— (2008) *The Ethics of Money Production* (Auburn, Ala.: MISES Institute).

——— (2007) *MISES: The Last Knight of Liberalism* (Auburn, Ala.: MISES Institute).

LASCH, C. (1994): *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy* (New York: Norton & Co).

MAC DONALD, H. (1996): “The Billions of Dollars That Made Things Worse” *City Journal* (Autumn).

MICHELS, R. (1910): *Zur Soziologie des Parteiwesens in der modernen Demokratie: Untersuchungen über die oligarchischen Tendenzen des Gruppenlebens* (Leipzig: Klinkhardt).

MISES , L. von (1944): *Bureaucracy* (New Haven: Yale University Press).

——— (1922) *Socialism – An Economic and Sociological Analysis* (Indianapolis: Liberty Fund, 1981).

——— (1929) *A Critique of Interventionism* (New York: Arlington House, 1977).

——— (1919) *Nation, Staat und Wirtschaft* (New York: New York University Press, 1983).

NIELSEN, W. (1985): *Goldon Donors: A New Anatomy of the Great Foundations* (London: Routledge, 2017).

NIEMITZ, K. (2021): *Left Turn Ahead?* (London: Institute of Economic Affairs).

——— (2019) *Socialism: The Failed Idea that Never Dies* (London: Institute of Economic Affairs).

O’KEEFFE, D. (1999): *Political Correctness and Public Finance* (London: Institute of Economic Affairs).

RAHMSTORF, S. and H.-J. SCHELLNHUBER (2019 [2006]): Der Klimawandel (Munich: Beck).

RAICO, R. (1999): *Die Partei der Freiheit – Studien zur Geschichte des deutschen Liberalismus* (Stuttgart: Lucius).

ROTHBARD, M.N. (1974): *The Anatomy of the State* (Auburn, Ala.: MISES Institute, 2014).

SCHWAB, K. and T. MALLERET (2020): *Covid-19: The Great Reset* (Cologny: Forum Publishing).

VIGUERIE, J. de (2016) : "De l'école égalitaire à l'école fictive, un désastre programmé" *L'Homme nouveau*, no. 1624 (22 octobre 2016).

VOEGELIN, E. (1999): *Der Gottesmord – Zur Genese und Gestalt der modernen politischen Gnosis* (München: Wilhelm Fink).

WHITE HOUSE (2021): *The Build Back Better Framework* (https://www.whitehouse.gov/build-back-better/, consulté le 18 Nov. 2021).

Un paradoxe français : le divorce entre la science économique et son enseignement universitaire

par
Jean-Yves Naudet

Jean-Yves Naudet est professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille, président d'honneur de l'Association des économistes catholiques et membre de l'Académie catholique de France. Il a fondé en 1992 et dirigé jusqu'en 2015 le Centre de recherche en éthique économique et des affaires et déontologie professionnelle à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille.

La France fille aînée de la science économique

Les Français ont été pionniers en matière d'économie.

C'est Antoine de Montchrestien qui crée l'expression *économie politique* dans son traité publié en 1615. Elle est ambigüe, souvent confondue avec l'intervention de l'Etat en matière économique. En réalité, elle signifie que l'économie ne se limite pas à son sens premier, la règle de la maison, l'art de bien gérer ses affaires, mais qu'elle s's'inscrit dans la vie de la cité, reposant avant tout sur des échanges entre des personnes. L'économie politique, c'est la science des échanges. L'ambigüité persiste, en dépit des efforts pour inventer un mot traduisant ce rôle de l'échange, autour du terme catallactique, créé par Richard Whately, repris par Mises et Hayek. Dans l'enseignement, l'expression *économie politique* restera.

Le maréchal de Vauban a innové avec sa *Dime royale*, impôt sur le revenu à taux unique, ancêtre de la *flat tax* et de nos débats entre l'impôt proportionnel et l'impôt progressif. Pierre Pesant de Boisguilbert marque les vrais débuts de la science économique, dès la fin du XVIIe siècle. Certains de ses ouvrages ayant été interdits, il les republia sous le faux titre de *Testament politique de monsieur de Vauban !* Il critique le mercantilisme, la richesse résidant non dans la monnaie mais dans la production et l'échange. Richard Cantillon développera certaines des intuitions de Boisguilbert, notamment en matière monétaire.

Au XVIIIe siècle, Bonnot de Condillac fera progresser la théorie de l'échange en partant de la subjectivité de la valeur : si l'échange est fait entre des valeurs identiques, comme le pensait Aristote, pourquoi échanger, puisque ma satisfaction ne change pas ? L'échange a lieu parce que chacun accorde une valeur plus grande à ce qu'il reçoit qu'à ce qu'il donne : l'échange est un jeu à somme positive, créateur de valeur. Son frère, Bonnot de Mably, sera au contraire l'ancêtre de théories collectivistes et du socialisme utopique.

La science économique française progressera avec la « secte des économistes », celle des physiocrates. Vincent de Gournay, l'auteur du « laissez faire, laissez passer », à l'impératif, dans la lignée de la réponse de Legendre à Colbert, « laissez-nous faire » : fondement de la liberté du

commerce et de l'industrie. Puis les autres, le docteur Quesnay, le marquis de Mirabeau, l'ami des hommes, l'abbé Baudeau, Dupont de Nemours, etc., sans oublier Lemercier de la Rivière et son *Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques,* ni Turgot et son adresse à Louis XVI, toujours d'actualité : « Point de banqueroute ; point d'augmentation d'impôt ; point d'emprunts [...] Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen. C'est de réduire la dépense au-dessous de la recette ». De même pour la liberté du commerce des grains et la suppression des corporations. L'Ecossais Adam Smith est venu en France auprès des physiocrates et n'aurait sans doute pas écrit *La richesse des nations* sans cette influence. Même Rousseau se piquait d'économie politique, au point de rédiger cette entrée dans l'encyclopédie ! Il n'y est guère question d'économie, mais de sa conception de la politique !

Le siècle suivant, deux économistes majeurs, Say et Bastiat. Jean-Baptiste Say, c'est d'abord la loi des débouchés, l'offre créant sa propre demande, qui nourrira plus tard les politiques de l'offre via les baisses d'impôts et la réduction des contraintes pesant sur les entreprises et les marchés ; ensuite le rôle de l'entrepreneur, créateur de richesse, ce que développera plus tard Israel Kirzner, et non simple capitaliste prenant des risques, comme le pensait Ricardo.

Frédéric Bastiat sera le champion du libre-échange et de la concurrence, et le grand pourfendeur de l'État. On a cru à un économiste mineur, car ce La Fontaine de l'économie politique expliquait les théories les plus subtiles en termes accessibles, grâce à des histoires simples : la pétition des marchands de chandelles, réclamant la fermeture des fenêtres par crainte de la concurrence du soleil, a fait plus pour défendre la concurrence et le libre-échange que tous les modèles. Quant à sa formule sur l'État « grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde », elle devrait nous faire encore réfléchir aujourd'hui. Avec « ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas », il tord le cou aux théories simplistes qui ne voient que les avantages d'une décision sans en mesurer les inconvénients. Ses Harmonies économiques sont la meilleure réponse aux thèses que développera Marx, puisque, selon le manifeste communiste, l'histoire de

l'humanité n'est que l'histoire de la lutte des classes. Là où Marx voit luttes et conflits, Bastiat voit harmonies et complémentarité.

Au-delà de Say et Bastiat, le XIXe siècle français est riche d'économistes : Charles Comte et Charles Dunoyer, Destutt de Tracy, Adolphe Blanqui, le frère ainé du révolutionnaire, Pellegrino Rossi, Michel Chevalier, Joseph Garnier, Henri Baudrillart, Paul Leroy-Beaulieu, Courcelle-Seneuil, Frédéric Passy, Louis Wolowski, Léon Say, Yves Guyot, Gustave de Molinari, certes Belge, mais directeur du *Journal des économistes*. Sans parler des économistes catholiques, comme Alban de Villeneuve-Bargemont ou Claudio Jannet, ni des socialistes utopiques, avec Saint-Simon ou Fourier, plus tard Proudhon.

Pas d'enseignement économique dans les universités françaises

Je ne sais pas si la France est la fille ainée de la science économique, mais les économistes français ont joué un rôle majeur du XVIIe au XIXe siècles. On pourrait donc s'attendre à ce que les Français soient en pointe en matière d'enseignement économique. C'est le contraire. La fermeture totale des universités pendant la Révolution a nécessité une réorganisation, entreprise par Napoléon, avec notamment la création de 12 facultés de droit, dont celle d'Aix, sous l'influence de Portalis et Siméon, sans aucune chaire d'économie.

La situation est différente à l'étranger. En Italie, il existait des enseignements d'économie, dont Rossi a bénéficié, en particulier à Bologne. En 1834, l'université catholique de Louvain, en Belgique, a créé une chaire d'économie politique, attribuée à Charles de Coux, puis à Charles Périn. En Angleterre, par exemple à Oxford, Richard Whately succède en 1829 à Nassau William Senior, titulaire de la chaire d'économie depuis 1825. Whately, nommé archevêque anglican de Dublin en 1831, créera dans les écoles irlandaises 4000 cours d'économie politique ! L'introduction de l'économie dans les universités russes date de 1804, avec un tel engouement que Jean-Baptiste Say a été élu membre d'honneur de l'académie des sciences en Russie en 1816 ! Presque partout, on enseigne l'économie politique, sauf en France !

Sous Napoléon, le grand économiste français était Jean-Baptiste Say. Il faisait partie du Tribunat. Son *Traité d'économie politique*, paru en 1803, est mal accueilli par Napoléon, qui lui demande de réécrire certains passages, afin de défendre l'économie de guerre et les mesures protectionnistes, ce que le libéral Say ne pouvait accepter ; il fut exclu du Tribunat en 1804, alors qu'il y dirigeait la section financière, et aucune nouvelle édition du Traité ne put être publiée sous l'Empire ; il lui faut pour cela attendre la première Restauration en 1814.

La Restauration puis la monarchie bourgeoise furent plus accueillantes, permettant à Say et à d'autres d'enseigner ici ou là, mais les portes de l'Université leur resteront fermées. Cette relative ouverture n'empêchera pas des saisies du journal *le censeur*, puis *le censeur européen*, de Comte et Dunoyer. Pellegrino Rossi, titulaire de la chaire d'économie au Collège de France, n'a pas une chaire d'économie à la faculté de Paris, mais de droit constitutionnel. En 1848, la seconde République songea à supprimer la chaire d'économie du collège de France détenue par Michel Chevalier, pour ne plus enseigner que l'économie statistique, destinée à aider l'administration, et Lamartine proposera à la société d'économie politique d'abandonner la science des richesses pour en faire une science de la fraternité ! En 1850, *L'Univers* réclame la suppression de l'académie des sciences morales et politiques et Donoso Cortès y écrit que « le socialisme est fils de l'économie politique comme le vipereau est fils de la vipère » !

Il faut attendre le Second Empire pour qu'une première chaire d'économie soit créée à la faculté de droit de Paris, en 1863, en faveur d'Anselme Polycarpe Batbie, sous l'influence de Michel Chevalier, proche de Napoléon III, qui avait incité celui-ci à signer le traité de libre-échange avec l'Angleterre. Ce n'est que sous la troisième République que des chaires ont été créées, en 1877, dans toutes les facultés de droit, sous l'influence de Léon Say. Certes, ici ou là, quelques enseignements d'économie étaient donnés par des volontaires ; on trouve ainsi un cours à Aix en 4éme année en 1843. Mais rien dans les programmes officiels.

Bien sûr, des enseignements d'économie existaient, mais en dehors des facultés. Dès 1819, Say occupa la première chaire d'économie créée

en France, au Conservatoire national des arts et métiers, puis la première chaire d'économie au collège de France en 1830. Lui succéderont Pellegrino Rossi, Michel Chevalier, Henri Baudrillart, Paul Leroy-Beaulieu. Des enseignements d'économie avaient lieu dans les écoles de commerce, comme à l'école supérieure de commerce avec Blanqui ou à l'école commerciale avec Garnier. Il en allait de même en 1846 à l'école des ponts et chaussées, toujours avec Garnier. Des municipalités finançaient des cours d'économie politique, comme celui de Frédéric Passy à Montpelier. Mais rien au sein des facultés.

Tous ces économistes s'organisaient par ailleurs. Ils avaient créé en décembre 1841 le *Journal des économistes*, qui publiera tous les grands économistes, jusqu'au printemps 1940, où il disparaitra. Notons qu'une équipe d'économistes aixois, autour de Jean-Pierre Centi et Jacques et Pierre Garello, a repris le titre en 1989. Par ailleurs les économistes libéraux jouaient un grand rôle à l'académie des sciences morales et politiques, recrée en 1832, dans la section d'économie politique, ainsi qu'à la société d'économie politique à partir de 1842. Leur principal éditeur, Guillemin, était très actif, publiant notamment le fameux *Dictionnaire d'économie politique.*

Jusqu'à la création des chaires en 1877, aucun économiste n'a donc enseigné au sein des facultés, sauf à Paris depuis 1863. Et après 1877 ? Le vivier était là, mais il s'est heurté à un obstacle : pour enseigner au sein des facultés de droit, il fallait être docteur. Et pour être professeur, il fallait passer l'agrégation, de droit, tous les candidats passant une épreuve de droit romain et une de droit civil français. Or ces économistes n'étaient pas docteurs en droit ! Il fallut donc recruter parmi les juristes qui s'intéressaient à l'économie, créant ainsi une dichotomie entre ceux regroupés autour du *Journal des économistes* et les titulaires de chaires au sein des facultés de droit ! A Aix, le premier titulaire de la nouvelle chaire d'économie fut Alfred Jourdan, très représentatif de cette nouvelle génération d'économistes. La vie et l'œuvre de cet économiste universitaire mérite d'être connues : elles sont instructives.

Alfred Jourdan : un juriste qui enseigne la science économique

Né à Fréjus le 29 juin 1823, bachelier en 1841, Alfred Jourdan poursuivit ses études à la faculté de droit d'Aix en 1842, les continua à Paris, revint à Aix en 1848 et soutint sa thèse de doctorat en 1851. Entre temps, il avait suivi pendant trois ans des cours en Allemagne, notamment à Heidelberg et Berlin, ce qui était rare pour un étudiant français, preuve « d'une grande curiosité et d'une certaine indépendance d'esprit » comme le dira Charles Gide.

Après une courte carrière d'avocat (on dit qu'il ne voulait pas se faire payer), Alfred Jourdan souhaita enseigner à l'université, devint suppléant provisoire à la faculté d'Aix en 1863 et réussit le concours d'agrégation le 21 avril 1864, titularisé le 15 décembre 1868 à la chaire de droit romain. La faculté des sciences de Marseille créa un cours d'économie politique ; candidat pour assurer ce cours en 1867, il fut refusé, le second empire le jugeant trop libéral ! Il obtint finalement le cours en 1873, qui aura un succès considérable, réunissant « de trois à quatre cents auditeurs de toutes les classes de la société » comme il le raconte, devant la Société d'économie politique, en 1874.

Finalement des chaires d'économie furent créées au sein des facultés de droit à partir de 1877, et l'on songea naturellement à lui, puisqu'il avait publié dans ce domaine. Il assura le cours annuel d'économie politique, rendu obligatoire en licence, à partir de l'année 1877-1878 et il fut titularisé dans la chaire d'économie politique d'Aix le 12 janvier 1883, devenant le premier professeur d'économie exerçant à Aix.

Alfred Jourdan est devenu en 1882 membre correspondant de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques) et membre non-résident du comité des travaux historiques et scientifiques. Il était aussi membre de l'Académie Royale de Législation de Madrid, membre de l'Académie de Marseille depuis 1887, et membre de l'Académie des Sciences Politiques et Sociales de Philadelphie. A Aix, il a été élu membre de l'Académie le 18 avril 1882. Parmi ses nombreuses interventions à l'académie, on notera celle du 28 juin 1890, intitulée *Les origines et les premiers représentants de l'économie politique en France.* Il y traite de

l'abbé de Saint-Pierre, de Vauban et de Boisguilbert, qu'il qualifie de « Vauban plus complet, soulevant toutes les questions économiques ». Ces auteurs dénonçant la misère qui régnait alors, il conclut que, considérée dans ses origines et ses premiers représentants, « nulle science ne mérite mieux que l'économie politique d'être appelée la science du bien public ».

Certes Alfred Jourdan a été d'abord historien du droit, mais un tournant était intervenu à l'occasion du concours de l'Institut de France, en 1872-73, relatif à un traité élémentaire de droit français pour lequel il publia *Le droit français, ses règles fondamentales, ses rapports avec les principes de la morale, avec l'économie politique et avec l'utilité générale,* (Paris, Plon, 1875) ce qui lui valut d'être couronné en 1875. Un concours a priori strictement juridique dans lequel il introduit les liens avec l'économie politique. Il sera aussi récompensé par l'Institut (concours 1876-77 sur le capital) avec *Epargne et capital ou du meilleur emploi de la richesse, exposé des principes fondamentaux de l'économie politique* (1879 Aix, Makaire, Paris, Guillaumin*)*, dont la conclusion est « l'économie politique indique la voie dont on ne saurait s'écarter sans danger ». Ensuite, il publie *Du rôle de l'Etat dans l'ordre économique ou économie politique et socialisme* (1882, Arthur Rousseau), pour lequel il fut le premier lauréat du prix Rossi. Il publie encore *Des rapports entre le droit et l'économie politique ou philosophie comparée du droit et de l'économie politique* (1885, Arthur Rousseau), obtenant le premier prix au concours Wolowski. Enfin la première édition de son *Cours analytique d'économie politique professé à la faculté de droit (*Arthur Rousseau) date de 1882, la seconde, « entièrement refondue », de1890.

Ainsi le parcours d'Alfred Jourdan est-il représentatif de ce qui se passait alors : des juristes, souvent des historiens du droit, devenus économistes. Lucette Le Van-Lemesle raconte dans *Le juste ou le riche* : « À partir de 1882, quand toutes les chaires d'économie politique sont non seulement créées, mais encore financées, quinze enseignants occupent ces chaires […] ces quinze enseignants sont tous des juristes purs ». Il en était de même dans les cinq universités catholiques crées en 1875. Si des réserves ont été exprimées dans le *Journal des économistes*, ce n'était pas seulement parce que ces cours étaient donnés par des

juristes-économistes ; en effet, Rouxel, dans le numéro de février 1886, expliquait que les universités ne formaient que des fonctionnaires et donc qu'y enseigner l'économie ne formerait que de nouveaux fonctionnaires pour lesquels on devrait créer des emplois !

Rupture avec les économistes ?

La rupture avec les autres économistes était-elle totale ?

D'un certain point de vue, non : treize sur quinze appartiennent à la Société d'économie politique, le *Journal des économistes* avait joué un rôle central dans leur formation économique. Alfred Jourdan était « abonné dès le début au *Journal des économistes* ; cette énorme collection lui était si familière qu'il la possédait sur le bout des doigts et pouvait retrouver n'importe quel article dont il avait besoin. ». La rupture était-elle idéologique ? Le professeur François Facchini a publié une étude sur les orientations des économistes en poste depuis 1877, qu'il classe en trois catégories. Selon lui, la structure doctrinale donne 64% de libéraux, 27% de doctrines intermédiaires et 9% de socialistes-coopérativistes. Les choses évolueront par la suite, mais ce n'était pas au départ une divergence doctrinale.

Facchini classe Jourdan parmi les libéraux. Charles Gide dit la même chose, ajoutant qu'il « ne pouvait en être autrement », quand on a été initié à l'économie par Rossi, Blanqui et Garnier ! Dans son ouvrage sur le rôle économique de l'État, Jourdan affirme :

> « suivant le parti qu'on prend sur cette question fondamentale, on est économiste ou socialiste. Il y a là une pierre de touche infaillible (…) il y a là deux camps bien distincts, deux doctrines aussi opposées que le sont l'affirmation et la négation de la propriété et de la liberté ». Il précise dans son manuel : l'économie politique est la science nouvelle, « à côté de laquelle le socialisme n'est qu'une vieillerie renouvelée des rêveurs de tous les temps. »

La vraie rupture entre économistes et professeurs d'économie va survenir à l'occasion de la création de la *Revue d'économie politique*. L'idée était de créer une nouvelle revue, propre aux économistes

universitaires. Il est vrai que *le Journal des économistes* était dirigé par Gustave de Molinari et ses amis, dont certains étaient hostiles aux nouveaux professeurs d'économie. L'artisan de cette création était Charles Gide, professeur à Montpellier. Cet oncle d'André Gide, issu du protestantisme social, fondateur de l'école de Nîmes, était le dirigeant du mouvement coopératif français et le théoricien de l'économie sociale. Son célèbre manuel connaîtra 26 éditions et 19 traductions. Il voyait dans la création d'une revue autonome la possibilité de promouvoir ses idées. Le premier numéro parut en 1887, avec quatre membres du comité de rédaction, Charles Gide donc, Edmond Villey, professeur à Caen, libéral, Alfred Jourdan et un juriste, secrétaire de la rédaction, Léon Duguit, professeur à Bordeaux, grand maître du droit public, agrégé à 23 ans !

Que venait faire Alfred Jourdan dans cette revue ? Charles Gide explique : « Au moment de la fondation de la *Revue d'économie politique*, Alfred Jourdan, très libéral, fait peser toute son autorité en faveur de la nouvelle revue ».

> « Le jour où quelques professeurs d'économie politique des facultés de droit, plus jeunes et ayant moins d'autorité que lui, résolurent de fonder une *Revue d'économie politique* indépendante, il n'hésita pas à répondre à notre appel et accepta de figurer dans le comité de rédaction. Certes, il n'entendait pas renier ses opinions, ni faire acte d'hostilité contre ses anciens maîtres et ses coreligionnaires en économie politique. Mais il était de mode en ce moment de déclarer que les professeurs d'économie politique n'en savaient pas le premier mot ou que ceux qui en savaient quelque chose enseignaient de travers ce qui était pire. On disait même (…) que les sciences économiques ne sauraient s'accommoder du voisinage des sciences juridiques ». On semblait prêt à les retirer de « ce lieu de perdition ». Monsieur Jourdan, quoi que seul exempté de cette sorte d'excommunication majeure, avait l'âme trop généreuse pour songer à se prévaloir de cette situation privilégiée et, mettant ses sentiments de confraternité universitaire au-dessus de ses préférences doctrinales, voulut joindre sa fortune à celle de ses collègues. D'ailleurs universitaire dans l'âme, il se sentait froissé de voir l'enseignement de nos facultés frappé de suspicion : (…) il ne pouvait souffrir le divorce qu'on prétendait établir entre le droit et

l'économie politique et lui-même était un vivant exemple du bien que peut faire leur heureuse union. »

Lucette Le Van-Lemesle confirme : « C'est Alfred Jourdan, en effet, qui a écrit dans le premier numéro de la *Revue d'économie politique*, l'article manifeste, souvent évoqué sur les relations entre l'économie politique et le droit. Il y défend l'enseignement de l'économie en faculté, au moment où il était voué aux gémonies par Courcelle-Seneuil ». Une page se tournait, la nouvelle revue s'ouvrait aux autres courants. Si l'objet premier de la revue était de répondre aux critiques formulées contre les professeurs d'économie en faculté de droit, il s'agissait aussi de favoriser le pluralisme, la revue se voulant « ouverte librement à toutes les doctrines ».

Science économique, Droit et Morale

Pour autant Alfred Jourdan aurait-il trahi sa conception de la science économique ? Pour lui, « un grand progrès a été réalisé le jour où on a fait une place à l'économie politique dans les cadres de l'enseignement public ». Il ne nie pas les imperfections, mais il est optimiste « le goût s'en est répandu, son enseignement se perfectionnera ». Son manuel d'économie est classique, reprenant la structure habituelle : production des richesses, distribution ou répartition, circulation ou échange et consommation. Les analyses sont celles de Say, de Bastiat et du *Journal des économistes*. Il est donc peu cité dans les histoires des doctrines économiques, sauf chez Cossa, Rambaud et Gonnard, surtout à propos de son analyse du rôle de l'Etat. Lui-même déclare en introduction de son manuel « je n'ai pas la prétention d'être un économiste, mais simplement un maitre d'école en économie politique ».

Pourtant il y a chez Jourdan une spécificité, que souligne, en lui attribuant un prix, Hippolyte Passy : ce qui en fait la supériorité, c'est « la rare union de connaissances approfondies en économie politique, en droit, en morale, … ». Il reprend certes la distinction classique : l'économie c'est l'utile, le droit, le juste, la morale, le bien (Jourdan dit « l'honnêteté »). Le droit c'est « la conciliation de l'honnête et de l'utile

par la justice ». Car pour lui, les trois sciences, économie, droit, morale, sont indissociables, il en cherche l'unité, et propose même un « essai de synthèse » entre ces trois sciences sociales, car elles se prêtent « un appui réciproque ». S'il rapproche donc les diverses sciences morales, il ne confond pas leur objet. Jourdan précise (*Épargne et capital*, p. 424):

> « la morale dit aux hommes : aimez-vous les uns les autres ! Le droit leur dit : respectez la liberté d'autrui, soyez fidèles à vos engagements ! L'économie politique [...] leur dit : travaillez, coopérez, unissez-vous dans la lutte pour l'existence. »

Il a aussi compris que sans respect de la morale, l'économie ne peut fonctionner, car la confiance n'existe pas et sans confiance, les échanges ne peuvent se réaliser : il faut être sûr que chacun respecte les règles du jeu, pas seulement juridiques, mais encore « les lois non-écrites et imprescriptibles des dieux ». Cette morale est inscrite dans la nature humaine et « l'homme est donc, avant tout, un être moral ! ». Mais pour autant « il ne faut pas laisser la morale envahir le domaine de l'économie politique et du droit ». (*Des rapports*...p 273). Pour Jourdan, la morale a toute sa place dans nos actions économiques, mais l'économie politique, en tant que science, « n'impose rien (...), elle expose ». Car il ne confond pas la science du droit avec la législation, comme il ne confond pas la science économique avec la pratique économique. Pour Jourdan la morale doit être au cœur de la pratique économique, mais la science économique expose et explique ce qui est, et la science morale ce qui doit être.

Le lien est aussi indissociable entre économie et droit, ce pourquoi Cossa le cite en 1899 dans son *Histoire des doctrines économiques*. S'il s'était battu pour que l'économie soit enseignée en faculté de droit, c'est qu'il existe un rapport étroit entre le droit et l'économie. Impossible d'étudier l'économie indépendamment de son cadre juridique et institutionnel. On connait bien aujourd'hui l'analyse économique des institutions et l'analyse économique du droit et les interactions entre le comportement des individus et leur environnement institutionnel. Des droits de propriété garantis ou au contraire inexistants et la présence ou l'absence de la liberté du commerce et de l'industrie changent les comportements. Les comportements économiques expliqués par le droit

et « le droit, expliqué par la morale et l'économie politique ». Tout cela, Jourdan l'avait compris et certains économistes en concluent qu'il serait un ancêtre lointain des analyses économiques du droit et des institutions.

Enfin, le droit est « la véritable science de la vie, c'est-à-dire la science de la liberté ». « La liberté est le fond de la nature humaine ». La morale implique la liberté, car « sans liberté il n'y a pas de responsabilité ». « L'économie politique est la science de la liberté appliquée à l'industrie humaine ». Pour Jourdan, c'est la liberté qui fait l'unité et assure la synthèse de ces trois sciences sociales. Leur fondement commun c'est « la liberté humaine ». Mais pour lui la liberté, c'est celle qui « s'impose plus de devoirs qu'elle ne revendique de droits ». (*Le droit français*...p 361) et « toute liberté implique l'idée de responsabilité » (*Les rapports*…p 272).

Bibliographie sommaire

Principaux ouvrages d'Alfred Jourdan:

- *Le droit français, ses règles fondamentales, ses rapports avec les principes de la morale, avec l'économie politique et avec l'utilité générale,* (Paris, Plon, 1875).
- *Épargne et capital ou du meilleur emploi de la richesse, exposé des principes fondamentaux de l'économie politique* (1879 Aix, Makaire, Paris, Guillaumin).
- *Du rôle de l'État dans l'ordre économique ou économie politique et socialisme* (1882, Arthur Rousseau).
- *Des rapports entre le droit et l'économie politique ou philosophie comparée du droit et de l'économie politique* (1885, Arthur Rousseau).
- *Cours analytique d'économie politique professé à la faculté de droit (*Arthur Rousseau, 1882,2° édition 1890).

Autres références:

- Cossa Luigi, *Histoire des doctrines économiques,* Paris, Giard , et Brière, 1899.
- Facchini François, *Histoire doctrinale du corps professoral d'économie politique dans les facultés françaises de 1877 à 1969,* HAL, la connaissance libre et partagée, 2018.
- *Revue d'économie politique,* N°1, 1887, Larose et Forcel.
- Université de France,Facultés d'Aix-Marseille, *Alfred Jourdan 1823-1891,* Aix-en-Provence, Achille Makaire, 1893 (Ce volume contient tous les hommages à l'occasion de la mort d'A. Jourdan, en particulier celui de Charles Gide).
- Van-Lemesle (Le) Lucette, *Le Juste et le Riche. L'enseignement de l'économie politique 1815-1950,* Ministère de l'économie, comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004.

Photo : Université de Salamanque

Le libéralisme est le seul vrai humanisme

par
Pascal Salin

Pascal Salin est économiste, Professeur honoraire à l'Université Paris-Dauphine. Ancien Président de la Société du Mont Pèlerin, il préside aujourd'hui l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social).

Le discrédit dont souffre le libéralisme à notre époque, dans de nombreux pays, est un phénomène étonnant et regrettable. En réalité, ce discrédit repose sur des caricatures du libéralisme, complaisamment répandues par ceux qui ont intérêt à le combattre ou qui ignorent – parfois volontairement – ce qu'est le vrai libéralisme. Ainsi, on prétend que le libéralisme soutient les riches contre les pauvres, qu'il donne aux êtres humains pour seul objectif de rechercher des avantages matériels, qu'il prône l'égoïsme, etc. Rien n'est plus faux, et c'est pourquoi tous ceux qui aiment la vérité devraient se préoccuper de mieux connaître le libéralisme. Malheureusement, tout le monde a rarement l'occasion de faire ce réexamen intellectuel, et je suis frappé, par exemple, par le fait que tous les jeunes qui découvrent par hasard une explication correcte de ce qu'est le libéralisme sont stupéfaits de trouver sa cohérence intellectuelle et son fondement éthique.

Le libéralisme consiste à développer des idées basées sur le comportement individuel et les objectifs individuels pour analyser ou promouvoir le fonctionnement d'une société. Et c'est pourquoi le libéralisme doit être considéré comme un véritable humanisme, puisque l'humanisme signifie une façon de penser ou d'agir cohérente avec ce que sont les êtres humains. Par ailleurs l'humanisme peut être considéré comme le fondement de l'éthique puisque les actions et les pensées éthiques impliquent d'être respectueux de la nature même des êtres humains.

En effet, le libéralisme est à la fois une méthode d'analyse et une éthique. C'est une méthode d'analyse parce qu'il consiste à penser – et cela devrait être évident – que l'on ne peut comprendre le fonctionnement d'une société qu'en ayant une vision réaliste de ce qu'est un être humain, de sa nature profonde, de son comportement. Une société n'est pas une sorte de grande machine, mais un ensemble d'hommes et de femmes qui ont – chacun d'entre eux – leur propre individualité, mais qui interagissent les uns avec les autres et sont donc, de ce point de vue, nécessairement solidaires les uns des autres. Pour donner une illustration du problème, les économistes développent assez souvent des analyses de ce qu'on appelle la « macroéconomie ». Mais ils définissent éventuellement des concepts discrétionnaires – comme le

« revenu national » – qui n'ont pas forcément de lien avec les comportements individuels. Ainsi, ils peuvent en déduire des propositions économiques qui ne respectent pas les comportements et les objectifs individuels, de sorte qu'elles ne sont pas efficaces et, surtout, qu'elles ne sont pas cohérentes avec l'éthique. Pour éviter de telles erreurs, de nombreux intellectuels sont favorables à ce que l'on appelle la praxéologie, c'est-à-dire la science de l'action humaine. C'est le cas, notamment, de Ludwig von Mises dans son ouvrage *L'action humaine*, et plus généralement de la théorie économique dite autrichienne (initialement développée par Carl Menger, Ludwig von Mises et Friedrich Hayek). Les « autrichiens » considèrent à juste titre qu'il est nécessaire de commencer toute analyse sociale par des hypothèses réalistes sur le comportement des individus.

En ce qui concerne l'éthique libérale, elle implique qu'il existe un devoir universel de respecter les droits légitimes de chacun. Bien entendu, chacun d'entre nous a également ses propres principes moraux personnels concernant la manière de se comporter avec les autres. Ces morales personnelles sont hautement respectables, à condition toutefois qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'éthique universelle du respect des droits légitimes d'autrui.

On peut dire que les valeurs libérales sont des valeurs chrétiennes ou du moins qu'elles sont pleinement compatibles avec elles. C'est le christianisme qui a permis l'émergence de la liberté individuelle dans le monde occidental et qui a, en outre, permis le décollage économique et la sortie de la pauvreté de masses innombrables. Avec le christianisme, comme avec le libéralisme, l'être humain n'est pas un simple rouage de la grande machine sociale, mais une personne qui mérite le respect en tant que telle.

Le libéralisme et le christianisme partagent une base commune en termes de valeurs universelles. Mais, bien sûr, à l'intérieur de ce cadre général, chacun peut développer ses propres concepts moraux. Ainsi, le christianisme considère l'altruisme comme une vertu. Mais cela n'est pas incompatible avec le libéralisme. En effet, un libéral doit être intransigeant avec le devoir universel de respecter les droits d'autrui,

mais il ne prétend pas suggérer une conduite particulière aux êtres humains, par exemple suggérer – ou, encore moins, imposer – un comportement altruiste ou égoïste envers telle ou telle personne ou catégorie de personnes. Il considère qu'il s'agit là d'une question de responsabilité personnelle et qu'il est de son devoir de respecter cette éthique personnelle tant qu'elle ne contredit pas le devoir universel de respect des droits d'autrui. C'est pourquoi il est absurde de dire que le libéralisme soutient l'égoïsme. Fondé sur un respect absolu des individus, le libéralisme s'abstient de porter des jugements sur la conduite et les opinions des individus, à moins qu'ils ne portent atteinte aux droits légitimes d'autrui. Ainsi, il considérera le comportement généreux d'une personne comme parfaitement respectable. Mais il contestera la prétention de l'État à redistribuer les ressources en recourant à la coercition, ce qui constitue en soi une atteinte à la liberté et aux droits des individus. La solidarité est digne de respect lorsqu'elle est volontaire ; elle ne l'est pas lorsqu'elle est obligatoire. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, elle est d'autant moins une valeur morale qu'en réalité elle est le plus souvent utilisée comme un moyen pour les hommes politiques de servir leurs intérêts personnels : Ils obtiennent des voix aux élections en distribuant les ressources qu'ils ont prises de force à certains contribuables. Et ceci est d'autant plus contestable que de nombreuses personnes supportent le poids des impôts sans le savoir.

En se donnant un quasi-monopole dans l'exercice de la solidarité, l'État détruit la solidarité naturelle. Il détruit les incitations à travailler, à épargner, à innover et à entreprendre pour créer des ressources (puisqu'il prélève une grande partie des fruits de tous les efforts), ce qui compromet la prospérité de tous et nuit en particulier aux plus pauvres. Mais dans le même temps, il détruit la propension des individus à faire preuve de générosité, car ils sont amenés à considérer que ce rôle est joué par l'État.

Cela montre combien il est faux de prétendre que le libéralisme est attaché à des valeurs matérielles, qu'il défend les riches contre les pauvres, les puissants contre les opprimés. C'est au contraire un interventionnisme étatique qui, en privant les individus du plein exercice de leur liberté, provoque une guerre de tous contre tous.

Comme l'a si bien dit le célèbre économiste français Frédéric Bastiat au début du XIXe siècle, « l'État est la grande fiction par laquelle chacun cherche à vivre aux dépens de tous les autres ». Il ne faut donc pas s'étonner si, dans un pays comme la France, on a le sentiment que la plupart des citoyens sont aigris, exigeants, frustrés : leur sort ne dépend plus que marginalement de leurs propres efforts et de leur sens des responsabilités, il dépend de ce que l'État va leur prendre et leur donner dans cette guerre de tous contre tous.

Quel contraste avec ce que serait une société parfaitement libérale, fondée sur la liberté de chaque individu et donc sur la responsabilité individuelle ! Une telle société, totalement respectueuse des droits de chacun, serait pacifique et prospère. Elle permettrait à chacun de vivre selon ses propres principes moraux, ses propres objectifs et ses propres décisions. Ne pourrions-nous pas alors faire confiance aux êtres humains pour construire, par leurs interactions, la société pacifique que chacun d'entre nous désire profondément au sein de sa société ? Et ne faut-il pas s'étonner que les citoyens remettent tant de décisions concernant leur vie à des hommes et des femmes qui ne sont pas choisis pour leur sens de l'éthique ni d'ailleurs pour leurs compétences, mais le plus souvent pour les promesses qu'ils font et qui sont financées par la captation de ressources qu'ils n'ont pas créées et qui ne leur appartiennent donc pas ? Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner non plus que dans ce monde immoral construit par les hommes d'État, on trouve toutes sortes de scandales de corruption et d'enrichissement illicite à travers le monde. Ce sont évidemment les mêmes qui partent en guerre contre le libéralisme parce qu'il menace leurs privilèges et leurs spoliations. Ils n'hésitent pas à travestir la réalité et à présenter le libéralisme comme ce qu'il n'est pas. Dans ce monde terriblement politisé dans lequel nous nous trouvons malheureusement, la confusion des idées atteint un niveau incroyable. On en vient à reprocher aux politiques dites libérales (qui ne le sont pas) les échecs dus à l'interventionnisme étatique. Et on en vient même parfois à prétendre que le libéralisme est un totalitarisme, alors qu'il est et a toujours été le seul véritable ennemi du totalitarisme !

La confiance que nous plaçons dans l'être humain et dans ses capacités extraordinaires ne devrait-elle pas nous faire espérer que toutes ces confusions, ces mensonges et les désastres qui en résultent soient dissipés et qu'en tant qu'êtres libres les individus puissent vivre dans une société harmonieuse et pacifique ?

Cependant, de nombreuses personnes pensent qu'il existe des inégalités entre les membres d'une société (par exemple les membres d'un pays) et que c'est le rôle important d'un État de décider d'une politique de redistribution. Il est compréhensible que certaines personnes aient du mal à accepter de grandes différences de revenus et de conditions de vie, et la lutte contre les inégalités semble donc sympathique. Mais au-delà des sentiments, ce que l'on appelle « inégalités » doit être rigoureusement analysé. Dans un pays, il n'y a pas un grand distributeur central qui aurait créé toutes les richesses et qui pourrait les distribuer de manière égalitaire. Il y a une multitude d'individus qui créent leur richesse grâce à leurs efforts de travail, d'épargne, de prise de risque entrepreneuriale, etc. Ce qui caractérise une société humaine, ce n'est pas l'inégalité, mais la diversité. Tous les êtres humains sont différents et les richesses qu'ils créent sont inégales car ils diffèrent par leur âge, leurs talents, leurs capacités d'effort, leurs choix de vie, etc. Cependant, tous les membres d'une société sont unis, par exemple parce qu'il ne peut pas y avoir des salariés prospères si on décourage leurs employeurs en les surchargeant d'impôts exorbitants.

À un moment donné, les situations de tous les individus sont évidemment diverses (« inégales »). Mais ces situations relatives évoluent et il est important de donner une chance à chacun. Il est intéressant de noter, par exemple, que selon de nombreuses études menées aux États-Unis, une proportion importante de ceux qui ont des revenus élevés à un moment donné ont des revenus beaucoup plus faibles quelques années plus tard. Et par ailleurs, au contraire, on constate une progression significative pour les personnes à faibles revenus.

Le sentiment de solidarité existe dans le cœur des êtres humains et il y a toujours eu des initiatives privées pour prendre soin des

personnes les plus faibles. Cette solidarité volontaire a un fondement moral : ceux qui la pratiquent sacrifient des ressources qu'ils ont créées pour aider les autres. Cela n'a rien à voir avec la soi-disant « solidarité » obligatoire pratiquée par les représentants de l'État et des organismes publics, qui se fait avec l'argent des citoyens (même si certains ont un désir sincère d'aider les autres). Et on peut toujours soupçonner qu'ils poursuivent des objectifs personnels : obtenir des voix aux élections. C'est pourquoi, par exemple, dans la plupart des pays, l'impôt sur le revenu a des taux progressifs : les politiciens ne perdent pas beaucoup de soutien électoral en taxant lourdement un petit nombre de personnes à hauts revenus au nom de la lutte contre les inégalités. Mais en fait, ils font du tort à tout le monde. En effet, dans une société libre, ceux qui ont des revenus élevés sont ceux qui créent le plus de richesses grâce à leur talent, leurs efforts productifs, leur capacité à prendre des risques. Ils créent des emplois, ils introduisent le progrès technique qui augmente le pouvoir d'achat de tous. Mais s'ils sont trop taxés, ils sont découragés de fournir des efforts ou ils s'exilent, privant leur pays d'opportunités de croissance, ce qui est préjudiciable à tous. Et ce serait mieux si, en réduisant cette politique de lutte contre les inégalités, on pouvait enfin voir une croissance forte, une augmentation rapide des salaires et le plein emploi. L'important est que tout le monde puisse s'enrichir, surtout les plus pauvres, quelle que soit l'évolution des « inégalités ».

De nombreuses personnes – et surtout des politiciens – se disent en faveur de la « justice sociale ». Mais il est important d'analyser ce que l'on entend par « justice sociale » et les remarques faites ci-dessus peuvent aider à développer une telle analyse[1]. Il existe deux définitions très différentes de la « justice sociale ». La première est concernée par ce que l'on pourrait appeler « l'éthique universelle », à savoir le respect des droits individuels. En revanche, l'éthique spécifique et personnelle de chaque individu inspire la seconde définition de la « justice sociale » : elle consiste à comparer la situation réelle des individus et à décider

[1] On peut lire à ce sujet mon article, « Le mythe de la justice sociale », *Journal des libertés*, N° 12, printemps 2021. Il n'est évidemment pas contradictoire avec l'article actuel.

subjectivement que certaines différences spécifiques sont justes ou non. Cette deuxième définition est la plus largement acceptée et, généralement, lorsque l'on parle de « justice sociale », on se préoccupe principalement des revenus monétaires des individus. Selon un jugement personnel – plus ou moins partagé par un grand nombre de personnes – on considère que les différences entre les revenus individuels doivent être plus ou moins réduites. Il convient maintenant de clarifier certaines caractéristiques supplémentaires des deux définitions afin d'avoir une analyse rigoureuse de ce problème.

Considérons d'abord la première définition de la justice sociale. Nous venons de dire qu'elle signifie que les droits individuels sont respectés par tous. Mais il ne suffit pas de se soucier du respect des droits, car les droits individuels doivent être éthiquement fondés pour qu'une situation respectueuse des droits soit éthiquement justifiée. En effet, supposons qu'il existe une société dans laquelle la plupart des biens ont été obtenus en les volant ; il est évident que, dans un tel cas, rien ne justifie le respect des droits de propriété ! Cela signifie qu'il est important de déterminer dans quels cas les droits de propriété sont légitimes.

Le principe de base de l'éthique consiste à affirmer que les individus sont libres, ce qui signifie qu'ils ne sont pas soumis à la contrainte d'autres personnes, c'est-à-dire qu'ils sont propriétaires d'eux-mêmes. Mais on n'est pas propriétaire de soi si jamais on n'est pas propriétaire des biens et services que l'on crée en utilisant son esprit et ses activités physiques. Il faut donc considérer que les droits de propriété légitimes sont ceux qui sont obtenus par des actes de création (et, évidemment, par l'échange de biens et de services qui ont été créés par des partenaires d'échange).

Ainsi, la première définition de la justice sociale peut potentiellement être acceptée par tous dans le monde entier (du moins si les gens sont d'accord sur la légitimité des droits de propriété). Mais, en ce qui concerne la deuxième définition de la justice sociale – à savoir une comparaison du niveau de vie des individus dans une société – chaque individu a une définition différente de ce qu'il considère comme

socialement juste. Il existe donc un problème très important, à savoir la cohérence entre ces différentes opinions. Comme, très probablement, tous les individus ont des opinions différentes sur la « solidarité », il ne peut y avoir un critère « universel » de ce qui doit être considéré comme la « justice sociale », c'est-à-dire la répartition équitable des ressources. On suppose alors que la justice sociale dans la répartition des revenus peut être définie par une majorité de votes dans un système démocratique. Aujourd'hui, lorsqu'on parle de justice sociale, on fait implicitement référence aux activités de redistribution (politique sociale), ce qui renvoie à la deuxième signification de la justice sociale. On suppose implicitement que la justice sociale implique une réduction des inégalités. Dans le terme « égalité » ou « inégalité », il y a un jugement de valeur implicite. C'est pourquoi on considère la réduction des inégalités comme une politique moralement justifiée.

Les libéraux critiquent fréquemment les politiques égalitaires, si bien que l'on prétend souvent qu'ils favorisent l'égoïsme et que le libéralisme doit être remis en question pour des raisons éthiques. Mais les êtres humains se caractérisent par leur diversité et c'est pourquoi il faut, d'une part, parler de diversité plutôt que d'inégalité et, d'autre part, être respectueux de cette diversité inhérente à la nature humaine. Le terme d'inégalité serait justifié si le sort de tous les individus – et en particulier leur niveau de vie – était déterminé par une autorité centrale possédant toutes les ressources et capable de les « distribuer » plus ou moins « équitablement ». Mais ce n'est pas le cas – heureusement – dans une société libre et c'est pourquoi l'expression « redistribution des revenus » est totalement trompeuse.

Cependant, contrairement à ce qui est souvent affirmé, le libéralisme ne soutient pas la liberté de chacun de faire n'importe quoi, mais la liberté d'agir dans le respect des droits légitimes des autres. Cette liberté d'agir implique la liberté de mettre en œuvre son éthique personnelle, mais seulement si elle est légitime et si elle est respectueuse de l'éthique universelle. C'est le cas si une personne qui détient des droits de propriété légitimes sur certaines ressources utilise une partie de ses ressources pour aider une autre personne ; ses actes sont alors conformes à sa morale personnelle sans pour autant porter atteinte à la

morale universelle. Ce comportement est totalement moral et respectable. Mais quelqu'un qui vole des biens à une personne pour donner son butin à une autre personne – parce que sa moralité personnelle l'incite à aider cette dernière – viole les droits de propriété de la première personne et donc la moralité universelle.

Or, il en va exactement de même avec les « politiques d'inégalités » : les hommes d'État (politiciens et bureaucrates) prélèvent, grâce à la coercition, des ressources auprès de certaines personnes (appelées citoyens) pour les donner à d'autres. Ce faisant, ils sapent la moralité universelle et nous devons donc accepter l'idée qu'une politique visant à réduire les « inégalités » est immorale par principe. Bien que les hommes d'État utilisent leur monopole de la contrainte juridique pour que cette coercition soit légale, elle est cependant immorale puisqu'elle constitue une atteinte aux droits de propriété légitimes (et c'est pourquoi on doit considérer comme un devoir moral de réduire les impôts autant que possible). Il se peut que, ce faisant, certains hommes d'État tentent de mettre en œuvre leur propre moralité personnelle, mais de toute façon, ils portent attaque à la moralité universelle. D'autre part, il est bien connu que, ce faisant, ils poursuivent souvent des objectifs personnels : ainsi, pour être élus ou réélus, ils transfèrent des ressources à un grand nombre d'électeurs au détriment d'une minorité. Comme nous l'avons déjà dit, c'est pour cette raison que l'impôt progressif – immoral et inégalitaire par nature – existe. Et le fait que les politiciens soient élus par une majorité d'électeurs ne leur donne pas de légitimité puisqu'on peut toujours trouver une majorité pour violer les droits légitimes d'une minorité dans la mesure où l'exercice de la contrainte légale est possible.

De plus, l'égalité est définie arbitrairement à partir d'un seul critère, à savoir le revenu à un moment donné. Or les objectifs des individus sont variés (ils ne concernent pas uniquement le revenu monétaire), leur âge est différent et donc leur expérience et leur capital (qui sont les sources de leurs revenus). Imaginons que tous les individus soient identiques, il y aurait cependant une inégalité de revenus en fonction de l'âge de chacun.

Bien sûr, certains sont victimes de handicaps physiques ou mentaux et l'histoire de l'humanité montre que la charité a toujours existé dans ces cas-là. Cette charité, décidée personnellement par chaque individu, est extrêmement respectable, contrairement à la charité dite publique (qui est d'ailleurs viciée par les perspectives électorales et qui entraîne donc de nouvelles inégalités entre ceux qui accèdent ainsi au pouvoir – prétendant prendre en charge la pauvreté – et ceux qui doivent subir les choix publics).

Frédéric Bastiat a été membre du Parlement français et il a siégé sur les bancs de la gauche. Les députés de gauche l'applaudissaient lorsqu'il prônait la liberté économique pour améliorer le niveau de vie des plus pauvres. Est-ce inconcevable dans la période actuelle ? Améliorer le niveau de vie de chacun, notamment des plus vulnérables, est possible et souhaitable. Mais il faut s'en donner les moyens. Le libéralisme est le meilleur moyen.

Références

- Friedrich Hayek : *Droit, législation et liberté*
- Friedrich Hayek : *La présomption fatale : les erreurs du socialisme*
- Ludwig von Mises : *L'action humaine, traité d'économie*
- Murray Rothbard : *L'éthique de la liberté*
- Pascal Salin : *Libéralisme*, 2000
- Frédéric Bastiat, "La loi", "L'État" et autres écrits politiques (dans ses *Œuvres complètes*, publiées par l'Institut Charles Coquelin).

Retour sur le phénomène bureaucratique de Michel Crozier

par
Erwan Queinnec

Erwan Queinnec est diplômé de Sciences Po Paris et docteur en sciences de gestion. Il est maître de conférences des universités depuis 1998 (Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité). Ses travaux de recherche portent sur l'économie et le management des organisations sans but lucratif (notamment les ONG humanitaires) et des organisations médico-sociales.

Le phénomène bureaucratique[1] est l'un des quelques grands livres qu'il m'ait été donné de lire sur ce que nous sommes, nous, Français. L'ouvrage a beau dater d'une soixantaine d'années, son propos est inoxydable car consubstantiel à notre identité nationale ; or, ce qui est éternel est forcément actuel.

L'auteur, Michel Crozier, est une sociologue des organisations dont le propos à mon sens se révèle très compatible avec l'idée libérale. Tout son travail l'amène à envisager l'organisation humaine tel un système régi par le « conflit », au sein duquel l'individu se comporte en « acteur », jouant des contraintes plutôt que se soumettant passivement à elles. Ainsi, là où la philosophie libérale postule la liberté de l'homme, la sociologie des organisations la déduit de l'observation. Et ce que met au jour *Le phénomène bureaucratique,* c'est que la liberté est partout où on ne l'attend pas, quand bien même sa manifestation demeure-t-elle d'essence culturelle.

Le propos s'appuie sur une enquête sociologique de fourmi, consacrée à deux organisations : une agence comptable parisienne et un monopole industriel (dont trois usines sont étudiées), tous deux de statut public (on est à la fin des années 1950).

L'auteur met au jour la structure hiérarchique de ces organisations, les sous-systèmes qui les composent, les stratégies qui s'y déploient, les opinions des ouvriers – il s'agit plutôt d'ouvrières – sur leur travail et leurs relations sociales. Et de proche en proche, chaque brique de l'analyse laisse apparaître un édifice conceptuel dont la quatrième partie de l'ouvrage – « le phénomène bureaucratique comme phénomène culturel français » – constitue le point d'orgue. Qu'est-ce que l'organisation bureaucratique ? Pourquoi existe-t-elle ? Qu'a-t-elle de spécifiquement français ? Tel est le questionnement qui guide le propos de Michel Crozier.

---

[1] Crozier, Michel 1963. *Le phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, Paris.

1. L'organisation bureaucratique à grands traits : Crozier un anti-Weber

Beaucoup, naturellement, a été écrit sur la bureaucratie, phénomène organisationnel emblématique du vingtième siècle industriel. L'image que l'on a généralement de sa structure correspond à ce qu'en dit Crozier : (1) un cloisonnement étanche entre fonctions, dont chacune est le rouage d'une machine (d'où l'association fréquente faite entre bureaucratie et « organisation mécaniste ») ; (2) une organisation strictement verticale qui réplique la hiérarchie militaire avec un commandement, des exécutants et un encadrement intermédiaire ; (3) un fonctionnement procédurier, prodigue de circulaires, règlements et plans régissant le cours normal de l'entité ; ce que la bureaucratie produit le plus et le mieux, ce sont des routines encastrées dans des procédures.

Mais au-delà de ces considérations quasi anatomiques, pourquoi la bureaucratie ? À en croire Max Weber, parce que celle-ci incarne la rationalité en organisation ; elle est donc suprêmement efficace.

C'est précisément ce que réfute Crozier ; la bureaucratie, en effet, ne tolère pas l'imprévu alors qu'il y a toujours des imprévus (la crise Covid 19 pourrait ici faire foi). Elle repose sur une implication minimale du personnel, ce qui nuit à la productivité ou la qualité de ce qu'elle fabrique. Et surtout, plus elle dysfonctionne, plus elle persévère dans ce qui la fait dysfonctionner. Analyser la bureaucratie par le prisme de l'efficacité s'avère donc décevant : mieux vaut y voir un *statu quo* entre groupes conflictuels, moins un phénomène rationnel qu'un phénomène politique, moins une question d'efficacité que de pouvoir. Quels en sont, dès lors, les traits saillants ?

– Une autorité hiérarchique investie de tous les pouvoirs formels, sans jamais être en mesure de les exercer. En cela et contrairement à une idée reçue, la bureaucratie est très éloignée de l'autocratie. Elle est, évidemment, une structure hautement centralisée mais les prérogatives de son centre sont inversement proportionnelles à sa puissance réelle. Pourquoi cela ? Parce que les dirigeants ne sont jamais informés de qui se passe vraiment

dans l'usine ou l'agence comptable. Les chefs de section, par exemple, n'ont aucun intérêt à informer les chefs de division (leurs supérieurs hiérarchiques) des problèmes structurels de la production : ils n'en concevront aucune récompense, plutôt de l'embarras – une suspicion de « fayotage » – et leur promotion, déterminée par l'ancienneté, s'accommodera parfaitement de cette passivité (la plupart des employés étudiés par Crozier sont fonctionnaires). Cette situation se retrouve à tous les échelons de la hiérarchie : ceux qui ont le pouvoir formel de décider n'ont pas l'information pour ce faire ; ils ne prennent donc que de petites décisions de routine – des arbitrages entre litiges, des autorisations (ou plus souvent, refus) d'absence – ou alors de très grandes décisions stratégiques dont l'occurrence est rarissime, puisque seule une crise majeure justifie une réorganisation. En outre, toute décision hiérarchique se heurte à un puissant contre-pouvoir syndical, ce qui incite naturellement à l'inertie. Quant aux subordonnés, ils savent ce qu'il faudrait faire pour améliorer le fonctionnement de l'organisation mais n'en ont ni le pouvoir, ni l'incitation.

– L'autorité ne décide donc pas réellement. Mais alors, qui le fait ? Eh bien ! justement, personne puisque la bureaucratie est conçue pour que rien n'ait à être « décidé » : tel un avion qui n'aurait pas besoin de pilote, la bureaucratie est l'empire d'une règle – ou plutôt, d'un règlement – qui prescrit tout. Et lorsque l'imprévu s'invite, c'est encore une règle qui donne la solution, souvent celle de l'ancienneté. Ainsi, quand un pic d'activité (dans l'agence comptable) ou l'absence d'un ouvrier (dans une usine) appellent une réorganisation, les chefs de section ou d'atelier affectent les employés les plus jeunes aux tâches ingrates, après avoir demandé leur avis aux plus anciens. Peut-être ce privilège de l'ancienneté est-il une résurgence du droit d'aînesse puisqu'au fil du livre, la bureaucratie se dévoile telle une concession faite à la modernité, par une France d'origine féodale.

En cas de contrariété potentiellement paralysante, la bureaucratie dispose d'un dernier atout dans sa manche : le pouvoir informel. Pour affecter des ouvrières récalcitrantes à des urgences ne relevant pas de leurs attributions, on use d'intimidation (le harcèlement serait-il l'inavouable corollaire de l'idéal bureaucratique ?). Et pour ce qui concerne les pannes de machines, seul événement susceptible de perturber le bel ordonnancement de l'usine, on s'en remet à l'expertise de l'ouvrier d'entretien, mécanicien providentiel dont dépendent les cadences, donc le sort de la journée de production. L'ouvrier d'entretien – typiquement, un ajusteur – est une grande figure de la sociologie crozérienne, celui qui « contrôle une zone d'incertitude », c'est-à-dire dispose d'une ressource stratégique (le pouvoir de réparer) sans rapport avec son statut dans l'organisation.

2. Pourquoi la bureaucratie ?

Une hiérarchie qui peut tout et ne décide de rien ; un fonctionnement régi par des règles, formelles et informelles ; des groupes sociaux recroquevillés sur leurs prérogatives. Pourquoi un tel fonctionnement ? Parce que la mission première de la bureaucratie française est de créer, *via* le règlement, de l'impersonnalité et de l'égalité.

L'exigence d'impersonnalité viendrait d'une aversion des Français pour la confrontation hiérarchique directe. Car la France étant historiquement un pays de castes (la noblesse, le clergé et le tiers état) le face-à-face est biaisé – la soumission – ou corrompu – le favoritisme – quand il se déroule entre personnes d'extractions différentes : l'ouvrier et le directeur au vingtième siècle, le paysan et le seigneur hier. La France cultive donc une distance hiérarchique faite de défiance réciproque : pour les subordonnés, les directeurs sont parasitaires au mieux, inhumains au pire.

Pour les directeurs, les ouvriers sont paresseux et opportunistes. L'autre, celui qui n'est pas de sa caste, est donc toujours un barbare que l'on ignore, moque ou craint, toute manifestation de coopération passant pour de l'obséquiosité auprès des pairs méfiants.

Cette exigence française d'impersonnalité jaillit d'une anxiété et d'une frustration qui se retrouvent dans la conflictualité idéologique des relations patronat-syndicat mais aussi, plus largement, dans le chahut d'une classe, la violence d'une jacquerie ou un défilé de gilets jaunes, autant de manifestations de solidarité négative typiques d'un autre phénomène français : celui des « communautés délinquantes » (selon le terme de Jesse Richard Pitts).

L'exigence d'égalité, déjà mise en exergue par Tocqueville (que Crozier cite parfois), est inhérente à celle d'impersonnalité. Si tout est prescrit par des règles – à commencer par celle du concours, symbole absolu de la méritocratie française – ce que chacun retire du système est acceptable. Au sein d'un groupe, l'égalité prévaut (à l'ancienneté voire au statut près, lorsque l'employé est contractuel plutôt que fonctionnaire). Entre les groupes, l'inégalité est fondée sur une norme sociale tolérée – le mérite scolaire – dès lors qu'elle ne se traduit pas par l'ingérence des « grands » dans les affaires des « petits » ; elle est mal vécue lorsqu'entre groupes de statuts identiques, l'un semble privilégié par rapport à l'autre (ouvriers d'entretien *versus* ouvriers de production). Mieux vaut cependant cette dépendance clandestine que l'humiliation d'une décision hiérarchique.

Protégé contre l'arbitraire du pouvoir, conforté dans son indépendance professionnelle par le statut, l'employé peut alors borner son implication au minimum, sans cependant oublier de bien faire son travail. Au-delà du cocon bureaucratique, le salarié peut donc se consacrer à ce qui lui semble important, tel le paysan kolkhozien délaissant la ferme soviétique pour son lopin de terre.

Ce quant-à-soi, Crozier le nomme « bon plaisir », à savoir une satisfaction de travailleur indépendant bâtie sur une voluptueuse impression de liberté, hors les murs des relations de dépendance personnelle. Le bon plaisir est une aspiration-clé du caractère français, une sorte d'indépendance sans ambition, se retrouvant à tous les échelons de la société : le paysan ou l'artisan, bien sûr mais aussi la grande bourgeoisie, rétive au développement de ses entreprises – parce que le développement implique négociation, concession donc

dépendance – et résignée à l'intervention de l'État dans ses affaires, la puissance publique n'étant en l'occurrence « personne », c'est-à-dire pas un « autre » devant lequel courber l'échine. Par son caractère abstrait et général – les deux caractéristiques étant essentielles – l'État est donc un souverain à la fois indispensable et toléré, réclamé et critiqué (on entrevoit ici la crise de légitimité pouvant découler d'une trop grande personnalisation du pouvoir politique).

3. Une manifestation du caractère français

En conclusion de son opus, Crozier décrypte certaines réalisations françaises à la lumière de la mentalité bureaucratique. Sa peinture de l'Éducation Nationale (abstraite et élitiste) et de la culture coloniale française (une sorte d'idéalisme quasi totalitaire) révèle ici, ce que le propos a de plus percutant.

De manière plus générale, Crozier articule la culture bureaucratique à certaines manifestations profondes de *notre* caractère. Parmi celles-ci, l'idéalisme mérite qu'on s'y arrête, tant il procède d'une mélancolie politique – un bonheur d'être pessimiste – aux accents remarquablement contemporains. Il n'y a pas, pour « le » Français, d'autre réalité que la sienne propre, celle du cadre social, amical, familial dans lequel se déploie une vie souvent agréable. Hors cette citadelle de l'intime, le monde marche au pas d'un pouvoir tout à la fois abstrait, lointain et nécessaire, bien que le plus souvent nourri au lait frelaté de la morgue, de l'incongruité et de la corruption.

Ce sentiment fait écho aux sondages d'opinion montrant des Français pessimistes quant à leurs institutions et optimistes pour eux-mêmes. Au fond, tant qu'il peut s'adonner au bon plaisir, le Français est à la fois heureux et mécontent. Son bonheur se traduit par toutes les réalisations du génie hexagonal : l'artisanat, l'agriculture, la cuisine et de manière générale, une ingéniosité constituant le creuset de toutes sortes d'innovations.

Son mécontentement se traduit par la radicalisation électorale – électorale plutôt que politique car le Français n'aime pas le désordre – mais aussi par une citoyenneté chancelante, dont seules les crises historiques raffermissent la chair.

Ce hiatus entre soi et l'autre, le proche et le lointain, forme le goût français pour l'idéologie, manifestation singulière de notre génie créatif. La France a enfanté les penseurs les plus influents dans toute la gamme des idées, au point d'inventer un rôle social culturellement singulier, celui de « l'intellectuel ». Qu'elle soit constructiviste – c'est-à-dire, acquise à l'idée d'un pouvoir créateur – ou libérale, l'idéologie est d'abord une manifestation du bon plaisir : une créature de soi, une aventure personnelle. Et, en même temps, elle constitue l'ombre chinoise de la culture bureaucratique, dont elle réplique deux traits siamois : la planification et l'impersonnalité.

On reproche parfois à la bureaucratie d'être incapable d'adaptation. Mais à lire Crozier, cette rigidité est moins une inaptitude qu'un programme génétique ; c'est au monde de s'adapter au plan bureaucratique, pas l'inverse. Il est difficile de dire si l'esprit bureaucratique étant dogmatique par essence, il reflète une pensée de système dont l'idéologie constituerait une réplique. Ou si, la bureaucratie étant une sorte de cloître institutionnel, penser son alternative est inconcevable hors la conception d'un bouleversement.

Toujours est-il que la passion française pour les grandes idées adjoint le corset de l'esprit de système à l'arrogante nudité de l'illusion révolutionnaire, le dogme de la planification au fantasme de l'impersonnalité. Le premier ignore la contingence, le second fait soigneusement fi de « l'autre », les deux revenant au même : pour demeurer intéressante, l'idée doit être une prescription plutôt qu'un mode d'emploi, la réalité d'un rêve et le rêve de la réalité (cela peut expliquer la fierté que nombre de gouvernants français éprouvent à se dire « pragmatiques », comme s'ils s'étonnaient eux-mêmes de prétendre à la compréhension du réel).

Dans le paysage des idées qui passionnent les Français, on comprend alors pourquoi le libéralisme fait office de vilain petit

canard[2]. Un monde dont les fins dernières ne sont pas prescrites, un monde dont les plans se laissent dérouter par l'initiative individuelle, un monde dans lequel chacun agit sous l'empire de la responsabilité plutôt que du statut, ce monde-là, celui de l'idée libérale, est intellectuellement répugnant car il est le monde des hommes réels, dans la vie réelle.

Or, la bureaucratie est « *la volonté d'administrer les choses au lieu de gouverner les hommes* » (p. 128-129).

Et l'idéalisme français entend, en contrepoint, gouverner les hommes comme s'ils étaient des choses, de simples outils au service d'un dessein social ou religieux.

On comprend aussi pourquoi l'histoire de France est une succession de crises politiques, entrecoupées d'illusoires périodes de stabilité. Cela correspond au cycle de vie bureaucratique : de longs moments d'immobilisme commis à la gestion des frustrations, ne résolvant aucun problème mais les étouffant tous, jusqu'à ce qu'explose la marmite sociale. Qui a vécu les cinq dernières décennies – leur orgie de dette publique comme seule réponse aux problèmes socio-économiques, leur absence de réforme concomitante d'une inflation de normes et de synodes – ne peut qu'être marqué par l'incapacité de la France institutionnelle à remettre en cause ses schémas directeurs. C'est que cette France institutionnelle est incapable de se penser hors de ce qui la définit : le phénomène bureaucratique.

Conclusion

Le phénomène bureaucratique fait remarquablement écho à d'autres travaux ethnologiques ou sociologiques consacrés aux traits fondamentaux de la culture française. L'exigence d'impersonnalité dont il procède évoque l'importance de l'honneur dans les relations sociales[3].

---

[2] Raymond Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Odile Jacob, Paris, 2004.

[3] Philippe D'Iribarne, *La Logique de l'Honneur*, Seuil, Paris, 1989.

Le mélange de déférence hiérarchique et d'individualisme forcené, dont le phénomène bureaucratique porte aussi la marque, fait pour sa part écho à la cartographie des cultures nationales élaborée dans les années 1970 par l'ethnologue néerlandais Geert Hofstede[4]. Rares sont les peuples qui sont à la fois peu démocratiques – ce que traduit l'idée de « distance hiérarchique », chez Hofstede – et très individualistes. Le phénomène bureaucratique est peut-être fait pour ces peuples-là, dont sont les Français.

En toute fin de l'ouvrage, Crozier reconnaît d'ailleurs le mérite du modèle bureaucratique national :

> « la possibilité qu'il offre à tous les membres, même les plus humbles, de participer de façon très large et très égalitaire à un style de vie impliquant une grande indépendance personnelle, le détachement à l'égard des circonstances et beaucoup de liberté et de lucidité intellectuelle [constituent] une des parts non négligeables de l'apport de la culture française à la civilisation occidentale. » (p. 368)

Par ailleurs, l'auteur esquisse les conditions sociales qui, lentement mais sûrement, vont remettre l'absolutisme bureaucratique en cause et dont mai 68 constitue une manifestation sans doute superficielle.

Si la bureaucratie dit beaucoup de ce que nous sommes, elle ne dit évidemment pas tout. D'abord parce que la bureaucratie est un phénomène universel et pas seulement français. Ensuite parce que la France n'est pas qu'un pays de solidarités négatives : elle dispose d'un secteur associatif vigoureux, mettant de grandes idées au diapason du réel. Et c'est aussi un pays dans lequel le génie entrepreneurial s'épanouit dans le monde du face-à-face, du contrat, de l'altérité.

Pour autant, *Le phénomène bureaucratique* permet de comprendre un rapport français à l'existence qui semble imperméable au temps.

---

[4] Geert Hofstede, G. J. Hofstede, M. Minkov, *Cultures and Organizations, Software of the Mind*, troisième édition, McGraw-Hill, New-York, 2010.

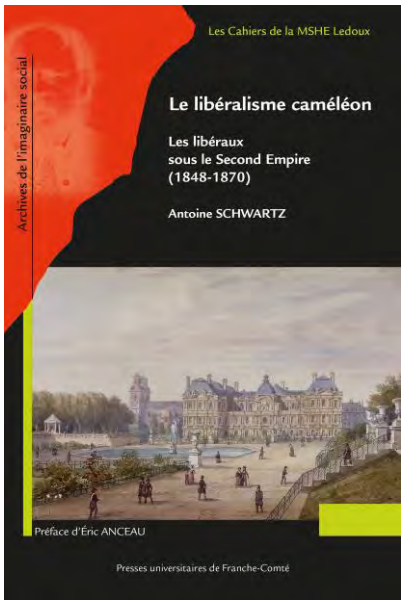

« Libéralisme caméléon » ou incompréhension du libéralisme ?

Note de lecture sur
Antoine Schwartz, *Le libéralisme caméléon. Les libéraux sous le Second Empire (1848-1870)*
Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2022

par
Jean-Philippe Feldman

Jean-Philippe Feldman est agrégé des facultés de droit, ancien Professeur des Universités et maître de conférences à SciencesPo, avocat à la Cour de Paris et vice-président de l'A.L.E.P.S. (Association pour la liberté économique et le progrès social). Son dernier ouvrage : *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron* (Odile Jacob, 2020).

Lorsqu'il se gausse d'une littérature sur le « libéralisme » – terme toujours utilisé avec des guillemets – restée prisonnière des interprétations élaborées par les « libéraux » – terme toujours utilisé avec des guillemets – eux-mêmes, lorsqu'il en conclut que de nombreux auteurs sont en conséquence « visiblement en empathie avec leur objet » (p. 376), on ne pourra formuler la même accusation à son encontre… Mobilisant les œuvres de Pierre Bourdieu et Thomas Piketty, le livre de Antoine Schwartz s'achève sur une ode à la liberté socialiste (p. 380).

L'ouvrage, une thèse ès science politique de l'Université de Nanterre remaniée, commençait, il est vrai, mal. La préface de Eric Anceau, spécialiste du Second Empire, relève : « Prévost-Paradol, à juste titre très présent dans l'ouvrage, comme les autres grandes figures du libéralisme du temps, les Thiers, Guizot, Rémusat, Broglie, Barrot, Montalembert, Laboulaye, Nefftzer, Ollivier, etc. » (p. 11). En ce sens, elle met en lumière la substantifique moelle d'une bouillie conceptuelle. Une bouillie en partie assumée au demeurant.

En effet, la méthodologie de la thèse permet de comprendre ses impasses et en définitive son étrange titre. Plus qu'en introduction, c'est en conclusion que l'auteur la livre sans fard : il est adepte d'une approche « réaliste » du libéralisme (p. 376), et non pas idéaliste. Sa spécificité est de considérer ceux qui prennent des positions explicitement libérales ou qui se disent libéraux comme un « groupe » (p. 18), donc de manière tangiblement holistique. Même si Quentin Skinner ne se trouve cité qu'une seule fois et en toute fin d'ouvrage (p. 380), la claire volonté exprimée est de « contextualiser » et d'éviter les reconstructions. On s'accordera avec Antoine Schwartz sur la nécessité – exprimée en son temps par Tocqueville d'ailleurs, qu'il aurait pu citer – d'éviter les contresens et les anachronismes. Mais ce qu'il oublie, c'est qu'à force de tout contextualiser, de faire, si on nous permet l'expression, de l'hyper-contextualisme, on ne conceptualise plus rien. On se retrouve sans boussole et on en vient à voir comme caméléon ce que l'on n'arrive pas à concevoir.

Un caméléon, c'est – assez péjorativement – une personne qui change de conduite ou d'opinion au gré de son intérêt. Dans un sens plus neutre, c'est une personne qui s'adapte très vite, une chose qui change d'aspect. Mais si une chose change d'aspect, c'est peut-être que l'observateur n'a pas bien observé. Et l'on peut mettre au défi tout lecteur qui n'aurait pas une intelligence minimale du libéralisme de savoir à la fin de l'ouvrage ce que recouvre ce terme. C'est là où réside la grave erreur commise par l'auteur.

Personne, pour paraphraser une phrase bien connue des juristes, n'a jamais déjeuné avec le libéralisme. Les doctrines sont, que l'auteur le veuille ou non, des constructions de l'esprit. Non pas tant pour le plaisir purement intellectuel, mais selon une visée heuristique. De là l'intérêt de fabriquer des « idéaux-types », ainsi que Max Weber le faisait, le grand sociologue dont le nom n'est même pas mentionné dans cet ouvrage bourdieusien… Ce qui évite de traiter de tout et de n'importe quoi, ce qui évite de se laisser abuser par les acteurs d'une époque. Taquinons notre auteur : à partir du moment où le secrétaire général du Parti communiste français se disait à un moment libéral dans les années 1970, faudrait-il l'inclure dans le traitement d'une thèse sur les libéraux lors de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing ?

Qu'est-ce donc que ce libéralisme, selon Antoine Schwartz ? Une « étiquette ». Une étiquette qui peut désigner aussi bien un républicain qu'un monarchiste ou un bonapartiste, un libre-échangiste comme un protectionniste, un thuriféraire du « laisser-faire » – l'auteur comme la plupart des antilibéraux écrit évidemment l'expression à l'infinitif…– qui s'accommode de la présence pesante de l'État (p. 14).

> « Si le libéralisme représente une doctrine cohérente, cette cohérence doit tout autant à des principes généraux, au demeurant fluctuants, qu'à l'inscription durable d'oppositions fondées sur des aspirations et des répulsions partagées, et à tout un travail d'invention d'un récit commun, de réécriture d'une histoire passée, pour faire exister une utopie libérale dont le sens demeure pourtant étroitement dépendant des combats de chaque époque. » (p. 370)

Sauf que notre auteur ne nous livre pas les éléments de cette doctrine cohérente et les significations des principes généraux qui la fonderaient.

Quelle est la visée de l'approche prétendument « réaliste » du libéralisme adoptée par l'auteur ? Même si le terme n'est pas utilisé, il s'agit manifestement de « déconstruire » le libéralisme pour ne plus le présenter comme « mu par la seule défense des libertés et des droits » individuels (p. 376). De là, la lourde insistance de l'auteur sur ce « groupe » libéral, finalement très conservateur, peu démocrate, coupablement négligeant envers les questions sociales. Il y a dans le *tu autem* de l'ouvrage un côté assez désagréable, condescendant, de cette gauche qui croit qu'elle a le « monopole du cœur ». Les qualités individuelles des « vrais » libéraux, leur honnêteté intellectuelle, leur défense des opprimés, les profondes convictions qu'ils portaient se trouvent effacées sous le prisme des bas intérêts et des lourds privilèges que l'auteur croit régulièrement découvrir « en réalité ».

Bref, alors que l'introduction est dénommée « ce que libéral veut dire », l'auteur est dans l'incapacité de le signifier au lecteur. Et pourtant…

Pourtant, les matériaux existaient pour donner une autre tournure à la thèse. D'abord, faire le départ entre une simple « étiquette » et des principes. Le fil conducteur de la thèse est l' « Union libérale » et l'on peut s'étonner que le titre n'y fasse pas référence au profit d'un prétendu « libéralisme caméléon » qui n'est que la manifestation des confusions opérées par l'auteur. Celui-ci nous dit clairement que l'expression désigne « au tournant des années 1860, une stratégie d'alliance rassemblant des « républicains » et des « monarchistes » situés dans l'opposition au régime » (p. 21). Cette Union libérale est-elle vraiment libérale ? Est-elle, si l'on nous permet l'expression, libérale « en réalité » ? Voilà la question. Et la réponse est simple : c'est effectivement une étiquette, un slogan, très éloigné du concept libéral.

Rappelons que, aux élections législatives du 13 mai 1849, les dirigeants du parti de l'Ordre choisissent une liste commune dite d'Union électorale ou libérale, avec pour programme l'ordre, la propriété et la religion. Dans le comité directeur, se retrouvent Broglie,

Montalembert, Rémusat et Thiers. Voisinent des catholiques, des légitimistes et des orléanistes. Lors des élections générales de 1863, l'Union libérale est une coalition qui regroupe les opposants à l'Empire. Une coalition de circonstances qui réunit des catholiques libéraux, des légitimistes, des orléanistes, des républicains modérés, des cléricaux du parti du l'ordre et des laïques du parti républicain. Une opposition officielle, intégrée au système, et non plus hors système, mais les résultats électoraux ne seront pas totalement à la hauteur de leurs espérances. De là, le fait que, aux élections de 1869, l'Union libérale ne rassembla que des légitimistes et des orléanistes, dont Thiers[1]. Nous sommes donc très loin du libéralisme tant en 1849 qu'en 1863 ou en 1869.

Nous en revenons à ce que nous disions plus haut : l'intellectuel, l'essayiste ou le thésard ne doit pas être abusé par les mots utilisés par les acteurs. Il doit tout particulièrement faire attention aux termes à la mode qui peuvent être des points de ralliement ou au contraire des repoussoirs. Et Dieu sait si « libéral » a été, dans l'histoire de notre pays, un mot utilisé à tort et à travers, négativement le plus souvent, positivement parfois ! Dans *Le Faiseur*, Balzac se moquait déjà : « A toutes les époques, il y a des adjectifs qui sont le passe-partout des ambitions. En 1805 on était libéral ». Et il ajoutait : « Car en France, il faut toujours prendre l'envers du mot pour en trouver la vraie signification » …

Comment comprendre, pose Antoine Schwartz, l'absence d'affirmation d'un « parti libéral » en France ? Il y voit entre autres l'échec de la constitution d'un tel parti sous l'Empire, puis le discrédit de l'expérience de l' « Empire libéral » (p. 374). Un Empire qui était plus parlementaire ou constitutionnel selon lui, car on doit considérer avec prudence l'étiquette libérale accolée à ce nouvel ordre politique, défense a postériori par Emile Ollivier des quelques mois qui ont précédé le désastre de Sedan (p. 320). C'est sous le gouvernement Ollivier qu'une

[1] Nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron*, Odile Jacob, 2020, pp. 439-440.

commission d'enquête parlementaire a été mise en place sur la question du régime douanier (p. 334). C'est sous le gouvernement Ollivier que sera largement adopté le plébiscite qui approuve les « réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur » (p. 354). Où l'on voit là encore l'aspect strictement publicitaire d'une étiquette[2].

Qu'est-ce que le « parti libéral » au milieu du XIXe siècle ? Il ne s'agit pas d'un parti politique au sens contemporain de l'expression (de là, l'intérêt, de conceptualiser), mais de l'ensemble des hommes qui défendent les principes libéraux ou qui sont censés le faire (de là, l'intérêt d'éviter toute anachronisme). Un « vrai » libéral, Edouard Laboulaye, définit vaguement le parti libéral dans son œuvre éponyme de 1863 comme celui de la liberté. Un « faux » libéral, Anatole Prévost-Paradol, plaide dans *Les anciens partis* trois ans plus tôt en faveur d'un parti qui doit regrouper l'ensemble des partisans des libertés publiques, qu'ils soient légitimistes, orléanistes ou républicains. Mais en fait, il se contente d'en appeler à la liberté entendue dans sa dimension politique. Cela explique qu'un autre « vrai » libéral, Jules Simon, préfèrera le terme « radical » en 1869 à un mot fourre-tout mobilisé tant par la majorité que par l'opposition.

Nous usons des expressions « vrais » et « faux » libéraux car, contrairement à Antoine Schwartz, nous ne considérons pas qu'un bonapartiste protectionniste (p. 14) puisse être qualifié de libéral ou à tout le moins ne puisse pas être critiqué s'il use abusivement de cette étiquette. C'est un défaut majeur et constant de la thèse, si commun aux antilibéraux, d'évincer les principes du libéralisme et conséquemment de mêler des auteurs libéraux et des auteurs non-libéraux pour aboutir à discréditer ceux-là. Et Prévost-Paradol, colonialiste et protectionniste patenté, fait partie de ces écrivains qui défendent une conception purement politique de la liberté, très éloignée du libéralisme « en tout » de Benjamin Constant, pourtant cité par l'auteur, mais dont le point de vue ne reflèterait pas « celui de l'ensemble des écrivains que l'on qualifie aujourd'hui de libéraux » (p. 15). Les propos confus de l'auteur sur la césure contestable entre « libéralisme économique » et

[2] *Ibid.*, pp. 434-435 & 440.

« libéralisme politique » (p. 378) ne masquent pas le fait qu'il mêle constamment les défenseurs du libéralisme « en tout », c'est-à-dire les « vrais » libéraux, et les partisans d'un libéralisme entendu uniquement dans sa dimension politique.

Pourtant, l'auteur disposait, nous le répétons, du matériau nécessaire pour traiter véritablement de son sujet, à commencer par Edouard Laboulaye (pp. 180 s.) et Jules Simon (pp. 196-197). Mais ceux-ci sont noyés sous les antilibéraux ou les « corsaires » du libéralisme jusqu'à ce que le lecteur, saoulé de Prévost-Paradol, de Thiers et autre Guizot, n'y comprenne plus goutte. Antoine Schwartz a oublié la leçon de Bastiat : la vérité est dans les principes.

Les raisons de la défiance

de Luc Rouban

Presses de Sciences Po, 2022 (176 pages)

recensé par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).

Le dernier livre du politiste Luc Rouban porte sur les raisons de la défiance des Français vis-à-vis des institutions politiques. Il pose la question de savoir pourquoi les Français restent-ils les champions de la défiance politique ? (p.7) Être défiant, nous dit l'auteur, c'est partager l'idée que le système politique n'a rien à offrir de bon, car il ne connaît pas la réalité quotidienne ni celle des structures sociales (p.49). Cette défiance touche tous les niveaux de gouvernance à l'exception peut-être des maires (p.18).

Le livre mesure cette défiance sur la base d'enquêtes (Baromètre de la confiance du CEVIPOF) menées depuis 2009 et se propose de l'expliquer.

Une défiance de plus en plus forte et un recul du libéralisme culturel

Toutes les enquêtes se succèdent, depuis de nombreuses années, pour dire que le niveau de confiance des Français dans leur personnel politique est très bas (p.18).

Les pays où la confiance reste forte sont les pays scandinaves et les Pays-Bas. Seulement 23% des Français interrogés s'estiment satisfaits de la démocratie, contre 59% des Finlandais, 72% des Norvégiens et 47% des Allemands (p.18 Tableau 1). Cette crise de confiance conduit à une opposition entre ceux qui défendent la démocratie représentative et ceux qui veulent plus de démocratie directe (p.21).

Parallèlement à cette étude détaillée de l'évolution de la défiance, l'auteur ajoute des données intéressantes sur l'évolution des valeurs des Français depuis 2009 (p.104). Pour suivre ces valeurs quatre indicateurs sont construits : un indicateur de libéralisme économique, un indicateur de libéralisme culturel, un indicateur de rapport à l'autorité et un indicateur de citoyenneté critique.

L'indice de libéralisme économique repose sur différents types de questions. Faut-il réduire le nombre des fonctionnaires ? Faut-il que l'État fasse confiance aux entreprises ? Faut-il donner la priorité à la compétitivité de l'économie sur le pouvoir d'achat des salariés ? (p.25).

Pour faire face aux difficultés économiques, pensez-vous qu'il faut que l'État fasse confiance aux entreprises et leur donne plus de liberté ? Personnellement souhaitez-vous que le système capitaliste soit réformé sur quelque points ou ne soit pas réformé ? (p.105).

L'indice de libéralisme culturel se fonde sur les réponses données aux questions suivantes. Il y a trop d'immigrés en France. Il faut rétablir la peine de mort. Les couples homosexuels devraient avoir le droit de se marier civilement. La procréation médicalement assistée (PMA) est une bonne chose pour les femmes seules ou homosexuelles (p.104).

L'indice de citoyenneté critique mesure l'adhésion aux valeurs de la démocratie directe (p.27). Il repose sur les réponses positives à trois questions : les hommes politiques sont plutôt corrompus ; un bon système politique est celui où les citoyens et non un gouvernement décident ce qui leur semble le meilleur pour le pays, la démocratie fonctionnerait mieux si les députés étaient des citoyens tirés au sort. 68% des classes populaires demandent plus de démocratie directe alors qu'ils ne sont que 43% dans les classes supérieures. Ce sont aussi ces classes populaires qui se revendiquent le « ni droite ni gauche » alors que les citoyens proches du Président Macron défendent le « de droite et de gauche » (p.35).

L'indice d'autorité se fonde sur les réponses aux questions suivantes : un bon système politique est celui qui a à sa tête un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du Parlement ni des élections ; est celui où ce sont des experts et non un gouvernement qui décident ce qui leur semble le meilleur pour le pays ; est celui où l'armée dirige le pays (p.26).

L'indice de libéralisme économique progresse. Il passe de 46% des sujets interrogés à 50% (Figure 14, p.106). Il s'installe plutôt dans les catégories sociales supérieures (p.108) et reste stable dans les classes moyennes et populaires.

A l'inverse le libéralisme culturel décline, de 56 % en 2009 à 43% en 2022. C'est sur le terrain régalien et non sur celui des pratiques sexuelles que le libéralisme culturel régresse. La proportion des partisans de la peine de mort et des personnes qui estiment qu'il y a trop d'immigrés augmente.

Si on croise les deux formes de libéralisme on peut observer ces évolutions. Le groupe des sujets qui adhèrent au libéralisme culturel et au libéralisme économique, les électeurs d'Emmanuel Macron, est stable à 21%. Ce groupe est aussi appelé « libéraux autoritaires » par Luc Rouban (p.146). La raison en est que l'auteur exploite une question (p.145) à laquelle les enquêtés doivent répondre : « en démocratie rien n'avance, il vaudrait mieux moins de démocratie, mais plus d'efficacité ». 42% répondent oui à cette proposition. Parmi ceux qui répondent il y a 60% d'individualiste, 44% d'égalitaire et 63% de critiques (p.146). Les critiques acceptent d'affaiblir la démocratie pour plus de croissance et d'égalité. Les égalitaires l'acceptent pour plus de justice sociale (égalité réelle). Les individualistes l'acceptent pour plus de réussite sociale. Le groupe des individualistes et des critiques serait plus favorable au libéralisme économique et très favorable à l'idée qu'il faudrait une démocratie plus efficace (p.146). D'où cette appellation d'autoritaires, ils accepteraient moins de démocratie pour plus d'efficacité et révèleraient leur valeur managériale (p.147).

Le groupe des sujets qui se reconnaissent dans le libéralisme économique, mais critiquent le libéralisme culturel progresse. Cette famille des libéraux conservateurs correspond aux électeurs de la droite parlementaire (p.109). Leur poids passe de 24% en 2009 à 29% en 2021. La part des libéraux conservateurs triple sa représentation dans les catégories supérieures alors qu'elle augmente aussi dans les catégories populaires. Les libéraux progressistes baissent très légèrement dans les catégories populaires et moyennes, mais augmentent très légèrement dans les catégories supérieures.

Le groupe qui progresse, cependant, est le groupe des citoyens qui critiquent les deux formes de libéralisme. Leur proportion est passée de 20% en 2009 à 28% en 2021. Cette hausse se nourrit essentiellement de la baisse de la taille du groupe de ceux qui partagent les valeurs du libéralisme culturel, mais qui restent fondamentalement contre le libéralisme économique. Ce sont les anti-libéraux sur le plan économique mais libéraux sur le plan culturel qui voient leur place diminuer le plus puisque leur proportion passe de 34% en 2009 à 22% en 2021. Ce qui peut expliquer les mauvais résultats des partis de gauche

dans les intentions de vote à l'élection présidentielle puisqu'ils se sont plutôt positionnés sur ce créneau. Si on ajoute à cela le fait que la part des enquêtés qui se positionnent très à gauche et qui pensent qu'il y a trop d'immigrés est passé de 19% à 44% on comprend le décalage très fort entre l'offre à gauche et la demande. Dans le même temps la part des anti-libéraux progresse dans toutes les catégories sociales (p.111. Figure 15).

Les causes de la défiance

L'évolution des valeurs et le constat de la défiance une fois exposés, il faut les expliquer. Luc Rouban écarte dans un premier temps deux explications : la déception vis-à-vis de la politique tout d'abord, et la crise sanitaire ensuite. Il insiste, en revanche, sur l'anomie d'une bonne partie des Français et sur la dis-coordination politique, c'est-à-dire, le décalage entre la demande politique et l'offre partisane.

Luc Rouban défend que ce n'est pas parce que les gouvernements échouent systématiquement à résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays (p.8) qu'il y a de la défiance. La déception n'est pas l'explication de la défiance (p.48).

La crise sanitaire ne serait pas non plus une raison de la défiance qu'exprime les Français lors des enquêtes du CEVIPOF des années 2020 – 2021. La crise de défiance est bien antérieure à la crise COVID (p. 121). Les débats autour de la gestion de la crise sanitaire ne feraient que révéler l'ampleur des maux de la société française.

Ces maux sont i) une forte crise de la démocratie représentative (p.43) et le goût de plus en plus important pour une démocratie directe (p.21, p.36, p.136), ii) l'absence de sentiment d'unité nationale – un pays désuni – (Figure 8, p.53), iii) une crise d'identité (p.60), iv) le sentiment que tout le monde méprise tout le monde – crise de la reconnaissance sociale – (p.87) et v) un profond contentieux issu de l'élection présidentielle de 2017 (p.9).

La France est un pays désuni. A la question « avez-vous le sentiment d'appartenir avant tout à la communauté nationale, à une communauté de personnes qui parlent la même langue que vous ou qui ont les mêmes origines géographiques que vous, à une communauté de personnes qui partagent les mêmes goûts, le même mode de vie ou bien avez-vous le sentiment de n'appartenir à aucune communauté », 45% des français interrogés répondent qu'ils n'ont pas le sentiment d'appartenir à une quelconque communauté (p.60). Un tel chiffre expliquerait l'insécurité culturelle des électeurs de l'extrême droite (p.61).

La France est un pays où les citoyens s'estiment méprisés. La France est devenue la société du mépris. Les Français ont perdu de vue le mérite authentique qui consiste « à mériter l'estime des autres », à se voir reconnu quelle que soit sa place dans l'ordre social (p.85). La défiance est la conséquence de cette anomie, c'est-à-dire, de cette perte de tout repère social, de cette crise des normes sociales (concept repris à Émile Durkheim p.60).

Un grand nombre de français n'ont plus le sentiment d'avoir leur place dans la société française, d'être reconnus à leur juste valeur. Ils ne cherchent pas nécessairement l'égalité des conditions ou ne contestent pas la sélection des élites. Ils veulent ne pas être méprisé, rabaissé. Cette absence d'une équité qui fasse droit au mérite réel des uns et des autres, serait même la cause sociale profonde de la défiance (p.89). Elle expliquerait même la distance entre « eux et nous », « nous » étant ici le peuple, le vrai monde et « eux » le monde de la politique et des experts.

Le contentieux issu de la présidentielle de 2017 est double. Il porte sur l'opposition entre les élites et le peuple (p.43) et renvoie aux populismes de droite et de gauche, à ce regard critique du peuple (la France d'en bas) sur ses élites et ses experts (p.14). Il renvoie, aussi, à une réalité politique. Le Président Macron a été mal élu. Charles de Gaulle en 1965 avait obtenu au premier tour de l'élection présidentielle 37,5% des votes des inscrits. Emmanuel Macron n'a recueilli que 18,2% des voix (p.126). La base électorale de la majorité présidentielle aux élections législatives est de la même manière très faible. Elle était de 38% en 1981. Elle est de 16,9% pour la majorité de la République en marche

(LREM). Cela signifie que le parlement et le Président de la république ont une base électorale extrêmement étroite. Cette rétraction de la base électorale est évidemment l'effet de l'abstention (p.124) qui touche désormais toutes les élections, mais aussi de la répartition des voix autour de quatre grands groupes : la France Insoumise, le centre, la droite et le Rassemblement National. Les élus sont mal élus et en plus ils sont élus par une petite catégorie de la population ; des électeurs plutôt âgés et diplômés (p.129). Il y a un effet volume (le nombre des électeurs qui votent est faible) et un effet structure (seule s'exprime une petite partie des catégories sociales).

La crise sanitaire n'a pas fait qu'exacerber la défiance. Elle a aussi remis en cause l'un des derniers bastions du modèle social français, son système hospitalier et la croyance dans le positivisme. Le système hospitalier est apparu fragile et incapable de répondre au choc de la pandémie. Le modèle positiviste français a été remis en cause par la crise sanitaire, car la science n'a pas parlé d'une seule voix. La philosophie positiviste place le débat raisonné au cœur de toute légitimité de la décision publique (p.10, p.99). Lorsque le peuple découvre le pluralisme scientifique il perd confiance dans la parole des experts et la défiance vis-à-vis des institutions politiques devient aussi défiance vis-à-vis de la science.

La crise sanitaire a alors remis en cause les fondements du républicanisme (p.49). Elle n'a pas conduit les Français à renoncer aux élections (p.44) et à la démocratie, mais à ne plus faire de la démocratie un tabou (p.136). Seuls 25% des enquêtés sont tout à faire d'accord avec la proposition selon laquelle la démocratie est irremplaçable. Si on ajoute à cela que 58% des sujets estiment qu'il vaut mieux un système politique moins démocratique mais qui assure plus d'égalité et de justice sociale, on peut en conclure que l'attachement à la démocratie n'est plus sacré. Une partie de l'électorat serait prêt à l'abandonner pour réaliser un ordre plus égalitariste (p.137). Cette position augure d'autant plus d'une crise dans le futur, que les jeunes sont majoritairement prêts à sacrifier la démocratie pour l'égalité (p.143).

Conclusion

L'ensemble de ces constats dessine un tableau très noir de la France en ce début de XXIe siècle. L'anomie française est probablement le fait le plus inquiétant. La France ne fait plus société.

Une majorité de Français n'a plus de repères collectifs pour vivre en société. Cette conclusion est d'autant plus forte qu'elle vient après le livre des politistes Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely qui dans *La France sous nos yeux* (Le Seuil 2021) décrivent une société « divisée, multiple et désagrégée » qui a développé une haine des élites et des assistés. Des élites qui auraient oublié le monde du travail pour se concentrer sur le souci écologique, le progressisme et un ensemble de combats qui ne sont pas ceux du monde du travail.

Comme le livre de Fourquet et Cassely, Luc Rouban construit son diagnostic sur le traitement d'une enquête. C'est ce qui fait la richesse cognitive de ce type de livre, mais aussi leur faiblesse, car trop d'informations tue généralement l'information ou du moins la qualité de leur compréhension.

La lecture du livre de Luc Rouban est difficile, car il y manque un fil conducteur, une théorie qui permette d'organiser le résultat de l'enquête. On a parfois le sentiment d'une rationalisation *ex post*. On cherche à rendre cohérentes des réponses qui ne le sont pas. On l'aura compris ce livre consacré à la défiance des Français est une nouvelle photographie de l'état de l'opinion. Il n'en donne pas cependant le récit.

Dieu – La science, les preuves
L'aube d'une révolution

de Michel-Yves Bolloré et Olivier Bonnassies

Éditions Trédaniel, La Tour d'Aigues, 2021 (577 pages)

recensé par
Jean-Philippe Delsol

Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier paru en 2019, *Éloge de l'inégalité*, chez Manitoba/Les Belles Lettres.

Le titre de cet ouvrage est ambitieux. Trop peut-être. « La vocation de ce livre est seulement de rassembler en un même volume l'état le plus à jour des connaissances rationnelles relatives à la possible existence d'un dieu créateur » (p. 27). Ce « seulement » paraît bien téméraire. Et pourtant les deux auteurs parviennent en effet à présenter de manière claire et compréhensible le débat où se croisent les questions de foi sur l'existence de dieu et les progrès, considérables, des sciences physiques. Mieux, et peut-être parce qu'eux-mêmes sont des amateurs éclairés plus que des spécialistes, ils nous rendent intelligents en nous faisant comprendre les avancées de la physique quantique et de la thermodynamique, le Big Bang et quelques règles de la cosmologie.

Le deuxième principe de la thermodynamique défini par Carnot et Clausius « établit que, sans apport extérieur d'informations ou d'énergie, tout système fermé s'use et voit grandir son entropie », c'est-à-dire sa tendance à se disperser, à se dégrader. « Il en est ainsi de l'Univers comme une bougie qui se consume petit à petit et qui, si l'on regarde vers l'avenir, tôt ou tard sera complètement usée » (p. 49). Mais si notre univers s'épuise ainsi progressivement et inéluctablement, il faut nécessairement qu'il ait eu un commencement car sinon, il aurait disparu depuis longtemps, frappé de mort thermique : « Il est impossible d'imaginer un système fermé qui se consume depuis l'éternité, car sinon il serait usé depuis l'éternité » (p. 61). Il faut donc aussi qu'il ait eu une histoire, qu'il vive dans le temps et qu'il ait une cause car tout ce qui a un commencement a une cause. Il faut donc aussi qu'il meure. Rassurons-nous, selon les scientifiques, la mort de notre univers n'est pas pour demain. Il se serait formé il y a quelque 13, 8 milliards d'années et il aurait encore un nombre incalculable de milliards de milliards d'années à vivre. Mais sans doute que l'homme aura disparu avant qu'il s'éteigne.

Pour situer le commencement de l'univers, la théorie du Big Bang, présentée notamment par le prêtre Georges Lemaître, s'est alors imposée au début du siècle dernier. Elle explique l'émergence tout à la fois du temps et de la matière sous forme d'un noyau d'énergie extrêmement dense. Vous imaginez qu'un tel bouleversement ne fut pas admis sans que les scientifiques s'écharpent. C'est dans ce contexte

qu'arrive cette histoire extraordinaire du très jeune scientifique russe Alexander Friedmann qui découvre la théorie de la Relativité Générale d'Einstein et y dénonce une supercherie du Maître. Il publie le 13 septembre 1922 dans la revue scientifique *Zeitschrift für Physik* un article explosif pour dénoncer les erreurs. Einstein rugit bien sûr contre ce freluquet, mais bientôt, en 1923, il reconnaît que Friedmann avait raison. Les plus grands esprits s'inclinaient alors devant la science plutôt que de la fermer comme le font désormais trop de demi-savants qui peuplent des universités envahies par l'écologisme profond, le *wokisme* et autres idéologies. Mais la question restait entière de savoir d'où venait ce noyau initial. Einstein finira lui-même par s'inquiéter de savoir si Dieu n'était pas la cause première, alors qu'il n'y était guère disposé. A une étudiante qui lui demandait ce qu'il cherchait dans ses équations, il répondit : « Je veux savoir comment Dieu a créé l'univers. Je ne suis pas intéressé par tel ou tel phénomène, tel ou tel détail. Ce que je veux connaître, c'est la pensée de Dieu » (p. 133). Bien sûr l'idée que Dieu puisse se cacher derrière le Big Bang fut insupportable aux nazis comme aux communistes qui persécutèrent les savants qui s'en réclamaient.

Einstein, réfugié aux États-Unis et décédé en 1955, ne vécut pas suffisamment longtemps pour avoir le plaisir de partager en 1964 avec Arno Penzias et Robert Wilson, deux ingénieurs des laboratoires Bell, leur découverte de la présence résiduelle du signal électromagnétique émis lors du Big Bang que George Smoot parvint plus tard, en 1992, à photographier. En projetant sur écran cette première lumière cosmique, ce dernier eut cette formule : « C'est comme voir le visage de Dieu ». Il obtint à son tour le prix Nobel de physique pour cet exploit.

Au-delà de ces travaux scientifiques qu'ils nous font connaître avec passion et intelligence, Michel-Yves Bolloré et Olivier Bonnassies s'étendent aussi sur d'autres considérations qui tendraient à démontrer l'existence de Dieu. Pour que l'humanité éclose sur une terre qui lui soit favorable soutiennent-ils, il fallait qu'au commencement des temps, c'est-à-dire au moment du Big Bang, les forces en présence soient réglées de manière extrêmement précise, tellement précises qu'ils y voient la main de Dieu car le hasard lui-même n'y serait sans doute pas parvenu. Ils y ajoutent que certains miracles ne sont pas démontrables par la

science et contribuent à justifier, eux aussi, de l'existence de Dieu. Ce n'est pas le point fort de leur ouvrage même si leur présentation de ces thèses n'est pas inintéressante.

Plus passionnante est la poursuite de l'étude scientifique des deux auteurs qui nous expliquent le théorème d'incomplétude de Gödel que celui-ci énonça d'abord en intervenant dans un colloque de mathématiciens qui se tint le 7 octobre 1930 à Königsberg : « Si l'on suppose, y énonça-t-il, que les mathématiques classiques sont cohérentes, on peut bâtir des propositions mathématiques qui sont contextuellement vraies mais indémontrables dans le système formel des mathématiques classiques » (p. 304), ce qui implique qu'il existe des affirmations mathématiques vraies dont nous ne pourrons jamais démontrer qu'elles sont vraies et plus généralement que tout système logique cohérent est incomplet. Son théorème place l'esprit humain au-dessus de la machine, y compris l'Intelligence Artificielle. Ce qui ouvre aussi à la possibilité de Dieu.

Des critiques… excessives

Dans le journal *La Croix* du 4 janvier 2022, Raphaël Duqué, Astrophysicien, a sévèrement critiqué l'ouvrage en rappelant, à juste titre, que toute tentative de prouver scientifiquement l'existence de Dieu est une erreur tant scientifique que religieuse. Ce livre dessert la foi, a-t-il affirmé. Il est vrai que l'ambition des auteurs de décrire les avancées récentes dans les domaines de la physique et de la cosmologie, et d'en déduire des preuves de l'existence de Dieu qui soient modernes, claires, rationnelles, multidisciplinaires, « confrontables objectivement (sic) à l'univers réel » apparaît comme un dessein surhumain.

Faut-il pour autant considérer, avec Raphaël Duqué, que cet « ouvrage contient des contrevérités, …Il propose un schéma de pensée de la question de Dieu à la fois simpliste et fallacieux, que l'on pourrait nommer "matérialisme creux" ». Je ne le crois pas. Il y a en effet une vison téléologique dans cet ouvrage que résume en introduction les propos de Robert Woodrow Wilson, prix Nobel de physique 1978, celui-là même qui a trouvé la trace du Big Bang en travaillant au laboratoire

Bell : « En effet, pour que l'univers primordial ait pu évoluer vers celui qui nous a engendrés et que nous comprenons aujourd'hui, le Big Bang a nécessairement dû être réglé de manière ultra précise » (p. 13). L'idée est qu'une nature parfaitement conçue pour participer à la création de l'homme ne peut qu'être l'œuvre d'un être parfait, la beauté de cette nature confirmerait cette intuition. Cette thèse est sympathique, mais sans doute pas probante.

Monsieur Duqué observe par ailleurs que selon la théorie du Big Bang « l'univers occupe un état toujours plus dense et plus chaud à mesure que l'on remonte le temps, si bien qu'il atteint des régimes de densité et de température où notre compréhension actuelle de la physique ne s'applique plus », mais que ce n'est que par extrapolation que certains, et notamment MM Bolloré et Bonnassies, en concluent à l'existence d'un point originel et à une fin du monde. Ceux-ci y voient la main d'un créateur, du Créateur. Il est vrai que ce créateur ne serait pas encore, ni nécessairement, le Dieu de la Bible, et moins encore celui des chrétiens, descendu sur Terre pour y vivre sa passion et racheter le monde. Tout au plus serait-il un grand horloger. Le Dieu judéo-chrétien ne saurait être démontré, il est une révélation. Plus généralement, Kant observait à cet égard que Dieu, la liberté et l'immortalité ne pouvaient pas se prouver et relevaient de la croyance plus que de la science[1].

Et néanmoins, ni la science ni la raison ne sauraient être écartées du débat. Au fond, la vérité ne s'acquiert sans doute que par approximations négatives, en écartant successivement tout ce qui n'y concoure pas ou ce qui y contrevient. Cette approche est d'ailleurs celle qu'on trouve en philosophie chez Isaiah Berlin ou en histoire chez Toynbee par exemple mais aussi dans les courants de la théologie apophatique depuis les débuts du christianisme. Dans le même sens, saint Thomas d'Aquin reconnaît le concours de la raison aux vérités de foi, mais plutôt pour démontrer que celles-ci ne sont pas impossibles :

[1] Emmanuel KANT, Préface de la seconde édition, *Critique de la raison pure* (1787), Édition Germer-Baillère.

> « Les raisons qu'on apporte à l'appui des vérités de la foi ne sont pas des démonstrations qui en donnent l'évidence à l'esprit ; [...] seulement, elles écartent les obstacles à la foi, en montrant qu'il n'y a rien d'impossible dans les choses qu'elle nous propose à croire[2]. »

Il considérait également que le fini pouvait concourir à la compréhension de l'infini, que la raison était capable de saisir Dieu dans ses œuvres car l'existence de Dieu est révélée par ses effets.

MM Bonnassies et Bolloré nous disent ainsi que l'apport des sciences modernes est d'expliquer le monde sans en exclure la possibilité de Dieu. Ce qui ne démontre pas Dieu, mais ne l'exclut pas, et c'est déjà beaucoup. A cet égard, la démarche de Popper peut aussi être appelée à la rescousse. Celui-ci considère que les sciences doivent présenter des théories et les confronter au principe de réfutation selon lequel si un seul fait contrevient à la théorie, elle est nécessairement fausse. Cet ouvrage nous explique que le judéo-christianisme n'est pas incompatible avec la science, en son état actuel, ce qui n'est déjà pas si mal.

Certes, la science n'est pas achevée. Les interprétations que donnent MM Bonnassies et Bolloré sont communément admises mais pas universellement acceptées. Le Big Bang ne conduit pas tous les scientifiques aux mêmes conclusions. Ilya Prigogine, prix Nobel de chimie en 1977, adoptait cette idée de la cosmologie contemporaine liée à la relativité générale d'un univers en expansion nous permettant d'aboutir en remontant le temps à une singularité, un point contenant la totalité de l'énergie et de la matière de l'univers. Pour autant, il ne retenait pas l'idée que le Big Bang pourrait fixer le commencement au temps. Il préférait penser que le temps précédait l'existence. Pour lui, « la relativité générale n'est pas close, pas plus que la mécanique classique ou quantique[3]. »

---

[2] Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIe, IIe partie, Question II, Article 10.

[3] Ilya PRIGOGINE, *La fin des certitudes*, Odile Jacob, 2009, p. 215.

L'homme est forcé à des conjectures quant à l'origine du monde et l'existence de Dieu. Néanmoins le faisceau de présomptions se resserre en faveur de cette hypothèse qu'un dieu aurait conçu l'homme non pas comme une chose toute faite, mais comme un être à venir, vivant et évolutif dans le temps. Cet ouvrage est trop enthousiaste. Il n'y a pas de preuve de Dieu. Mais il est courageux et souhaitable de s'aventurer de conserve sur les chemins de la foi et de la science pour autant que chacune connaisse ses limites. Le Dieu chrétien est une révélation, mais son œuvre ne saurait écarter son existence. Galilée avait affirmé que « dans le domaine des phénomènes physiques, l'Écriture Sainte *n'a pas de juridiction* »[4]. Pour autant, la foi se doit sans doute, pour être crédible, d'éviter de vivre en contradiction avec la science. Ce livre a le mérite d'expliquer qu'en l'état il n'y a pas nécessairement de contradiction.

[4] Remi Sentis, *Aux origines des sciences modernes, L'Église est-elle contre la science ?* Les éditions du cerf, 2020, p. 173.

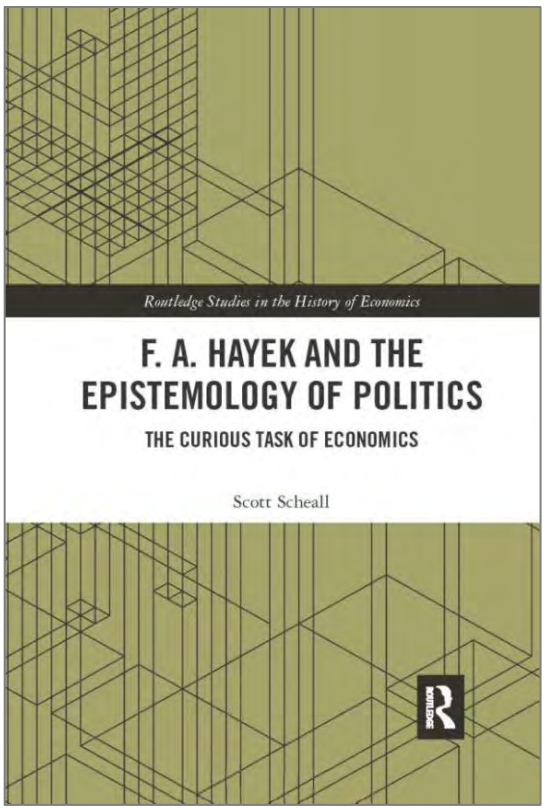

Les limites épistémiques des choix publiques –

ou l'approfondissement par Scott Scheall de l'argument d'Hayek

par François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).

> « *Tous [les décideurs politiques] sont des ignorants ; la nature et l'étendue de leur ignorance servent à déterminer l'étendue de leur friponnerie.* » [1]

La sortie de la crise sanitaire et l'entrée dans une crise militaire et peut-être économique et sociale grave donnent un intérêt particulier au travail du philosophe Scott Scheall de l'Université d'État d'Arizona aux États-Unis (*Arizona State University*[2]).

Ce philosophe, formé à l'université George Mason et à Duke dans l'équipe en particulier de Bruce Caldwell, a publié un livre en 2020 intitulé *Friedrich A., Hayek and the Epistemology of Politics* (New York : Routledge) qui démontre l'importance de l'ignorance des hommes du gouvernement et de leurs experts dans la gestion des crises et plus généralement dans leurs choix de politiques publiques.

Son étude du phénomène politique repose sur les recherches sur le problème de la connaissance d'auteurs comme Hayek et Mises. Il estime que la principale contribution de l'école autrichienne contemporaine à la compréhension des phénomènes sociaux est d'avoir attiré l'attention des observateurs sur l'apprentissage et sa qualité.

Un système institutionnel est supérieur à un autre s'il accélère le processus de correction des erreurs d'appréciation inhérentes à tout choix. Les acteurs sur les marchés sont confrontés à ce problème de la connaissance. Ils utilisent pour le résoudre, sans le savoir, toute la connaissance contenue dans les prix, mais aussi l'institution de la propriété privée et l'ensemble des normes sociales qui se sont progressivement imposées suite aux expériences pratiques variées de la vie en société. L'économie de marché est caractérisée par une gestion

---

[1] Scheall, S. 2019. "Ignorance and the Incentive Structure Confronting Policymakers," *Cosmos + Taxis*, 7(1-2), 39-51. "All [policymakers] are ignoramuses; the nature and extent of their ignorance serves to determine the extent of their knavery".

[2] On trouvera sur sa page personnelle les références à l'ensemble de son œuvre. Lien : https://isearch.asu.edu/profile/294659 (consulté le 17/03/2022).

décentralisée de la connaissance de temps et de lieu disponible et un mode de diffusion de cette connaissance particulière, le prix. A l'opposé de cette forme décentralisée de gestion du problème de la connaissance se trouve le gouvernement. Le gouvernement a l'ambition de centraliser la force, mais aussi la connaissance dont il a besoin pour agir. Comme tout acteur, le décideur politique doit savoir ce qu'il faut faire et apprendre de ses erreurs. Comme il ne dispose ni des prix ni de la connaissance éphémère, tacite et expérimentale de la vie quotidienne, il finance des administrations qui collectent de l'information statistique principalement pour dessiner les contours d'une politique publique adaptée aux problèmes sociaux qu'il identifie. Le processus politique définit un autre régime de connaissance et une autre manière de gérer l'ignorance qui est première par rapport aux questions d'incitation : avant d'inciter quelqu'un à faire quelque chose encore faut-il savoir ce qu'il doit faire.

Le sujet du livre et des travaux de Scott Scheall consiste à étudier la manière dont les gouvernants et leurs experts gèrent leur ignorance et acquièrent leur connaissance pour élaborer leurs choix de politiques publiques.

L'originalité de Scott Scheall repose dans une formulation particulière de ce problème. Ce que les gouvernants décident dépend de leur connaissance et de leur capacité d'apprentissage (Scheall 2019, p.39). Ni les gouvernants ni les experts qui les conseillent ne sont des dieux. Ils ne sont ni omniscients ni omnipotents. Si je dois faire un choix entre faire X et faire Y et que je ne sais pas faire Y ou que je suis plus à l'aise avec X, je vais choisir X alors qu'Y est peut-être plus adapté à la situation. Un homme politique est confronté au même biais cognitif. Il ne sait pas faire ou n'a pas la connaissance suffisante pour atteindre un objectif social donné. Il se convint alors et convint les autres que le seul problème à résoudre est celui qu'il s'estime capable de résoudre et non le problème social réel ou pertinent.

Les compétences limitées de l'État expliquent que face à des problèmes très différents les hommes du gouvernement agissent toujours de la même manière. Ils réglementent (interdiction). Ils taxent

ou ils aident (subvention). L'État ne peut pas envisager d'autres solutions puisqu'il ne sait faire que cela. Comme dans le cas précédent, il fait X parce qu'il ne sait pas faire Y. L'ignorance des décideurs publics fausse la manière dont ils vont chercher à répondre aux problèmes sociaux, car ils ne cherchent pas être efficaces. Ils cherchent à être efficace *dans le cadre de ce qu'ils savent faire*. C'st pourquoi, confrontés à un problème, les gouvernements réagissent toujours plus ou moins de la même manière. Ils font ce qu'ils savent faire car ils ne disposent pas de la connaissance nécessaire pour faire autrement. Ils ne savent pas agir au cas par cas. Ils ne savent pas arbitrer entre différents objectifs contradictoires. Ils préfèrent toujours pour cette raison sacrifier la souveraineté individuelle et prennent alors le risque de choisir l'enclume lorsqu'il s'agit d'écraser une simple fourmi. Leurs moyens sont rarement proportionnés aux problèmes qu'ils doivent résoudre. Il y a une brutalité de l'action publique que n'a pas l'action individuelle dans un ordre décentralisé, car elle agit sur la base d'un pouvoir central qui gère de loin et sur la base d'informations générales et de statistiques des problèmes souvent locaux et riches de spécificités, de singularités. L'Etat ne cible pas. Il ne fait pas de sur mesure. Il ne différencie pas, parce qu'il ne sait pas faire. Il agit de manière centrale. Il n'a jamais les qualités cognitives d'un ordre décentralisé.

Les deux leçons de la gestion par les États de la crise sanitaire du COVID 19

Si on applique ces principes généraux à la gestion de la crise COVID 19 on en tire deux leçons (Scheall et Crutchfield 2021[3]). La première leçon est que les gouvernements du monde entier ont confiné en mars 2020 parce qu'ils ne savaient pas faire autre chose. Ils pressentaient bien qu'ils auraient pu tenter de faire du sur mesure ou des politiques ciblés. Ils ont préféré agir par la force et de manière globale parce qu'ils ne

[3] Scheall, Scott and Parker Crutchfield 2021. "A case study in the problem of policymaker ignorance: political response to COVID-19," *Cosmos + Taxis*, 9 (5+6), 18-28.

disposaient pas de la connaissance et de la compétence qui leur auraient permis d'agir autrement. La connaissance dont ils disposaient en début de pandémie était en quantité insuffisante et de mauvaise qualité : i) des modèles de prévision du nombre de cas erronés ou inexistants, ii) l'incapacité de connaître le nombre des immunisés, le nombre des infectés, le nombre des cas à risque et iii) une connaissance du virus totalement insuffisante. La deuxième leçon est que les gouvernements du monde entier n'ont rien appris de leurs erreurs. Le confinement s'impose par ignorance et incompétence et perdure par stratégie. C'est l'illustration parfaite de la phrase placée en exergue de cet article. Les ignorants deviennent des fripons. Il existe, désormais, de nombreuses preuves scientifiques que les politiques de confinement ne minimisent pas la souffrance des populations[4]. Pourquoi continuer à confiner sachant cela ? Parce que l'on ne sait pas faire autrement. Parce qu'il ne faut pas dire au peuple que l'on ne sait pas faire autrement ou que l'on ne sait toujours pas faire autrement. Le confinement est choisi par défaut et l'État qui est la figure du sachant ne peut pas dire qu'il ne sait pas. Il ne peut pas se déjuger. Il ne peut pas dire qu'il s'est trompé. Il ne peut pas désacraliser la parole politique. Il doit rester sur scène et faire croire qu'il contrôle la situation. Le gouvernement préfère confirmer ses choix passés que de les renier. Ils ne peuvent pas reconnaître qu'ils ont mis en œuvre des politiques qui ont causé plus de malheur et de souffrance que nécessaires. Le corollaire de cette deuxième leçon est alors que l'homme politique n'apprend pas. Il joue. Il est dans l'apparence. Il imite et justifie *ex post* ses choix. Il rationalise. Comme tous les États sont confrontés à cette même ignorance, ils font tous pareils et ils peuvent dire : « Regardez ! les autres font comme moi ». Il n'y a pas d'alternatives. Les gouvernements sont moutonniers et renforcent leur crédibilité mutuellement. Ils n'ont pas alors à expérimenter d'autres voies. Ils confinent et renoncent à prendre en compte la complexité des ordres sociaux et notamment la pluralité des effets des mesures de confinement sur l'ordre social : pauvreté durable,

[4] Pour une liste de 30 articles scientifiques qui montrent le peu d'efficacité des politiques de confinement. Lien : https://bit.ly/3qBVWcm (consulté le 17/03/2022).

surendettement, dépression, suicide, fragilité psychologique, chômage, souffrance sociale, isolement, etc. Mais on ne peut pas demander cela aux Etats car ils ne savent pas faire. Les gouvernements en ce sens n'ont même pas cherché à affronter la complexité et à servir les intérêts des électeurs ; ils ont juste fait ce qu'il savait qu'il savait faire c'est-à-dire utiliser la force et renoncer à la liberté pour traiter dans l'urgence une crise qu'il ne savait pas gérer.

Leçon générale

La leçon générale qui peut être tirée de ces analyses est toujours la leçon d'Hayek sur la supériorité cognitive des ordres décentralisés sur les ordres centralisés.

Comme l'écrit Hayek :

> « il peut sembler absurde que dans des conditions complexes, l'ordre et l'adaptation à l'inconnu puissent être atteint plus efficacement en décentralisant les décisions et qu'une division de l'autorité élargisse en fait la possibilité d'un ordre général. Pourtant cette décentralisation conduit, en fait, à une meilleure prise en compte de l'information.»

Après la sidération qu'a provoqué le confinement dans les démocraties libérales et les atteintes répétés aux libertés civiles, il est temps de méditer à nouveau cette question et d'évaluer en particulier la pertinence de cette ultime leçon de l'économiste et philosophe de Vienne qui nous rappelle qu'avoir conscience de son ignorance est la première des conditions pour prendre une bonne décision. On pourrait alors se dire qu'un tel principe s'applique aux entrepreneurs de marché comme aux gouvernants mais, à la différence des gouvernants, les entrepreneurs prennent des décisions microéconomiques, ils ne cherchent pas à agir sur l'ordre social, à gérer des millions voir des milliards de destins individuels, leurs objectifs sont relativement simples à résoudre, il s'agit de coordonner l'offre de blé à la demande blé et non de gérer une pandémie, les effets du réchauffement climatiques et la pauvreté. Les ordres décentralisés simplifient les problèmes à résoudre et finalement permettent de mettre en face d'un problème une connaissance pertinente et facilement améliorable.

L'histoire oubliée du libéralisme

d'Helena Rosenblatt

éditions Marcus Haller, 2021 (336 pages)

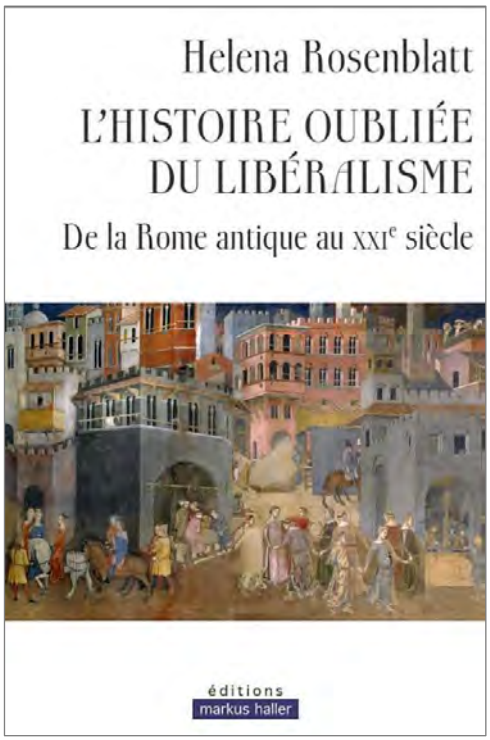

L'ouvrage d'Helena Rosenblatt est sous-titré : *De la Rome antique au XXIème siècle*. Vaste programme. En fait elle balaye les siècles antérieurs à celui de John Locke pour souligner que le mot libéral a d'abord été employé pour évoquer une attitude généreuse, désintéressée, la *liberalitas* que pratiquaient les riches romains et qu'on retrouve encore dans les arts libéraux de la Renaissance. Ensuite, elle s'attache à raconter les fondements du libéralisme en insistant, non sans raison, sur les écrits de Benjamin Constant et sur l'importance accordée par ce dernier au fait « que c'est moins la forme du gouvernement qui compte que la quantité de gouvernement ». Elle privilégie d'ailleurs les auteurs protestants et ne fait, à tort, qu'effleurer la doctrine catholique libérale. Certes, le protestantisme est devenu libéral, mais James Simpson a eu à mon sens raison de souligner combien à ses débuts il avait été illibéral (*Permanent Revolution : The Reformation and the Illiberal Roots of Liberalism*, Belknap Press, and imprint of Harvard University Press, 2019).

L'auteur de cette *histoire oubliée du libéralisme* nous relate, de manière bien documentée, les doctrines qui se sont prévalues du libéralisme, brosse la vie de ceux qui ont porté ces idées. Mais elle ne discute pas des

doctrines. Elle évoque tour à tour les libéraux classiques de Bastiat à Jacques Rueff, mais, aussi indistinctement, elle évoque les libéraux amé-ricains qui ont détourné le sens du mot « libéral » pour en faire le drapeau du progressisme sociétal. Et même chez les libéraux classiques, elle cherche surtout les propos qui pourraient leur faire parrainer la sociale démocratie : elle note que Say justifiait la réglementation de l'industrie par les gouvernements ou que Mill « lutta systématiquement contre toute politique fondée sur les principes du laissez-faire ». Elle va jusqu'à classer le solidariste Léon Bourgeois parmi les libéraux, ou presque, comme elle le fait pour les deux Anglais Hobson, keynésien avant Keynes, et Hobhouse qui voulait récon-cilier socialisme et libéralisme.

En fait, elle n'a pas cherché à comprendre le substrat des doctrines libérales qui plongent leurs racines dans l'école de Salamanque, elle ne cite ni Gournay ni Turgot. Elle n'aime ni les libéraux ni les catholiques, ce qui nuit à son analyse.

J. Ph. Delsol

NON, l'État ne nous protège plus !

de Simone Wapler

collection Uppercut - éditions JDH, 2020. (94 pages)

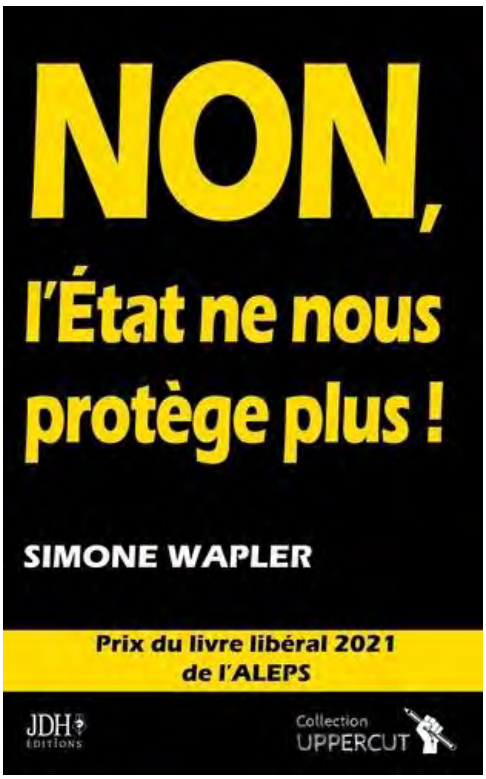

Depuis sa création (1965) l'ALEPS décerne annuellement un Prix du Livre Libéral. C'était d'ailleurs à l'origine l'objet de cette association, à la demande d'André Arnoux, qui avait engagé une somme importante pour récompenser le lauréat. Dans la liste des lauréats figurent de très nombreux libéraux célèbres, dont ceux qui deviendront les présidents du jury comme Pascal Salin et Jean Philippe Delsol.

Pour l'année 2021 le jury a décidé de partager l'honneur du Prix du Livre Libéral entre deux ouvrages tous deux remarquables – et on comprend ainsi le verdict : Ferghane Azihari pour *Les écologistes contre la modernité* (La Cité, éd.) et Simone Wapler pour *Non, l'État ne nous protège plus!*

Simone Wapler signe un pamphlet afin de « remplir les blancs de l'histoire », pour reprendre la formule de George Orwell. Elle s'attaque donc au monstre sacré français, l'État, et nous interroge : êtes-vous sûr que l'État vous protège réellement ? Êtes-vous sûr qu'il veuille réellement votre bien[1] ?

[1] Je remercie Jules Devie, rédacteur à l'IREF pour ses pertinentes remarques sur l'ouvrage de S. WAPLER.

La crise du Covid a rappelé que l'État se protège d'abord lui-même. Malgré la déroute de l'administration qui a pénalisé tout le pays, les responsables seront-ils un jour inquiétés ? Contrairement à la majorité de la population, les fonctionnaires ne sont « ni légalement, ni civilement, ni pénalement » responsables de leurs décisions. C'est le fruit d'une « muraille réglementaire » mise en place par l'État pour protéger ses représentants. Ses représentants étant intouchables, l'administration publique peut tout se permettre....

Le livre dénonce cette surprotection, mais il démontre aussi comment l'action de l'État, pourtant fondamentalement nécessaire au bon fonctionnement de notre société dans ses fonctions régaliennes, s'est dévoyée. Il a peu à peu élargi les prérogatives qui lui ont été conférées par les citoyens au cours de la Révolution française pour s'ingérer dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence naturelle. La hausse de l'insécurité, nettement visible dans les statistiques, la remise en cause de la propriété privée, prouvent qu'il n'assure plus sa mission principale. Cet abandon est manifeste dans le budget de l'État : sur 1000 euros publics dépensés, seuls 60 sont consacrés à la défense, à la justice et à la sécurité.

À la place, l'État a décidé de nous protéger contre « nous-mêmes » au travers de la lutte contre le tabac, l'alcool ou le sucre par exemple, et au détriment du libre-arbitre de chacun.

Un phénomène peut-être encore plus pernicieux est la protection par l'État des risques qu'il a lui-même créés, note Simone Wapler. C'est notamment le cas pour l'économie. Les politiques étatiques, en bridant l'activité économique, ont aggravé la situation du pays, ce qui ne manque pas de se répercuter sur le chômage. Lorsque le chômage augmente, l'État décide d'intervenir encore plus, ce qui enfle encore le chômage dans un cercle vicieux sans fin. Selon le même mécanisme, l'encadrement des loyers a favorisé l'envolée des prix de l'immobilier dans les grandes villes. La solution évidente serait donc un retour de l'État à ses missions fondamentales. On en est très loin.

J. Garello

SOUTENEZ LE

JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS

ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE

ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE

ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume .... N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : ..... 20 €

Tarif de soutien (frais de port inclus) : ..... 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro ..... inclus

Tarif normal (frais de port inclus): ..... 60 €

Tarif de soutien (frais de port inclus): ..... 120 €

Nom, prénom .....

Société, institution .....

Adresse.....

.....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

E-mail .....

Commande et règlement par chèque :

Envoyer votre bulletin d'abonnement

ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier en vous connectant à notre site en ligne :

https://www.journaldeslibertes.fr

Contact email :

contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :

IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm (hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro[1] : 500 € ☐
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros[1] 1 500 € ☐

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous ☐
- transfert Paypal ☐
- chèque ci-joint ☐

Relevé d'Identité Bancaire

IREF – INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES
199 CHEMIN DU PANORAMA
JOURNAL DES LIBERTES
69300 CALUIRE

Domiciliation
ROTSCHILD MARTIN MAUREL

Identification nationale (RIB)

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13369	00007	70870804023	70

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370

Identification bancaire (BIC)

BMMMFR2A

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart

Journal des libertés

35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

journaldeslibertes.fr

WM22-27749-0016-JDL16